



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



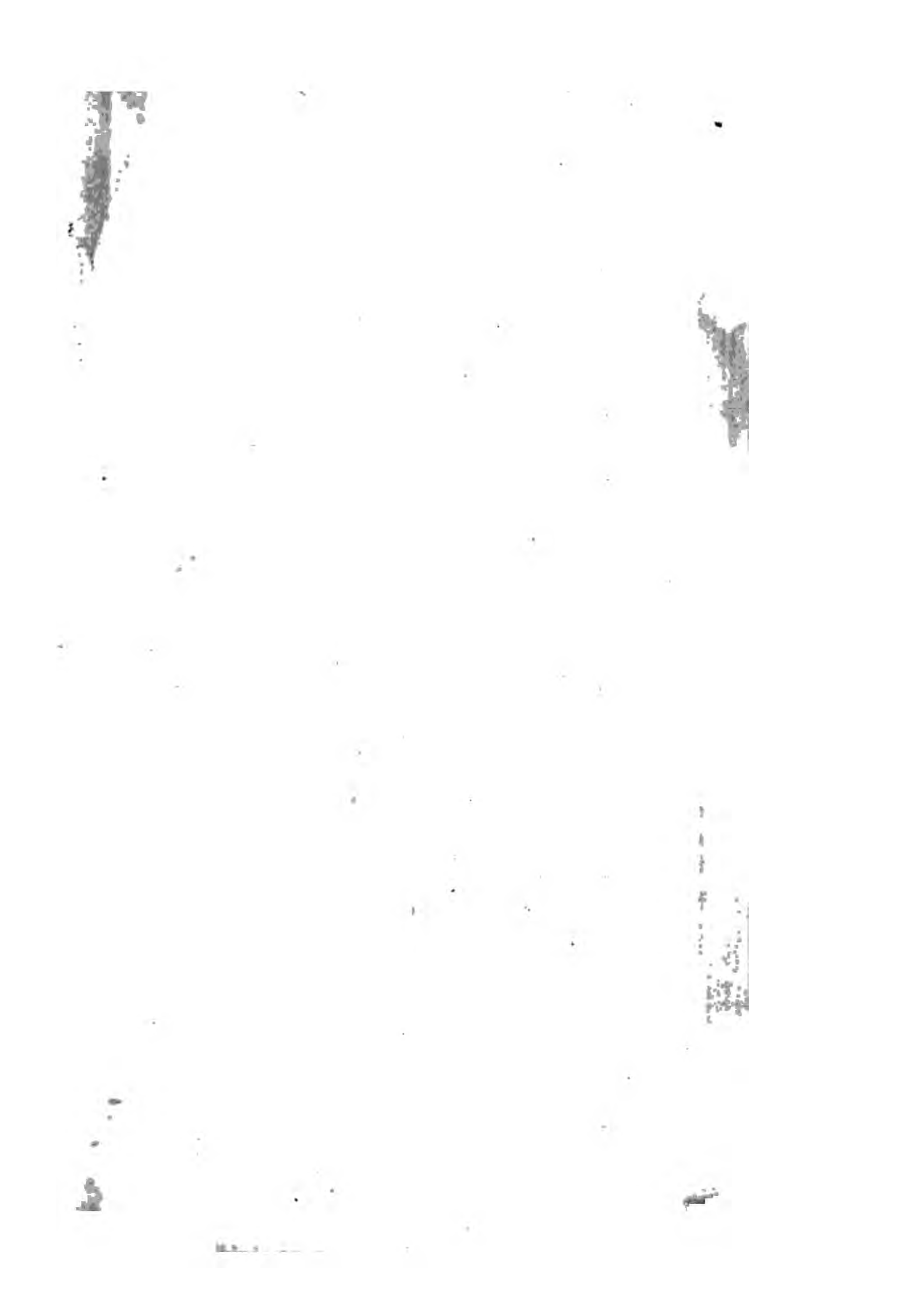
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





LEWES Ann 1748

2960 f. 38



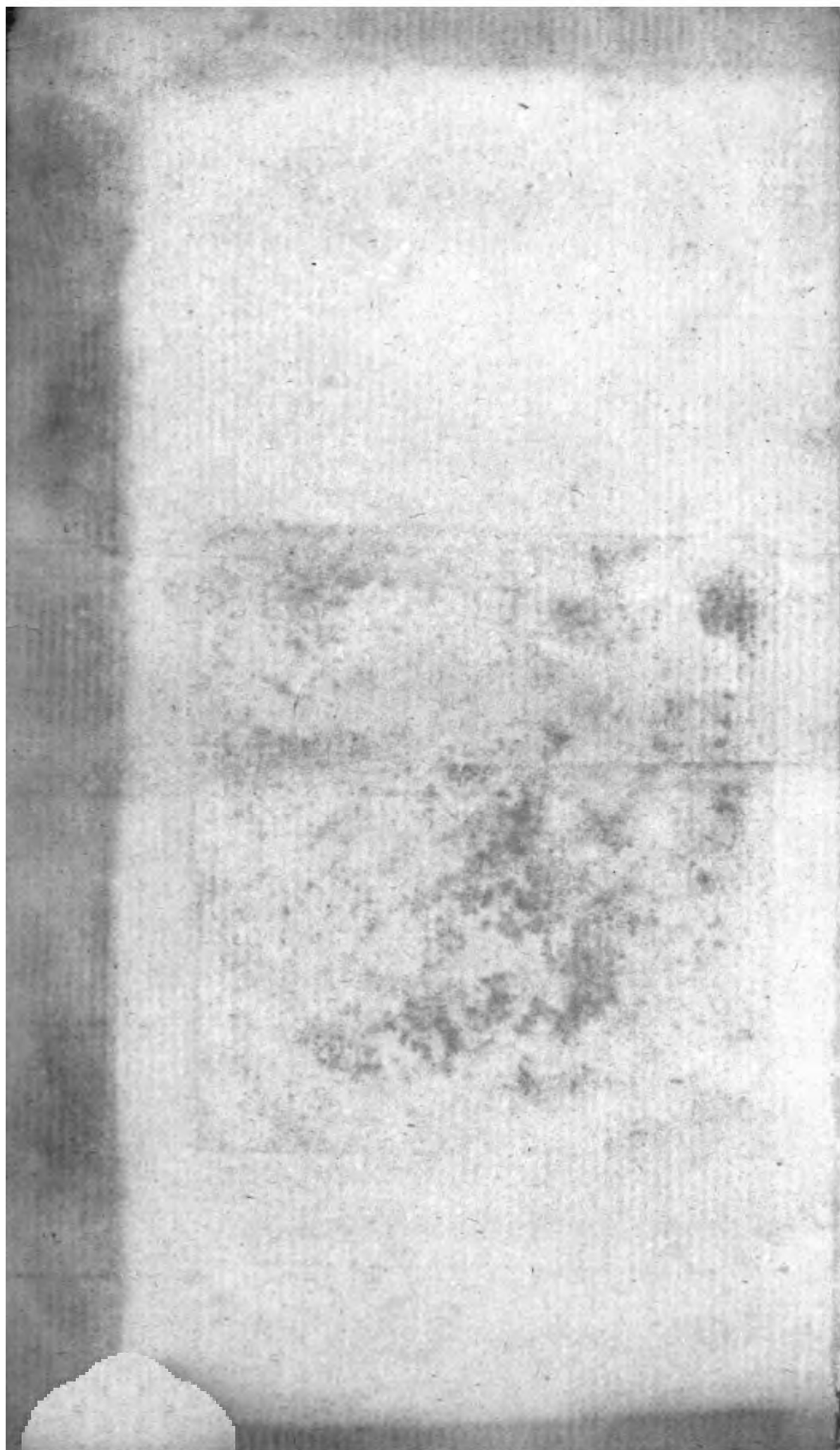


LEWES Ann 1748

2960 f. 38







LES
LETTRES

DE

PLINE LE JEUNE.

*NOUVELLE EDITION,
revûe & corrigée.*

TOME TROISIÈME.



A PARIS,

Par la Compagnie des Libraires.

M. DCC. XXI.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

LIBRARY
BODLEIAN
MUSEUM
OXFORD



Par la Compagnie des Libraires
M. D. C. XXI
AVEC TRINITE DE BODLEIAN

T A B L E

DES LETTRES
contenuës en ce troisième
Volume.

LIVRE HUITIÉME.

L Lettre I. <i>A Septitius</i> , page 1	
Lettre II. <i>A Calvisius</i> ,	3
Lettre III. <i>A Sparsus</i> ,	6
Lettre IV. <i>A Caninius</i> ,	8
Lettre V. <i>A Geminius</i> ,	12
Lettre VI. <i>A Montanus</i> ,	13
Lettre VII. <i>A Tacite</i> ,	24
Lettre VIII. <i>A Romain</i> ,	25
Lettre IX. <i>A Urfus</i> ,	29
Lettre X. <i>A Fabatus</i> , ayeul de sa femme,	30
Lettre XI. <i>A Hispulla</i> ,	32

T A B L E

Lettre XII.	<i>A Minutianus,</i>	34
Lettre XIII.	<i>A Genialis,</i>	37
Lettre XIV.	<i>A Ariston,</i>	38
Lettre XV.	<i>A Junior,</i>	53
Lettre XVI.	<i>A Paternus,</i>	54
Lettre XVII.	<i>A Macrinus,</i>	56
Lettre XVIII.	<i>A Rufin,</i>	60
Lettre XIX.	<i>A Maxime,</i>	66
Lettre XX.	<i>A Gallus,</i>	68
Lettre XXI.	<i>A Arrien,</i>	74
Lettre XXII.	<i>A Geminius,</i>	78
Lettre XXIII.	<i>A Marcellin,</i>	80
Lettre XXIV.	<i>A Maxime,</i>	84

LIVRE NEUVIÉME.

Lettre I.	<i>A Maxime,</i>	90
Lettre II.	<i>A Sabin,</i>	93
Lettre III.	<i>A Paulin,</i>	95
Lettre IV.	<i>A Macrin,</i>	97
Lettre V.	<i>A Tyron,</i>	98
Lettre VI.	<i>A Calvisius,</i>	99
Lettre VII.	<i>A Romanus,</i>	102

DES LETTRES.

Lettre VIII.	<i>A Augurinus,</i>	104
Lettre IX.	<i>A Colon,</i>	105
Lettre X.	<i>Tacite, à Pline,</i>	108
Lettre XI.	<i>Pline, à Geminius,</i>	109
Lettre XII.	<i>A Junior,</i>	111
Lettre XIII.	<i>A Quadratus,</i>	112
Lettre XIV.	<i>A Tacite,</i>	126
Lettre XV.	<i>A Falcon,</i>	127
Lettre XVI.	<i>A Mamilien,</i>	128
Lettre XVII.	<i>A Genitor,</i>	130
Lettre XVIII.	<i>A Sabin,</i>	132
Lettre XIX.	<i>A Rufin,</i>	133
Lettre XX.	<i>A Venator,</i>	137
Lettre XXI.	<i>A Sabinien,</i>	138
Lettre XXII.	<i>A Severe,</i>	140
Lettre XXIII.	<i>A Maxime,</i>	142
Lettre XXIV.	<i>A Sabinien,</i>	145
Lettre XXV.	<i>A Mamilien,</i>	146
Lettre XXVI.	<i>A Lupercus,</i>	148
Lettre XXVII.	<i>A Paternus,</i>	157
Lettre XXVIII.	<i>A Romanus,</i>	159
Lettre XXIX.	<i>A Rusticus,</i>	162
Lettre XXX.	<i>A Geminius,</i>	163
Lettre XXXI.	<i>A Sardus,</i>	165

T A B L E

Lettre	XXXII. <i>A Titien,</i>	166.
Lettre	XXXIII. <i>A Caninius,</i>	167.
Lettre	XXXIV. <i>A Suetone,</i>	173.
Lettre	XXXV. <i>A Oppius,</i>	175.
Lettre	XXXVI. <i>A Fuscus,</i>	176.
Lettre	XXXVII. <i>A Paulin,</i>	180.
Lettre	XXXVIII. <i>A Saturnin,</i>	183.
Lettre	XXXIX. <i>A Mustius,</i>	184.
Lettre	XL. <i>A Fuscus,</i>	186.

L I V R E D I X I É M E.

Lettre	I. <i>A l'Empereur Trajan,</i>	188.
Lettre	II. <i>Au même,</i>	190.
Lettre	III. <i>Au même,</i>	192.
Lettre	IV. <i>Au même,</i>	194.
Lettre	V. <i>Au même,</i>	196.
Lettre	VI. <i>Au même,</i>	197.
Lettre	VII. <i>Au même,</i>	198.
Lettre	VIII. <i>Au même,</i>	200.
Lettre	IX. <i>Au même,</i>	201.
Lettre	X. <i>Au même,</i>	idem.
Lettre	XI. <i>Au même,</i>	202.

DES LETTRES.

Lettre XII.	<i>Au même,</i>	204
Lettre XIII.	<i>Au même,</i>	205
Lettre XIV.	<i>Au même,</i>	206
Lettre XV.	<i>Au même,</i>	207
Lettre XVI.	<i>Au même,</i>	208
Lettre XVII.	<i>Au même,</i>	210
Lettre XVIII.	<i>Au même,</i>	211
Lettre XIX.	<i>Au même,</i>	212
Lettre XX.	<i>Au même,</i>	214
Lettre XXI.	<i>Trajan, à Pline,</i>	216
Lettre XXII.	<i>A l'Empereur</i>	
	<i>Trajan,</i>	idem
Lettre XXIII.	<i>Trajan, à Pline,</i>	218
Lettre XXIV.	<i>A l'Empereur</i>	
	<i>Trajan,</i>	219
Lettre XXV.	<i>Trajan, à Pline,</i>	222
Lettre XXVI.	<i>A l'Empereur</i>	
	<i>Trajan,</i>	223
Lettre XXVII.	<i>Trajan, à Pline,</i>	224
Lettre XXVIII.	<i>A l'Empereur</i>	
	<i>Trajan,</i>	225
Lettre XXIX.	<i>Trajan, à Pline,</i>	227
Lettre XXX.	<i>A l'Empereur</i>	
	<i>Trajan,</i>	229

TABLE

Lettre XXXI. Trajan, à Pline,	230
Lettre XXXII. A l'Empereur Trajan,	231
Lettre XXXIII. Traj. à Pline,	232
Lettre XXXIV. A l'Emp. Traj.	233
Lettre XXXV. Traj. à Pline,	234
Lettre XXXVI. A l'Emp. Tr. idem.	
Lettre XXXVII. Traj. à Pl.	235
Lettre XXXVIII. A l'Emp. Tr.	236
Lettre XXXIX. Trajan, à Pl.	237
Lettre XL. A l'Emp. Trajan,	238
Lettre XLI. Trajan, à Pline,	240
Lettre XLII. A l'Emp. Traj.	242
Lettre XLIII. Trajan, à Pline,	243
Lettre XLIV. A l'Emp. Traj.	244
Lettre XLV. Trajan à Pline,	245
Lettre XLVI. A l'Emp. Traj.	246
Lettre XLVII. Trajan, à Pline,	248
Lettre XLVIII. A l'Emp. Traj.	249
Lettre XLIX. Trajan, à Pline,	252
Lettre L. A l'Empereur Trajan,	254
Lettre LI. Trajan, à Pline,	256
Lettre LII. A l'Emp. Trajan,	257
Lettre LIII. Trajan, à Pline,	258

DES LETTRES.

- Lettre LIV. *A l'Emp. Trajan*, 259
Lettre LV. *Trajan, à Pline*, 260
Lettre LVI. *Pline, à Trajan*, idem
Lettre LVII. *Trajan, à Pline*, 262
Lettre LVIII. *A l'Emp. Traj.* 263
Lettre LIX. *Trajan, à Pline*, 264
Lettre LX. *A l'Emp. Trajan*, 265
Lettre LXI. *Trajan, à Pline*, 266
Lettre LXII. *A l'Emp. Traj.* idem.
Lettre LXIII. *Trajan à Pline*, 268
Lettre LXIV. *A l'Emp. Traj.* 269
Lettre LXV. *Trajan, à Pline*, 272
Lettre LXVI. *A l'Emp. Traj.* 273
Lettre de Domitien, *A Terence-
Maxime*, 275
Lettre du même, *A Lucius Ap-
pius Maximus*, idem
Edit de Nerva, 276
Lettre du même, *A Tullius
Justus*, 278
Lettre LXVII. *A l'Emp. Traj.* 279
Lettre LXVIII. *Traj. à Pline*, 280
Lettre LXIX. *A l'Emp. Traj.* 281
Lettre LXX. *Trajan, à Pline*, 284

T A B L E

Lettre LXXI.	<i>À l'Emp. Traj.</i>	285
Lettre LXXII.	<i>Traj. à Pline,</i>	286
Lettre LXXIII.	<i>À l'Emp. Traj.</i>	288
Lettre LXXIV.	<i>Traj. à Pline,</i>	289
Lettre LXXV.	<i>À l'Emp. Traj.</i>	290
Lettre LXXVI.	<i>Traj. à Pline,</i>	292
Lettre LXXVII.	<i>À l'Emp. Tr.</i>	293
Lettre LXXVIII.	<i>Traj. à Pline,</i>	294
Lettre LXXIX.	<i>À l'Emp. Traj.</i>	295
Lettre LXXX.	<i>Traj. à Pline,</i>	296
Lettre LXXXI.	<i>À l'Emp. Traj.</i>	297
Lettre LXXXII.	<i>Traj. à Pl.</i>	298
Lettre LXXXIII.	<i>À l'Emp. Tr.</i>	299
Lettre LXXXIV.	<i>Traj. à Pl.</i>	302
Lettre LXXXV.	<i>À l'Emp. Tr.</i>	303
Lettre LXXXVI.	<i>Traj. à Pline,</i>	307
Lett. LXXXVII.	<i>À l'Emp. Tr.</i>	308
Lettr. LXXXVIII.	<i>Traj. à Pl. idem</i>	
Lettre LXXXIX.	<i>À l'Emp. Tr.</i>	309
Lettre XC.	<i>Trajan à Pline,</i>	310
Lettre XCI.	<i>À l'Emp. Traj. idem</i>	
Lettre XCII.	<i>Traj. à Pline,</i>	311
Lettre XCIII.	<i>À l'Emp. Traj.</i>	312
Lettre XCIV.	<i>Traj. à Pline,</i>	313

DES LETTRES.

Lettre XCV.	<i>A l'Emp. Traj.</i>	314
Lettre XCVI.	<i>Traj. à Pline,</i>	316
Lettre XCVII.	<i>A l'Emp. Traj.</i>	316
Lettre XCVIII.	<i>Traj. à Pline,,</i>	321
Lettre XCIX.	<i>A l'Emp. Traj.</i>	322
Lettre C.	<i>Trajan à Pline,</i>	323
Lettre CI.	<i>A l'Emp. Trajan,</i>	324
Lettre CII.	<i>Trajan à Pline,</i>	325
Lettre CIII.	<i>A l'Emp. Traj.</i>	idem
Lettre CIV.	<i>Trajan à Pline,</i>	326
Lettre CV.	<i>A l'Emp. Trajan,</i>	idem
Lettre CVI.	<i>Trajan à Pline,</i>	327
Lettre CVII.	<i>A l'Emp. Traj.</i>	328
Lettre CVIII.	<i>Trajan à Pline,</i>	329
Lettre CIX.	<i>A l'Emp. Trajan,</i>	idem
Lettre CX.	<i>Trajan à Pline,</i>	331
Lettre CXI.	<i>A l'Emp. Trajan,</i>	332
Lettre CXII.	<i>Trajan à Pline,</i>	333
Lettre CXIII.	<i>A l'Emp. Traj.</i>	334
Lettre CXIV.	<i>Trajan à Pline,</i>	335
Lettre CXV.	<i>A l'Emp. Trajan,</i>	336
Lettre CXVI.	<i>Trajan à Pline,</i>	338
Lettre CXVII.	<i>A l'Emp. Traj.</i>	339
Lettre CXVIII.	<i>Traj. à Pline,</i>	340

TABLE DES LETTRES:

- Lettre CXIX. *A l'Emp. Traj.* 341
Lettre CXX. *Trajan à Pline*, 343
Lettre CXXI. *A l'Emp. Traj.* 344
Lettre CXXII. *Traj. à Pline*, 346

Fin de la Table du troisième
Volume.

LES



LES
LETTRES
DE
PLINE LE JEUNE.

LIVRE HUITIÈME.

LETTRE PREMIÈRE.
A Septitius.

MON VOYAGE a été assez heureux, à la réserve que le grand chaud a rendu quelques-uns de mes gens malades. Encolpus, mon Lecteur, qui
Tom. III. A

2 LES LETTRES DE PLINE,
m'est d'un si grand secours, soit
dans mes occupations, soit dans
mes amusements, s'est ulcéré la
gorge pour avoir trop avalé de
poussière, & a craché le sang. Quoy
de plus cruel pour luy! quoy de
plus chagrinant pour moy, s'il faut
que cet homme devienne inutile
aux Belles-lettres, dont il tire tout
son mérite! Où trouveray-je après
luy quelqu'un qui lise si bien mes
ouvrages, qui les aime autant, qui
se fasse si bien entendre? Mais les
Dieux me donnent de meilleures
espérances. Le crachement de sang
a cessé. la douleur s'est apaisée.
D'ailleurs, il est sobre; je suis at-
tentif; les Médecins sont affec-
tionnez; & ce qui ne vaut pas
moins, la campagne, la retraite, le
repos, l'éloignement de toutes af-
faires, luy promettent autant de
santé que de loisir pour la rétablir.
Adieu.

L E T T R E I I.

A Calvisius.

LES autres ne vont à leurs terres, que pour en revenir plus riches : moy, je ne vais aux miennes, que pour en revenir plus pauvre. J'avois vendu mes vendanges à des Marchands qui avoient enchéri à l'envi, excitez par le bon marché qu'ils croyoient trouver, & par l'espérance du gain qu'ils se promettoient d'y faire. Leur attente a été trompée. Le plus court étoit de leur faire à tous une égale remise ; mais il n'y avoit pas assez de justice. Je ne trouve pas moins glorieux de la rendre dans la maison, que dans les Tribunaux, dans les petites affaires que dans les grandes,

4 **LES LETTRES DE PLINE,**
dans les siennes que dans celles
d'autrui. Car si l'on prétend que
toutes fautes sont égales, il faudra
dire aussi, que toutes les bonnes ac-
tions le sont. Je leur ay donc remis
à tous la huitième partie du prix
dont nous étions convenus, afin
qu'il n'y en eût aucun qui ne rem-
portât des marques de ma libérali-
té. Après cela, j'ay eu des égards
particuliers pour ceux qui m'a-
voient avancé de très-grandes som-
mes ; j'en avois reçu plus de fe-
cours, & eux plus de préjudice.
Outre la remise commune du hui-
tième, je leur ay fait encore celle
d'un dixième de tout ce qu'ils
étoient obligez de payer au-delà
de dix mille sesterces. * Je ne sçay
si je m'explique : je vais rendre ce
calcul plus sensible. Celuy qui avoit
acheté quinze mille sesterces **, je

* Environ 1000 livres de notre monnoye.

** Environ 1500 livres de notre monnoye.

LIVRE HUITIÈME. §

luy remettois , outre son huitième de cette somme , la dixième partie de cinq mille sesterces. J'ay considéré d'ailleurs que sur leur marché, les uns avoient plus payé, les autres moins , quelques-uns rien ; & je n'ay pas crû raisonnable de traiter avec une égale bonté dans la remise , ceux qui ne m'avoient pas traité avec une égale exactitude dans le paiement. J'ay donc encore remis à ceux qui m'avoient avancé leurs deniers le dixième de ce qu'ils m'avoient avancé. Par-là, j'ay prétendu satisfaire pour le passé à ce que chacun , selon son mérite, pouvoit attendre de moy ; & les obliger tous de plus en plus à l'avenir, soit d'acheter, soit de me payer. Cette facilité, ou si vous voulez , cette équité me coûte beaucoup ; mais elle vaut bien ce qu'elle me coûte. On ne parle dans tout le pays que de la nou-

6 LES LETTRES DE PLINÉ,
veauté de cette remise , & de la
manière dont elle a été faite. Tout
le monde la louë. Entre ceux mê-
mes que je n'avois pas mefurez
(comme l'on dit) à la même aîne,
mais avec la diffinction & la pro-
portion convenable, celuy qui a le
plus de probité, témoigne me fça-
voir plus de gré, d'avoir éprouvé
qu'il n'est pas vray chez moy, que
*Le méchant & le bon soyent mis en même rang. **
Adieu.

LET T R E III.

A Sparsus.

VOUS me mandez que de
tous mes ouvrages, le der-
nier que je vous ay envoyé est
celuy qui vous plaît davantage.
C'est aussi le goût d'une autre

* Vers de l'Iliade d'Homere.

LIVRE HUITIÈME. 7

personne très-éclairée. J'en ay d'autant plus de penchant à croire que vous ne vous trompez ni l'un ni l'autre , soit parce qu'il n'est pas vraisemblable que vous vous trompiez tous deux , soit parce que j'aime à me flatter. Je veux toujours que ma dernière pièce soit la plus achevée. Par cette raison , je me déclare aujourd'huy contre celle-cy même , en faveur d'une harangue que je viens de donner au Public , & que je ne manqueray pas de vous faire tenir par la première voye sûre qui se présentera. C'est trop vous promettre ; & je crains bien qu'après cela , quand vous la lirez , elle ne remplisse pas toute votre attente. Cependant attendez-la , comme si elle vous devoit plaire ; & peut-être qu'elle vous plaira. Adieu.

LETTRE IV.

A Caninius.

VOUS ne pourriez mieux faire, que d'écrire la guerre contre les Daces. Où trouver un sujet plus nouveau, plus riche, plus étendu, plus susceptible de tous les ornements de la poésie, & où les plus constantes vérités ayent plus l'air de fables ? Vous nous représenterez des fleuves au milieu des campagnes, auparavant séches & arides ; des ponts bâtis sur des rivières, où l'on n'en avoit point encore vû ; des armées campées sur la cime de montagnes inaccessibles ; un Roy toujours plein de confiance, forcé d'abandonner sa Capitale & la vie. Vous nous peindrez

LIVRE HUITIÈME. 9

deux triomphes, dont l'un a été le premier que l'on eût remporté sur une nation jusques-là invincible ; l'autre fera le dernier. Il n'y a qu'une difficulté, mais elle est très-grande ; c'est d'égaliser votre stile à ces exploits. C'est un effort qui me paroît terrible, même pour votre esprit, à qui l'élévation est si naturelle, que les plus grandes entreprises semblent luy donner de nouvelles forces. Ce ne sera pas même un petit embarras, que de faire entrer dans les vers Grecs des noms barbares, & particulièrement celui du Roy. Mais il n'est rien, que le travail & l'art ne viennent à bout de surmonter, ou du moins d'adoucir. D'ailleurs, si l'on permet à Homere, pour rendre le vers plus coulant, d'abrégger, d'étendre, de changer des noms Grecs naturellement doux à l'oreille,

10 LES LETTRES DE PLINE,

pourquoy vous défendrait-on une pareille licence, principalement sur des noms que vous n'avez pas choisis, mais dont vous êtes obligé de vous servir? Après donc que, suivant la coûtume des Poètes, vous aurez invoqué les Dieux, sans oublier celuy dont vous allez nous raconter les desseins, les exploits, les succès; lâchez les cordages, déployez toutes les voiles, & voguez, il en est temps plus que jamais, avec toute la force de votre génie. Car pourquoy ne prendrais-je pas le stile poétique avec un Poète? Toute la grace que je vous demande aujourd'huy, c'est que vous m'envoyiez les premiers essais de votre ouvrage, à mesure qu'ils seront achevez, ou plutôt, avant qu'ils le soyent, dès qu'ils auront reçu leur première forme, & qu'ils ne seront encore que crayonnez & ébauchez. Vous ne

LIVRE HUITIÈME. II

manquerez pas de me dire, qu'il n'est pas possible que des morceaux détachés aient l'agrément d'une pièce suivie, ni l'ouvrage commencé les graces d'un ouvrage fini. Je le sçay. Je les regarderay donc comme des ébauches, comme des morceaux; & ils attendront leur dernière perfection dans mon porte-feuille. A tant de témoignages d'une amitié singulière, dont vous m'avez déjà comblé, ajoûtez encore celui de vouloir bien me confier, ce que vous ne voudriez confier à personne. En un mot, je pourray bien louer, aimer davantage vos écrits, si vous me les envoyez plus tard & avec plus de circonspection. Mais je vous loueray vous-même, je vous aimeray beaucoup plus, quand vous apporterez moins de retardement & de précaution à me les envoyer. Adieu.

L E T T R E V.

A Geminus.

NO T R E ami Macrinus vient de recevoir un rude coup. Il a perdu sa femme, dont la vertu auroit pû se faire admirer de l'antiquité. Pendant trente-neuf ans, ils ont vécu ensemble sans dispute, sans démêlé. Pourroit-on dire à quel point elle respectoit son mari, elle qui méritoit tant d'être respectée ? Ne la voyoit-on pas réunir en sa personne toutes les vertus qui sont propres aux différents âges. Véritablement il semble, que c'est une grande consolation pour Macrinus, que d'avoir possédé si long-temps un bien si estimable ; mais il sent d'autant mieux le prix de ce qu'il a perdu.

LIVRE HUITIÈME. 13

Plus la possession a eu de charmes, plus la perte cause d'horreur. Je ne puis donc m'empêcher de souffrir avec un homme que j'aime tant, & de craindre pour luy, jusqu'à ce que sa blessure soit en état de supporter les remèdes & de se fermer. C'est ce que rien ne fera mieux que le pouvoir de la nécessité, le secours du temps, les dégoûts de la douleur même. Adieu.

LETRE VI.

A Montanus.

MA dernière lettre doit vous avoir appris que j'ay remarqué ces jours passez une inscription sur le tombeau de Pallas, conçüe en ces termes : *Pour récompenser son attachement & sa fidélité envers ses Patrons, le Sénat luy a décerné*

14 LES LETTRES DE PLINÉ,

*les marques de distinction dont jouissent les Préteurs, avec quinze millions de sesterces * ; & il s'est contenté du seul honneur. Cela me fit croire que le décret même ne pouvoit qu'être curieux à voir. Je l'ay découvert. Il est si ample & si flatteur, que cette superbe & insolente épitaphe me parut modeste & humble. Que nos plus illustres Romains viennent, je ne dis pas ceux des siècles plus éloignez, les Afriquains, les Numantins; les Achaïques; mais ceux de ces derniers temps, les Marius, les Sylla, les Pompées, je ne veux pas descendre plus bas; qu'ils viennent aujourd'huy faire comparaison avec Pallas. Tous les éloges qu'on leur a donnez, se trouveront fort au-dessous de ceux qu'il a reçûs. Appelleray-je railleurs ou malheureux, les Auteurs d'un tel*

* Environ quinze cent mille livres de notre monnoye.

LIVRE HUITIÈME. 15

décret ? Je les nommerois railleurs, si la plaisanterie convenoit à la gravité du Sénat. Il faut donc les reconnoître malheureux. Mais personne le peut-il être jamais jusqu'au point d'être forcé à de pareilles indignitez ? C'étoit peut-être ambition & passion de s'avancer. Seroit-il possible qu'il y eût quelqu'un assez fou pour désirer de s'avancer aux dépens de son propre honneur & de celui de la République, dans une Ville, où l'avantage de la première place étoit de pouvoir donner les premières loüanges à Pallas ? Je ne dis rien de ce qu'on offre les honneurs, les prérogatives de la Préture à Pallas, à un esclave : ce sont des esclaves qui les offrent. Je ne relève point qu'ils font d'avis, que l'on ne doit pas seulement exhorter, mais même contraindre Pallas à porter les anneaux d'or. Il eût été contre la majesté du Sénat,

16 LES LETTRES DE PLINE,

qu'un homme revêtu des ornements de Préteur, eût porté des anneaux de fer. Ce ne font là que des bagatelles, qui ne méritent pas que l'on s'y arrête. Voicy des faits bien plus dignes d'attention. *Le Sénat pour Pallas. . . (& le Palais où il s'assemble n'a point été depuis purifié) Pour Pallas le Sénat remercie l'Empereur de ce que ce Prince a fait un éloge magnifique de son affranchi, & a bien voulu permettre au Sénat de combler un tel homme d'honneurs. Que pouvoit-il arriver de plus glorieux au Sénat, que de ne paroître pas ingrat envers Pallas? On ajoûte dans ce décret, Qu'afin que Pallas, à qui chacun en particulier reconnoît avoir les dernières obligations, puisse recevoir les justes récompenses de ses travaux & de sa fidélité. . . . Ne croiriez-vous pas qu'il a reculé les frontières de l'Empire, ou fauyé*

LIVRE HUITIÈME. 17

les armées de l'Etat. On continuë...
*Le Sénat & le Peuple Romain ne pouvant trouver une plus agréable occasion d'exercer leurs libéralitez, qu'en les répandant sur un si fidèle & si désintéressé gardien des finances du Prince. Voilà où se bornoient alors tous les désirs du Sénat, & toute la joye du Peuple; voilà l'occasion la plus précieuse d'ouvrir le Trésor Public. Il faut l'épuiser pour enrichir Pallas. Ce qui fuit n'est guères moins remarquable: Que le Sénat ordonnoit qu'on tire-
roit de l'Epargne quinze millions de sesterces *, pour les donner à cet homme; & que plus il avoit l'ame élevée au-dessus de la passion de s'enrichir, plus il falloit redoubler ses instances auprès du Pere commun, pour en obtenir qu'il obligéât Pallas de déférer au Sénat. Il ne man-*

* Environ quinze cent mille livres de notre monnoye.

18 LES LETTRES DE PLINE,

quoit plus en effet que de traiter au nom du Public avec Pallas, que de le supplier de céder aux empressements du Sénat, que d'interposer la médiation de l'Empereur, pour surmonter cette insolente modération, & pour faire en sorte que Pallas ne dédaignât pas quinze millions de sesterces. Il les dédaigna pourtant. C'étoit le seul parti qu'il pouvoit prendre par rapport à de si grandes sommes. Il y avoit bien plus d'orgueil à les refuser, qu'à les accepter. Le Sénat cependant semble se plaindre de ce refus, & le comble en même-temps d'éloges, en ces termes : *Mais l'Empereur & le Pere commun ayant voulu, à la priere de Pallas, que le Sénat luy remît l'obligation de satisfaire à cette partie du décret, qui lui ordonnoit de prendre dans le trésor public quinze millions de sesterces,*

LIVRE HUITIÈME. 19

le Sénat déclare , que c'est avec beaucoup de plaisir & de justice , qu'entre les honneurs qu'il avoit commencé de décerner à Pallas , il avoit mêlé cette somme pour connoître son zèle & sa fidélité ; que cependant le Sénat , pour marquer sa soumission aux ordres de l'Empereur , à qui il ne croyoit pas permis de résister en rien , obéissoit. Imaginez-vous Pallas qui s'oppose à un décret du Sénat , qui modère luy-même ses propres honneurs , qui refuse quinze millions de sesterces , comme si c'étoit trop , & qui accepte les marques de la dignité des Préteurs , comme si c'étoit moins. Représentez-vous l'Empereur , qui , à la face du Sénat , obéit aux prières , ou plutôt , aux commandements de son affranchi ; car un affranchi , qui , dans le Sénat , se donne la liberté de prier son Patron , luy commande. Figurez - vous le Sénat , qui , jusqu'à

20 LES LETTRES DE PLINÉ,

l'extrémité, déclare qu'il a commencé avec autant de plaisir que de justice, à décerner cette somme & de tels honneurs à Pallas ; & qu'il persisteroit encore, s'il n'étoit obligé de se soumettre aux volontez du Prince, qu'il n'est permis de contredire en aucune chose. Ainsi donc, pour ne point forcer Pallas de prendre quinze millions de sesterces dans le trésor public, on a eu besoin de sa modération & de l'obéissance du Sénat, qui n'auroit pas obéi, s'il luy eût été permis de résister en rien aux volontez de l'Empereur. Vous croyez être à la fin ; attendez, & écoutez le meilleur : *C'est pourquoy, comme il est très-avantageux de mettre au jour les faveurs dont le Prince a honoré & récompensé ceux qui le méritoient, & particulièrement dans les lieux où l'on peut engager à l'imitation les personnes chargées du soin*

LIVRE HUITIÈME. 21

de ses affaires ; & que l'éclatante fidélité & probité de Pallas sont les modèles les plus propres à exciter une honnête émulation , il a été résolu que le discours prononcé dans le Sénat par l'Empereur le vingt-huit Janvier dernier , & le décret du Sénat à ce sujet , seroient gravez sur une table d'airain , qui sera appliquée près de la statue qui représente Jules-Cesar en habit de guerre. On a compté pour peu que le Sénat eût été témoin de ces honteuses bassesses. On a choisi le lieu le plus exposé , pour les mettre devant les yeux des hommes de ce siècle & des siècles futurs. On a pris soin de graver sur l'airain tous les honneurs d'un insolent esclave , ceux même qu'il avoit refusez ; mais qu'autant qu'il dépendoit des auteurs du décret il avoit possédez. On a écrit dans les Registres publics , pour en conserver à jamais

22 LES LETTRES DE PLINE,

le souvenir, qu'on luy avoit déferé les marques de distinction que portent les Préteurs, comme on y écrivoit autrefois les anciens Traitez d'alliance, les Loix sacrées. Tant l'Empereur, le Sénat, Pallas luy-même eût montré de.... (je ne sçay que dire), qu'ils semblent s'être empressez d'étaler à la vûe de l'Univers, Pallas son insolence, l'Empereur sa foiblesse, le Sénat sa misère. Est-il possible que le Sénat n'ait pas eu honte de chercher des prétextes à son infamie ? La belle, l'admirable raison que l'envie d'exciter une noble émulation dans les esprits, par l'exemple des grandes récompenses dont étoit comblé Pallas. Voyez par-là dans quel avilissement tomboient les honneurs, je dis ceux même que Pallas ne refusoit pas. On trouvoit pourtant des personnes de naissance qui désiroient, qui

LIVRE HUITIÈME. 23

recherchoient avec ardeur ce qu'ils voyoient être accordé à un affranchi, être promis à des esclaves. Que j'ay de joye de n'être point né dans ces temps, qui me font rougir comme si j'y avois vécu ! Je ne doute point que vous ne pensiez de même. Je connois votre délicatesse, votre grandeur d'ame. Je suis donc persuadé que bien qu'en quelques endroits l'indignation m'ait emporté au-delà des justes bornes d'une lettre, vous aurez plus de penchant à croire que je ne me plains pas assez, qu'à penser que je me plains trop. Adieu.



LETTRE VII.

A Tacite.

CE n'est ni comme de maître à maître, ni comme de disciple à disciple, ainsi que vous me le mandez ; mais comme de maître à disciple, que vous m'avez envoyé votre livre ; car vous êtes le maître, moy le disciple. Aussi me rappelez-vous à mon devoir, quand je prolonge encore la licence des Saturnales. Je ne pouvois, ce me semble, vous faire un compliment plus embarrassé ; ni en même-temps vous mieux prouver, que loin de pouvoir passer pour votre maître, je ne suis pas digne d'être appelé votre disciple. Je feray pourtant le personnage de maître ; & j'exerceray sur votre livre
tout

LIVRE HUITIÈME. 25

tout le droit que vous m'avez donné : j'en useray avec d'autant moins de retenüe , que j'ay bien résolu de ne vous rien envoyer pendant ce temps , sur quoy vous puissiez vous venger. Adieu.

LETTRE VIII.

A Romain.

N'AVEZ-VOUS jamais vû la source du Clitumne ? Je ne le crois pas ; car vous m'en auriez parlé. Si donc vous ne l'avez point encore vüe , voyez-la : je la viens de voir ; & j'ay regret de ne l'avoir pas vüe plutôt. Du pied d'une petite colline , chargée d'un bois de cyprès fort touffu , sort une fontaine , dont les eaux répandues par plusieurs veines inégales , forment un grand bassin si pur & si clair ,

26 LES LETTRES DE PLINE ,

que l'on y peut compter les pièces d'argent que l'on y jette & les cailloux que l'on y voit reluire. *

De-là, elle se précipite, moins par la pente qu'elle trouve, que par sa propre abondance & comme par son propre poids. A peine est-elle sortie de sa source, qu'elle devient un fort grand fleuve, qui porte des bateaux, & qui donne un passage libre, & à ceux qui montent, & à ceux qui en même-temps descendent. Il se précipite par une pente si unie, que pour le descendre, on peut se passer du secours des rames; & qu'avec des rames & des perches, on a beaucoup de peine à le remonter. L'une & l'autre de ces choses donnent beaucoup de plaisir à ceux qui ne s'y embarquent que pour se divertir. Selon qu'ils vont contre le fil de

* Je crois que *Calculos* signifie des jettons, & non pas des cailloux.

l'eau, ou qu'ils le suivent; ils font succéder le repos au travail, & le travail au repos. Les rivages sont chargez de frênes & de peupliers, que vous voyez se multiplier au fond du canal, mais si distinctement, qu'on les pourroit compter. Le froid de ses eaux le dispute à la neige; & elles ne luy cèdent point pour la couleur. Près de là, est un Temple aussi respecté qu'ancien. Le Dieu du fleuve luy-même y paroît vêtu d'une robe. C'est un Dieu fort secourable & qui prédit l'avenir, ainsi que le témoigne tout l'appareil qu'on y voit, & qui est propre à rendre les Oracles. Au tour de ce Temple, sont répandues des Chapelles en grand nombre; chacune a une statuë du Dieu, chacune est célèbre, chacune est distinguée par quelque dévotion particulière. Quelques-unes même ont leurs

28 LES LETTRES DE PLINE,

fontaines; car outre la principale, & qui est comme la mere des autres, il s'en trouve encore plusieurs, dont la source est différente; mais qui se perdent dans le fleuve. On le passe sur un pont, qui sépare les lieux sacrez des profanes. Au-dessus du pont, l'on ne peut se passer de batteau. Au-dessous, on peut se baigner. Les Hispellattes, à qui Auguste a donné cette contrée, fournissent gratuitement toutes les choses nécessaires pour le bain, & le gîte même. Le long du fleuve, vous rencontrez quantité de maisons, que la beauté du fleuve a invité d'y bâtir. En un mot, vous n'y trouverez rien qui ne vous fasse plaisir. Vous y pourrez même étudier; vous y lirez une infinité d'inscriptions gravées sur toutes les colonnes, par toutes sortes de personnes, à l'honneur de la Fontaine

LIVRE HUITIÈME. 29
& de la Divinité. Vous louerez les
unés, vous vous mocquerez des
autres; ou plutôt, selon que je
connois votre bonté naturelle,
vous ne vous mocquerez d'aucu-
ne. Adieu.

LETTRE IX.

A Ursus.

DEPUIS long-temps je n'ay
rien lû; je n'ay rien écrit.
Depuis long-temps je ne connois
plus le loisir, ni enfin le bon-
heur de ne rien faire, de ne rien
être; bonheur peut-être trop uni,
mais délicieux pourtant. La mul-
titude d'affaires dont je suis char-
gé pour mes amis, m'éloigne de
la retraite & de l'étude. Car il
n'y a point d'étude, quelque pré-
cieuse qu'elle soit, qu'on ne doive

30 LES LETTRES DE PLINE,
sacrifier aux devoirs de l'amitié,
que les études elles-mêmes comptent
entre les plus sacrez. Adieu.

L E T T R E X.

A Fabatus, ayeul de sa femme.

P L U S vous avez d'impatience que nous vous donnions des arrieres-petits-fils, plus vous aurez de chagrin d'apprendre que votre petite-fille a eu une fausse couche. L'ignorance où sont les jeunes personnes, l'a fait tomber dans cet accident, pour avoir négligé des précautions que les femmes doivent prendre pendant leur grossesse, & pour s'être permis des choses qu'elles se doivent défendre. C'est une faute qu'elle a bien expié par sa maladie, qui l'a réduite à la der-

niere extrémité. Si vous devez donc vous affliger, de voir votre vieillesse frustrée d'une postérité dont elle sembloit déjà jouir, vous devez aussi rendre graces aux Dieux, de ce qu'en vous ôtant aujourd'huy des arrieres-petits-fils, ils paroissent vouloir vous en donner d'autres, en vous conservant une petite-fille. C'est une espérance qui me paroît d'autant mieux fondée, que cette couche, toute malheureuse qu'elle est, vous promet de la fécondité. Je vous écris, pour vous consoler & pour vous soutenir, ce que je me dis à moy-même; vous ne désirez pas des arrieres-petits-fils avec plus de passion que je désire des enfants. Je me flatte, que, soit de votre côté, soit du mien, ils trouveront une route facile aux honneurs. Les noms qui les attendent ne sont point

32 LES LETTRES DE PLINE ,
inconnus ; & leur noblesse ne fera
point l'ouvrage d'un soudain capri-
ce de la fortune. Puissent-ils naître
seulement , & changer ainsi notre
tristesse en joye ! Adieu.

LETTRE XI.

A Hispulla.

QUAND je fais réflexion sur
la tendresse que vous avez
pour votre nièce , & qui passe
celle que pourroit avoir une mere
pour sa fille , je crois que je fe-
ray bien de vous écrire l'état où
nous sommes , avant que de vous
mander l'état où nous avons été ,
afin que la joye qui remplira votre
cœur , n'y laisse plus de place au cha-
grin. Encore avec cette précaution ,
je ne laisseray pas de craindre , que
de la joye vous ne retombiez dans

la crainte ; & qu'en vous réjouïssant de sçavoir votre nièce hors de danger , vous ne trembliez au récit de celuy qu'elle a couru. Déjà son premier enjouement revient ; déjà renduë à elle-même & à moy, elle reprend ses forces ; & en rétrogradant vers la vie & la santé , elle fait le même chemin qu'elle avoit fait vers la maladie & la mort. On ne peut pas être plus mal qu'elle a été. S'il m'est permis de le dire , il n'y a pas eu de sa faute ; mais il y en a eu un peu de son âge. De-là viennent & sa fausse couche , & les fâcheuses suites d'une grossesse dont elle ignoroit les conséquences. Ainsi , quoyque vous n'ayiez pas eu la satisfaction de voir adoucir la perte de votre frere par un petit neveu , ou par une petite nièce , souvenez-vous que c'est un bien qui n'est que différé & non pas perdu , puisque la personne dont nous avons droit

34 LES LETTRES DE BLINE ,
d'en attendre , nous reste encore.
Excusez donc auprès de votre pe-
re un malheur , que les femmes
sçavent toujourns plus aisément par-
donner. Adieu.

L E T T R E X I I .

A Minutianus.

J E ne vous demande quartier
que pour aujourd'huy. Titinius
Capito lit en public un de ses
ouvrages ; & je ne sçay si je n'ay
pas encore plus d'envie que d'o-
bligation de l'entendre. C'est un
parfaitement honnête homme , &
que l'on peut compter pour un
des premiers ornements de notre
siècle. Il cultive les sciences ; il
aime les gens de lettres ; il les
protège , les avance , & se plaît
à les récompenser ; il est la ressource

ce, l'azile de la plûpart de nos Auteurs, & l'exemple de tous; il est l'appuy, le restaurateur des lettres qui commencent à tomber. Sa maison est la maison de tous ceux qui ont quelque pièce à lire. Personne ne vient entendre plus régulièrement ceux qui lisent, soit chez luy, soit ailleurs. Pour moy, tant qu'il s'est trouvé à Rome, il ne m'a jamais manqué. Le défaut de reconnoissance seroit donc d'autant plus honteux, que le sujet qui la demande est plus honnête. Quoy! si j'avois un procès, je me croirois infiniment redevable à ceux qui m'accompagneroient à l'audience; & aujourd'huy que je fais mon unique affaire de mes études, que j'y donne toute mon application, je croiray devoir moins à une personne, qui se plaît tant à faire honneur à ces choses, dans lesquelles on m'oblige beaucoup,

36 LES LETTRES DE PLINE,

pour ne pas dire dans lesquelles on m'oblige ordinairement le plus ? D'ailleurs , quand sur les devoirs réciproques , il ne feroit pas en avance avec moy ; quand je ne luy devrois aucun retour , je ne ferois pas moins engagé à l'aller entendre , par la beauté , par la grandeur , par la force , par la douceur de son esprit , & par la noblesse du sujet qu'il a choisi. Il écrit la mort des Hommes illustres , dont plusieurs ont été de mes plus intimes amis. Il me semble donc que je m'acquitte d'un devoir de Religion , lors que je vais entendre les éloges funébres de ceux dont il ne m'a pas été permis d'honorer les obsèques : éloges qui doivent être d'autant moins suspects , qu'ils viennent plus tard. Adieu.

L E T T R E X I I I .

A Genialis.

J'APPROUVE fort que vous ayiez lû mes ouvrages avec votre pere. Vous ne pouvez manquer de profiter beaucoup, quand vous apprendrez d'un aussi habile homme ce qu'il faut louer, ce qu'il faut blâmer ; & que formé par ses leçons, vous vous ferez accoûtumé à dire la vérité. Vous avez qui suivre, sur les traces de qui marcher. Que vous êtes heureux de rencontrer un modèle parfait dans l'objet de vos plus justes affections ! de trouver tout à imiter dans celuy à qui la nature a voulu que vous ressembliez !
Adieu.

LETTRE XIV.

A Ariston.

COMME je sçay que vous n'êtes pas moins versé dans la connoissance du droit public, dont le droit des Sénateurs fait partie, que dans celle du droit particulier, je souhaite fort d'apprendre de vous, si je me suis trompé le dernier jour dans le Senat; & je le souhaite, non par rapport au passé, ce seroit trop tard; mais pour être instruit, si à l'avenir il se présentoit quelque chose de semblable. Vous me direz, pourquoy demander ce que vous devriez sçavoir? La servitude des derniers temps nous a amené non-seulement l'ignorance & l'oubli des beaux Arts, mais aussi

LIVRE HUITIÈME. 39

des droits & des coutumes du Sénat. Qui est l'homme assez patient, pour vouloir apprendre ce qui ne luy doit être d'aucun usage ? D'ailleurs, comment retenir ce qu'on apprend, si l'on ne le pratique jamais quand on l'a appris ? La liberté de retour nous a donc trouvé novices & mal habiles ; & l'impatience de goûter les douceurs qu'elle offre, nous force d'agir avant que d'apprendre. L'ancienne Institution vouloit que nous vissions faire, que nous entendissions dire à ceux qui nous devançoient en âge, ce que bientôt nous-mêmes nous avions à faire & à dire, & ce que nous devions à notre tour transmettre à ceux qui viendroient après nous. De là cette coutume d'engager les jeunes gens à servir dans l'armée dès leur plus tendre jeunesse, afin qu'en obéissant, ils apprissent à

40 LES LETTRES DE PLINE ,
commander ; qu'en suivant les autres, ils se rendissent capables de marcher à leur tête. De-là vient que ceux qui songeoient à s'élever aux Charges, demeuroient debout à la porte du Sénat, obligez d'être spectateurs avant que d'être acteurs dans le Conseil public. Chacun avoit son pere pour maître ; ou s'il n'avoit point de pere, c'étoit le plus illustre & le plus ancien Sénateur qui luy en feroit. C'est ainsi qu'ils apprenoient par l'exemple, le plus sûr de tous les maîtres, quel étoit le pouvoir de celuy qui proposoit, le droit de celuy qui opinoit ; l'autorité de chaque Magistrat, la liberté de tous les autres ; quand il falloit céder, résister, se taire ; quand & comment il falloit parler ; comment se faisoit la distinction des avis contraires ; comment il étoit permis

LIVRE HUITIÈME. 41

d'ajouter quelque chose à ce qu'on avoit déjà dit : enfin tout l'ordre qu'on devoit garder au Sénat. Pour nous , il est vray que nous avons servi dans les armées pendant notre jeunesse ; mais alors la vertu étoit suspecte , le vice honoré ; alors nulle autorité dans les chefs , nulle modération dans les soldats ; alors on ne connoissoit plus , ni commandement , ni obéissance ; la licence , le désordre régnoient par tout ; on ne voyoit rien qui ne fût renversé , rien enfin qui ne méritât bien plutôt d'être oublié , que d'être retenu. Nous avons aussi entré tout jeunes au Sénat ; mais en un Sénat toujours tremblant , toujours muet , où l'on ne pouvoit sans péril dire ce qu'on pensoit , & sans infamie ce qu'on ne pensoit pas ? Que pouvoit-on avoir appris ? que pouvoit-on ap-

42 LES LETTRES DE PLINÉ,

prendre qui fit plaisir, dans un temps où l'on ne voyoit assembler le Sénat, ou que pour ne rien faire, ou que pour faire quelque grand crime; dans un temps où l'on ne le convoquoit, que pour s'en mocquer, ou pour l'affliger; où ce qu'on mettoit en délibération n'avoit jamais rien de sérieux; & où pourtant ce qu'on jugeoit étoit presque toujours funeste? Nous avons vû les mêmes maux se perpétuer pendant plusieurs années, depuis que, devenus Sénateurs, nous en avons pris & ressenti notre part d'une si cruelle manière, que nos esprits en ont été émouffez, éteints, hébêtez. Il n'y a que fort peu de temps (car plus les temps sont heureux, plus ils sont courts) qu'il nous est permis de sçavoir, qu'il nous est permis d'être ce que nous sommes. Je vous demande donc avec d'autant plus

LIVRE HUITIÈME. 43

de raison, d'abord d'excuser mon erreur, si j'y suis; ensuite de m'en tirer par votre sçavoir. Je sçay qu'il ne s'étend pas moins à ce qui est du droit public, qu'à ce qui est du droit particulier; à l'histoire ancienne, qu'à la moderne; aux événements les plus singuliers, qu'aux plus communs. Je suis même persuadé que le fait sur lequel je vous consulte, est si extraordinaire, que ceux à qui une longue expérience, soutenue d'une grande application, ne laisse rien ignorer, pourroient bien ou n'en être pas instruits, ou ne l'être pas assez. Nous en serons d'autant plus dignes, moy de pardon si j'ay erré, & vous de louanges, si vous pouvez enseigner ce que vous ne pouvez guères avoir appris que par vous-même. Le Sénat traitoit l'affaire des affranchis d'Affranus Dexter, Consul. On l'a trouvé tué chez luy; & l'on ignore

44 LES LETTRES DE PLINE,
si sa main ou celle des siens, si leur
crime ou leur obéissance l'ont fait
périr. L'un (demandez-vous qui?
Moy; mais il n'importe) a été d'a-
vis, qu'après avoir souffert la que-
stion, il les falloit renvoyer ab-
sous; l'autre, qu'il falloit les re-
léguer dans une Isle; un troisié-
me, qu'ils devoient être punis de
mort. Ces avis étoient si opposez,
qu'il n'étoit pas possible de les
faire compatir ensemble. Car que
peuvent avoir de commun la mort
& le bannissement? Rien de plus,
sans doute, que le bannissement
& l'absolution; encore l'avis de
l'absolution approche plus de ce-
luy du bannissement, que l'avis de
la mort; car les deux premiers
s'accordent à laisser la vie; & le
dernier l'ôte. Cependant, & ceux
qui opinoient à la mort, & ceux
qui opinoient au bannissement,
suspendant pour quelque moment

LIVRE HUITIÈME. 45

leur discorde, feignirent de s'unir, & se rangerent du même côté. Je soutenois que chacun des trois avis devoit être séparément compté ; qu'on ne devoit point souffrir que deux des trois se joignissent, à la faveur d'une trêve de quelques moments. Je prétendois donc que ceux dont les voix alloient à la mort, fussent séparés de ceux qui se contentoient de bannir ; & que tous, prêts à se contredire, ils ne formassent pas cependant ensemble un même parti contre ceux qui vouloient absoudre : parce qu'au fond il importoit peu qu'ils rejettassent tous l'absolution, s'ils n'admettoient pas tous la même condamnation. Je trouvois étrange, que celui qui avoit opiné à punir de mort les esclaves, & à reléguer les affranchis, fût obligé de couper son avis en deux parties ; & que

46 LES LETTRES DE PLINE,

cependant on réunit dans un même avis celui qui vouloit que les affranchis fussent reléguez, & celui qui vouloit qu'on les fit mourir. S'il falloit couper l'avis d'une même personne, parce qu'il renfermoit deux choses, je ne concevois pas comment on pouvoit unir les avis de deux personnes, qui, sur la même chose, pensoient d'une manière si contraire. Permettez-moy donc, je vous supplie, aujourd'huy que l'affaire est décidée, de vous rendre raison de mon sentiment, comme si elle étoit encore indécidée; & de vous dire de suite à loisir ce que je fus obligé de dire alors avec beaucoup d'interruption & de contradiction. Supposons que l'on eût nommé seulement trois Juges, pour prononcer sur cette affaire; que l'un d'eux eût été d'avis de condamner les affranchis au dernier

LIVRE HUITIÈME. 47

supplice, l'autre de les reléguer, le troisième, de les absoudre. Les deux premières opinions réunissant leurs forces, l'emporteront-elles sur la dernière? Ou plutôt, chacune des trois ne vaudra-t-elle pas séparément autant que l'autre, sans que l'on puisse joindre plutôt la première à la seconde, que la seconde à la dernière? Il faut donc de même, dans le Sénat, compter comme contraires les avis que l'on y a dits comme différents. Que si un même homme opinait tout-à-la-fois & au bannissement & à la mort, pourrions-nous, selon cet avis, les bannir & leur ôter la vie? Enfin regarderait-on comme une seule & même opinion, celle qui rassembleroit des choses si manifestement incompatibles? Comme donc est-il possible qu'on regarde comme un seul avis, les avis de deux personnes,

48 LES LETTRES DE PLINE ,

dont l'un veut que les affranchis perdent la vie , l'autre qu'ils aillent passer leur vie dans une Isle ; lors qu'il faudroit les regarder comme deux avis différens , si une seule personne en étoit l'auteur. Qu'ordonne la Loy ? Ne nous enseigne-t-elle pas clairement qu'il faut absolument distinguer l'avis du bannissement & celui de la mort , lors qu'elle veut que pour recueillir les voix on se serve de ces termes : *Vous qui êtes d'une telle opinion , passez de ce côté ; vous qui êtes de toute autre , rangez-vous du côté de celui dont vous suivez l'avis ?* Examinez , je vous prie ; & pésez chaque mot : *Vous qui êtes d'un tel avis* , c'est-à-dire , vous qui pensez qu'on doit reléguer les affranchis , passez de ce côté-là , c'est-à-dire , du côté , où est assis l'auteur de cet avis. Par où il est évident , que ceux qui opinent à la mort , ne peuvent pas

LIVRE HUITIÈME. 49

pas demeurer du même côté. *Vous qui êtes de tout autre avis. Vous voyez que la Loy ne s'est pas contentée de dire d'un autre, mais de tout autre.* Or peut-on douter que celui qui ne veut que reléguer, est de tout autre avis que celui qui veut que l'on fasse mourir ? *Rangez-vous du côté de celui dont vous suivez l'avis.* Ne vous semble-t-il pas que la Loy appelle, qu'elle pousse, qu'elle place en différents endroits ceux qui sont d'avis différents ? Ne la voyez-vous pas montrer, non pas seulement par une formule authentique, mais comme du geste & de la main, où chacun doit demeurer, où chacun est obligé de passer ? Mais (dit-on) si l'on sépare les voix qui vont au bannissement, de celles qui vont au dernier supplice, il arrivera que l'avis de l'absolution l'emportera.

50 LES LETTRES DE PLINE,

Qu'importe aux opinants , à qui certainement il ne peut jamais être convenable de mettre tout en usage pour empêcher l'opinion la plus douce de prévaloir ? Il faut pourtant (ajoute-t-on) que ceux qui condamnent à la peine capitale , & ceux qui bannissent , foyent d'abord comparez ensemble avec ceux qui veulent absoudre ; & qu'ensuite on les compare eux-mêmes entre eux. Sera-ce donc comme dans certains spectacles , où le fort sépare & réserve quelqu'un qui doit combattre contre le vainqueur ? ainsi y aura-t-il dans le Sénat de premiers combats , & ensuite de seconds ? & l'avis qui l'emporte sur un autre , devra-t-il encore soutenir les efforts d'un troisième qui l'attend ? Mais quoy ! lors qu'un avis a prévalu , tous les autres ne tombent-ils pas d'eux-mêmes ? Le moyen donc de comp-

LIVRE HUITIÈME. 51

ter pour un seul avis, deux avis qui ne doivent plus être comptez pour rien ? Je m'explique plus clairement. Si ceux qui opinent à la mort ne passent du côté de celui qui opine au bannissement pendant qu'il dit son avis, il ne leur doit plus être permis de se détacher dans la suite d'un parti auquel ils ont voulu s'attacher au commencement. Mais j'ay bonne grace de m'ériger icy en maître, moy qui ne désire que d'apprendre. Dites-moy donc s'il falloit partager ces opinions, de sorte qu'elles n'en fissent que deux ; ou s'il falloit les compter sur le pied de trois opinions différentes. Véritablement j'ay obtenu ce que je demandois : mais je voudrois bien sçavoir si j'ay dû le demander, ou si je devois plutôt passer à l'un des deux autres avis, comme a fait l'auteur de l'avis à la mort. Vaincu

32 LES LETTRES DE PLINE,

par mes raisons, il a quitté son premier avis (& cela, j'ignore s'il l'a pû faire), & a pris le parti du bannissement, dans la crainte que si l'on séparoit les trois avis, comme il prévoyoit qu'il alloit arriver, celui d'absoudre ne vint à l'emporter; car il y avoit bien plus de suffrages pour cet avis, que pour chacun des deux autres séparément. Alors tous ceux qui, entraînez par son autorité, s'étoient attachez à son opinion, voyant qu'il les abandonnoit, quitterent un avis que son auteur quittoit luy-même; & suivirent comme transfuge, celui qu'ils suivoient auparavant comme Capitaine. Ainsi les trois avis ont été réduits à deux; & de ces deux, l'un a prévalu. Le troisième, qui a été rejeté, n'ayant pû seul se faire céder par les deux premiers, a choisi du moins auquel des deux il céderoit luy-même. Adieu.

L E T T R E X V.

A Junior.

JE vous ay fans doute accablé, en vous envoyant tant de volumes à la fois ; mais je vous en ay accablé, parce que vous me les avez demandez. Et d'ailleurs vous m'avez écrit que vos vendanges étoient si modiques , qu'il m'a été facile de comprendre que vous aviez du loisir de reste , comme on dit communément, pour lire un livre. Je reçois semblables nouvelles de mes terres : j'auray donc le temps d'écrire des ouvrages que vous puissiez lire , si pourtant j'ay de quoy acheter du papier : Mais s'il est trop gros, ou s'il boit , il faudra se résoudre , ou à ne point écrire , ou à écrire des choses qui, bonnes ou mauvaises, s'effaceront à mesure que je les écriray.

Adieu.

C iij

LETTRE XVI.

A Paternus.

LA maladie de mes gens , & la mort même de quelques-uns dans la fleur de leur âge , m'ont accablé de tristesse. J'ay deux fujets de consolation , tous deux trop foibles pour un tel chagrin ; mais fujets de consolation pourtant. L'un , la complaisance que j'ay eüe , de les affranchir ; car il me semble qu'en quelque façon je n'ay pas perdu trop tôt ceux que j'ay perdu libres : L'autre , la permission que je donne aux esclaves mêmes , de faire une espèce de testament , que j'observe aussi religieusement que s'il étoit légitime. Ils disposent , ils me prient de ce qui leur

plaît : j'exécute sans hésiter. Ils partagent entre leurs camarades ce qu'ils ont ; ils donnent , ils laissent à qui ils veulent , pourvû que ce soit à quelqu'un de la maison. Car la maison est comme la République & la Patrie des esclaves. Cependant , quoyque cette conduite me soulage , la même humanité qui me la fait tenir , m'abbat & m'accable. Je ne voudrois pas toutefois devenir moins sensible : non que j'ignore que beaucoup d'autres ne traitent de pareilles disgraces , que d'une simple perte de biens , & qu'avec de tels sentiments ils se croient de grands hommes & fort sages. Pour moy , je ne sçay s'ils sont aussi grands & aussi sages qu'ils le pensent ; mais je sçay bien qu'ils ne sont point hommes. L'homme doit être accessible à la douleur ; la sentir ,

36 LES LETTRES DE PLINE,

la combattre pourtant ; être capable de consolation , & non n'en avoir pas besoin. Peut-être me suis-je étendu sur cela plus que je ne devois ; mais c'est encore moins que je n'aurois voulu. Il y a je ne sçay quelle forte de plaisir à se plaindre , sur tout si vous répandez vos larmes dans le sein d'un ami prêt à les louer , ou à les excuser. Adieu.

LETTRE XVII.

A Macrinus.

LE climat que vous habitez est-il aussi dérangé que celui - cy ? L'on ne voit à Rome qu'orages , qu'inondations. Le Tibre s'est débordé & répandu fort loin. Quoyque le canal que la sage prévoyance de l'Empereur a

fait faire, en ait reçu une partie, il remplit les vallées; il coule par les campagnes; par tout où il trouve des plaines, il ne laisse rien à découvert. De-là, il arrive qu'allant au-devant des fleuves qu'il a coûtume de recevoir & d'emmener confondus avec luy, il les force à rebrouffer, & couvre ainsi d'eaux étrangères les terres qu'il n'inonde pas de ses propres eaux. L'Anion*, le plus doux des fleuves, & qui semble comme invité & retenu par les belles maisons bâties sur ses bords, déracine & entraîne les arbres qui luy donnoient de l'ombre. Il a renversé des montagnes; & se trouvant arrêté par leur chute en plusieurs endroits, il cherche le passage qu'il s'est fermé, abbat les maisons, & s'éleve sur leurs ruines. Ceux qui demeurent en des

* Aujourd'huy le Theveror.

58 LES LETTRES DE PLINE,
lieux où le débordement n'est point
parvenu, rapportent qu'ils ont vû
flotter sur l'eau, icy des équipa-
ges de gens riches & des meu-
bles précieux, là des ustenciles
de campagne; d'un côté des char-
ruës attachées de bœufs attelés, &
ceux qui les conduisoient; de l'au-
tre, des troupeaux entiers abandon-
nez à eux-mêmes; & au milieu
de tout cela, des troncs d'arbres,
des poutres & des toits. Les
lieux où la rivière n'a pû monter,
n'ont pas été exempts de cette dé-
folation. Une pluye continuelle &
des tourbillons qui sembloient lan-
cez des nuës, n'ont fait guères
moins de ravages, que le fleuve
en auroit pû faire. Les clôtures
qui renfermoient les héritages que
l'on affectionne le plus, ont été
ruinées, & les tombeaux ébranlez;
plusieurs personnes ont été noyées,
estropiées, écrasées; & le deuil,

LIVRE HUITIÈME. 59

dont tout est rempli , multipliant de pertes. Plus ce malheur est grand , plus je crains que vous n'en ayez essuyé quelque semblable où vous êtes. S'il n'en est rien , soulagez mon inquiétude au plûtôt , je vous en supplie ; & si cela est , mandez-le-moy toujours. Car c'est presque la même chose pour moy , d'avoir à craindre une disgrâce , ou à la souffrir ; si ce n'est que le mal a ses bornes , & que la crainte n'en a point. L'on ne s'afflige qu'à proportion de ce qui est arrivé ; mais on craint tout ce qui peut arriver. Adieu.



L E T T R E X V I I I .

A Rufin.

IL n'est pas vray, comme on a coutume de le dire, que le testament des hommes soit le tableau de leurs mœurs, puisque Domitius Tullus vient de paroître en mourant, beaucoup plus honnête homme qu'il n'avoit fait pendant sa vie. Après s'être livré à toutes les amorces de ceux qui briguoient sa succession, il a institué son héritiere une fille de son frere, qu'il avoit adoptée. Il a fait plusieurs legs & très-considérables à ses petits enfants, & même à un arriere-petit-fils. En un mot, la tendresse paternelle régne par tout

LIVRE HUITIÈME. 61

dans son testament ; & surprend d'autant plus , qu'on s'y attendoit moins. On en parle donc fort diversement à Rome. Les uns le traitent de fourbe , d'ingrat , de perfide ; & ne prennent pas garde , qu'ils ne peuvent se déchaîner contre luy , sans se trahir eux-mêmes par un honteux aveu , lors qu'ils se plaignent d'avoir été déshérités par cet homme , comme s'il étoit leur pere , leur ayeul ou leur bifayeul. Les autres l'élevont jusqu'au ciel , pour avoir frustré les sordides espérances de cette engeance d'hommes ; & prétendent que , dans un siècle aussi corrompu , les tromper , c'est prudence. Ils ajoutent , qu'il ne luy étoit pas libre de faire un autre testament ; qu'il étoit redevable de ses grands biens à sa fille ; & qu'il les luy a moins donnez , que

62 LES LETTRES DE PLINE ,
rendus. Car Curtius Mantia *, pré-
venu d'aversion contre Domitius
Lucanus son gendre (c'est le frere
de Tullus), avoit institué hé-
ritiere sa fille, petite-fille de Cur-
tius, à condition que son pere
l'émanciperoit. Domitius l'avoit
émancipée; & aussi-tôt Tullus
son oncle l'avoit adoptée. Ainsi
Domitius, qui avoit eu commu-
nauté de biens avec son frere,
avoit, par une émancipation ar-
tificieuse, éludé l'intention du te-
stateur, & remis sa fille avec de
très-grandes richesses sous sa puis-
sance, après l'avoir émancipée. Il
semble d'ailleurs, que la destinée
de ces deux freres ait été de s'en-
richir malgré ceux qui les ont en-
richis; car Domitius Afer qui les
adopta, est mort, sans autre re-

* Casaubon, sur la foy de Tacite, veut qu'on
le nomme Curtilius Mantia.

LIVRE HUITIÈME. 63

tement que celuy qu'il avoit fait de vive voix dix-huit ans auparavant, & sur lequel il avoit depuis si fort changé de sentiment, qu'il avoit poursuivi la confiscation des biens de leur pere. Sa disgrâce est aussi surprenante que leur bonheur : Sa disgrâce, d'avoir adopté & d'avoir eu pour héritiers les enfants de son ennemi capital, qu'il avoit fait retrancher du nombre des citoyens : leur bonheur, d'avoir retrouvé un pere dans celuy qui leur avoit ôté le leur. Mais il étoit juste, qu'après avoir été institué héritier par son frere, au préjudice de sa propre fille, il remît à cette même fille, pour se réconcilier avec elle, la succession d'Afer, ainsi que les autres biens que les deux freres avoient acquis ensemble. Ce testament mérite d'autant plus de louanges, que la nature, la fidélité, l'honneur

64 LES LETTRES DE PLINÉ,

l'ont dicté; que chacun, selon son degré d'affinité, selon ses services, y a trouvé des marques d'affection & de reconnoissance, la femme de Tullus comme les autres. Cette femme d'une vertu, d'une patience singulière, & qui devoit être d'autant plus chere à son mari, que par son mariage elle s'étoit attiré des reproches, a eu pour sa part de très-belles maisons de campagne, & une somme d'argent considérable. Il sembloit qu'avec de la naissance & de bonnes mœurs, sur le déclin de l'âge, après une longue viduité, après avoir été mere autrefois, elle se fût oubliée, en prenant pour mari un riche vieillard, si chargé d'infirmité, qu'il auroit pû dégoûter une femme même qui l'auroit épousé, lors qu'il étoit & jeune & plein de santé. Perclus & paralytique de tout son corps, il

LIVRE HUITIÈME. 65

ne jouïffoit de tant de biens , que par les yeux , & ne se remuoit même dans son lit , que par le secours d'autrui. Il falloit (ce qui est auffi triste à fouffrir , que désagréable a dire) qu'il donnât sa bouche à laver , & ses dents à nettoyer. On l'a plus d'une fois entendu déplorer le misérable état où il étoit réduit ; & se plaindre , que plusieurs fois le jour il souffroit dans sa bouche les doigts de ses esclaves. Il vivoit pourtant , & vouloit vivre , soutenu principalement par la vertu de sa femme , qui avoit trouvé le secret par sa constance , de tirer de la gloire d'un mariage , dont les commencements luy avoient été honteux. Voilà tout ce qu'il y a de nouveau à Rome. Les Tableaux de Tullus sont à vendre ; on n'attend que le jour des encheres. Il étoit si curieux de ces raretez , &

66 LES LETTRES DE PLINE ,

il en avoit tant qu'on négligeoit dans ses gardes-meubles , que le même jour qu'il acheta de très-grands jardins , il y plaça un nombre extraordinaire de fort belles & fort anciennes Statuës. A votre tour, si vous sçavez quelque chose digne d'une lettre , prenez la peine de me l'écrire ; car outre que les nouvelles font plaisir, rien d'ailleurs ne forme tant , que les exemples. Adieu.

LETTRE XIX.

A Maxime.

Les Belles-lettres me divertissent & me consolent : & je ne sçay rien de si agréable , qui le soit plus qu'elles ; rien de si fâcheux , qu'elles n'adoucissent. Dans le trouble que me cause

LIVRE HUITIÈME. 67

L'indisposition de ma femme, la maladie de mes gens, la mort même de quelques-uns, je ne trouve d'autre remède que l'étude. Véritablement elle me fait mieux comprendre toute la grandeur du mal ; mais elle me le rend aussi plus supportable. D'ailleurs, c'est ma coutume, quand je destine quelque ouvrage au Public, de vouloir qu'il passe auparavant par la critique de mes amis, & particulièrement par la vôtre. Si vous avez donc jamais donné quelque application à la lecture de mes livres, redoublez-la pour celui que je vous envoie ; car je crains fort, qu'étant aussi triste que je l'étois quand je le fis, je ne me sois relâché de mon application ordinaire. J'ay bien pû prendre assez sur ma douleur pour écrire, mais non pour écrire d'un esprit libre &

68 LES LETTRES DE PEINE,
content. Au reste, si l'étude ré-
pand de la gayeté dans l'esprit,
la gayeté à son tour répand de
nouvelles graces sur l'étude.
Adieu.

LETTRE XX.

A Gallus.

NOUS avons coûtume d'en-
treprendre de longs voya-
ges, de passer les mers, pour
voir des choses que nous négli-
geons, lors qu'elles sont sous nos
yeux. Soit que naturellement
nous soyons froids pour tout ce
qui nous environne, & ardents
pour tout ce qui est fort loin de
nous : soit que toutes les passions
qu'il est aisé de satisfaire, soyent
toujours tiédes : soit enfin que
nous remettions à voir ce que

LIVRE HUITIÈME. 69

Nous nous promettons de voir quand il nous plaira. Quoyqu'il en soit , il y a à Rome, il y a près de Rome beaucoup de choses , que non-seulement nous n'avons jamais vûës , mais dont nous n'avons même jamais entendu parler ; que nous aurions vûës , dont nous parlerions , que nous irions voir de près , si elles étoient en Grece , en Egypte , en Asie , ou dans quelqu'un de ces pays qui sont fertiles en miracles , & qui aiment à les débiter. Ce qu'il y a de vray , c'est que je viens d'apprendre une chose qui m'étoit inconnuë , de voir ce que je n'avois point encore vû. L'ayeul de ma femme m'avoit invité d'aller chez luy , à une Terre qu'il a dans l'Amélie. En m'y promenant , on me montra un lac qui est dans un fond , qu'on nomme Vadiemon , & dont l'on me conta des

70 LES LETTRES DE PLINE,
prodiges. Je m'en approche. La figure de ce lac, est celle d'une rouë couchée. Il est par tout égal, fans aucun recoin, fans aucun angle; tout y est uni, compassé, & comme tiré au cordeau: sa couleur approche du bleu, mais tire plus sur le blanc & sur le verd, & est moins claire. Ses eaux sentent le soulfre: elles ont un goût d'eaux minérales, & sont fort propres à consolider les fractures. Il n'est pas fort grand; mais il l'est assez pour être agité & gonflé de vagues, quand les vents soufflent. On n'y trouve point de batteaux, parce qu'il est consacré: mais au lieu de batteaux, vous y voyez flotter au gré de l'eau plusieurs Isles chargées d'herbages, couvertes de roseaux de jonc, & de tout ce que l'on a coûtume de trouver dans les meilleurs marais, & aux extrémitéz du lac. Chacune a sa figure, &

LIVRE HUITIÈME. 71

son mouvement particulier* ; chacune a ses bords raz , parce que souvent elles se heurtent l'une l'autre , ou heurtent le rivage. Elles ont toutes une égale légèreté , une égale profondeur ; car elles sont taillées par dessous , à peu près comme la quille d'un vaisseau. Quelquefois détachées , elles se montrent également de tous côtez ; les mêmes nagent sur l'eau & s'y plongent également. Quelquefois elles se rassemblent & se joignent toutes , & forment une espèce de continent. Tantôt des vents opposez les dispersent ; tantôt , quoyque le calme soit revenu , elles ne laissent pas de flotter séparément. ** Souvent les plus

* Il faut lire *motus* , comme dans l'édition d'Elzevir ; & non *modus* , comme dans quelques éditions moins correctes.

** Il faut lire *restitutâ tranquillitate* , & non *destitutâ tranquillitate* ; sans quoy il n'y auroit point de sens.

72 LES LETTRES DE PLINE,

petites suivent les plus grandes, & s'y attachent comme de petites barques aux vaisseaux de charge. Quelquefois vous diriez que les grandes & les petites luttent ensemble, & se livrent combat. Une autre fois, poussées toutes au même rivage, elles se réunissent & l'accroissent; tantôt elles chassent le lac d'un endroit, tantôt l'y ramènent, sans luy rien ôter quand elles reviennent au milieu. Il est certain que les bestiaux suivant le pâturage; entrent dans ces Isles, comme si elles faisoient partie de la rive; & qu'ils ne s'apperçoivent que le terrain est mouvant; que lors que le rivage s'éloignant d'eux, la frayeur de se voir comme emportez & enlevez dans l'eau qu'ils voyent autour d'eux, les saisit. Peu après, ils abordent où il plaît au vent de les porter;

porter ; & ne sentent pas plus qu'ils reprennent terre , qu'ils avoient senti qu'ils la quittoient. Ce même lac se décharge dans un fleuve , qui , après s'être montré quelque temps , se précipite dans un profond abîme. Il continuë son cours sous terre , mais avec tant de liberté , que si , avant qu'il y entre , vous y jetez quelque chose , il la conserve & la rend quand il en sort. Je vous écris tout ceci , parce que je suis persuadé qu'il ne vous est ni moins nouveau , ni moins agréable qu'à moy ; car nous prenons tous deux un extrême plaisir à connoître les ouvrages de la nature. Adieu.



LETTRE XXI.*A Arrien.*

JE suis persuadé que, dans les études, comme dans la vie, rien n'est si beau, rien ne convient tant à l'humanité, que de mêler l'enjouement avec le sérieux; de peur que l'un ne dégénère en tristesse, & l'autre en joye folle. Par cette raison, après avoir travaillé aux ouvrages les plus importants, je m'amuse toujours à quelques bagatelles. J'ay choisi, pour les faire paroître, & le temps & le lieu propres. Dans le dessein d'accoutumer les gens oisifs à les entendre à table, j'ay pris le mois de Juillet, où l'on est en pleines vacations; & j'ay rangé mes amis

LIVRE HUITIÈME. 75

auprès de différentes tables, sur des chaises. Il est arrivé par hazard ce jour-là, qu'on m'est venu prier dès le matin d'aller plaider une cause, lors que j'y pensois le moins : j'en ay pris occasion de leur adresser un petit compliment. Je leur fis mes excuses, de ce qu'après les avoir invitez en petit nombre pour assister à la lecture d'un ouvrage, je la quittois moy-même, comme peu importante, pour courir au Barreau, où d'autres amis m'appelloient. Je les assuray que je gardois le même ordre dans mes compositions ; que j'y donnois toujours la préférence aux affaires sur les plaisirs, au solide sur l'agréable, à mes amis sur moy-même. Au reste, l'ouvrage dont je leur ay fait part, est diversifié, non-seulement par les sujets, mais encore par la

76 LES LETTRES DE PLINE,

mesure des vers. C'est ainsi que, dans la défiance où je suis de mon esprit, j'ay coutume de me précautionner contre le dégoût. J'ay lû pendant deux jours, pour satisfaire à l'empressement des auditeurs : cependant, quoyque les autres passent ou retranchent beaucoup d'endroits, moy je ne passe, je ne retranche rien ; & j'en avertis ceux qui m'écoutent. Je lis tout, pour être en état de tout corriger ; ce que ne peuvent faire ceux qui ne lisent que des morceaux choisis. Peut-être marquent-ils en cela plus de défiance d'eux-mêmes, & plus de respect pour leurs auditeurs ; mais du moins, je montre plus de franchise, & plus de confiance en leur amitié. Il faut en effet bien aimer, pour croire qu'on ne doit pas craindre d'ennuyer ceux qu'on aime. D'ailleurs, quelle obligation

a-t-on à ses amis, s'ils ne s'assemblent que pour se divertir? Je regarde comme un indifférent, & même comme un inconnu, tout homme qui aime mieux trouver dans l'ouvrage de ses amis la dernière perfection, que de la luy donner. Votre amitié pour moy ne me permet pas de douter que vous ne souhaitiez de lire au plutôt cette Pièce dans sa nouveauté. Vous la lirez, mais retouchée; car c'est pour la retoucher que je l'ay lûe. Vous en connoissez déjà pourtant une bonne partie. Ces endroits, soit qu'ils aient été perfectionnez, soit (comme il arrive souvent) qu'à force de les repasser, ils aient été gâtez, vous seront nouveaux; car lors que la plûpart des endroits d'un livre sont changez, ceux même qui ne le sont pas, le paroissent. Adieu.

L E T T R E X X I I .

A Geminus.

NE connoissez - vous point de ces gens , qui , esclaves de toutes leurs passions , s'élevent contre les vices des autres , comme s'ils en étoient jaloux ? Ils ne punissent rien si sévèrement , que ce qu'ils ne cessent point d'imiter ; quoyque rien ne fasse tant d'honneur , que l'indulgence , à ceux même qui peuvent dispenser tout le monde d'en avoir pour eux. Le plus honnête homme , le plus parfait , selon moy , c'est celuy qui pardonne avec autant de bonté , que si chaque jour il tomboit dans quelques fautes ; & qui les évite avec autant de soin , que s'il ne par-

donnoit à personne. Ce que nous devons donc avoir le plus à cœur dans le particulier & en public, & dans toute la conduite de notre vie, c'est d'être inexorables pour nous, indulgents pour les autres, même pour ceux qui ne sçavent excuser qu'eux. Nous ne devons jamais oublier ce que disoit souvent Thraseas, qui n'étoit pas moins grand par son humanité que par ses autres vertus : *Celui qui hait les vices, hait les hommes.* Vous demandez à qui j'en veux, quand j'écris ceci ? Certain homme ces jours passez..... Mais il sera mieux de vous le conter de vive voix, ou plutôt de me taire. Je crains que leur déclarer la guerre, les blâmer, redire ce qu'ils font, ce ne soit précisément faire ce que je désapprouve, & démentir mes préceptes par mes actions. Quel que soit

80 LES LETTRES DE PLINE,
donc cet homme , cachons-le ;
ne le nommons point. Il y a peu
de profit à le noter , & beaucoup
d'humanité à ne le noter pas.
Adieu.

LETTRE XXIII.

A Marcellin.

L'EXTRÊME douleur que
me cause la mort de Julius
Avitus , m'ôte , m'enleve , m'ar-
rache études , soins , amusements.
Il avoit pris chez moy la robe de
Sénateur. Ma recommandation
l'avoit aidé dans la poursuite des
charges. Il m'aimoit , il me res-
pectoit comme le guide de ses
mœurs , il m'écoutoit comme son
maître. Qu'y a-t-il de plus rare
dans nos jeunes gens ? Où en
trouver qui se reconnoissent infé-

LIVRE HUITIÈME. 81

rieurs, & qui veüillent bien déférer, ou à l'âge, ou à l'autorité? Dès qu'ils entrent dans le monde, ils sont parfaits, ils sçavent tout; ils ne respectent, ils n'imitent personne, & se suffisent à eux-mêmes pour exemple & pour règle. Avitus étoit bien éloigné de ces sentimens. Sa prudence ne paroissoit en rien tant, qu'à croire toujours les autres plus prudents que lui. Sa principale science, c'étoit la passion qu'il avoit de s'instruire. Sans cesse il propofoit quelque question, ou sur les Belles-lettres, ou sur les devoirs de la vie. Il s'en retournoit toujours plus honnête homme d'auprès de vous; & il l'étoit devenu, ou par ce qu'il avoit appris, ou par ce qu'il avoit voulu apprendre. Quel attachement n'a-t-il pas marqué pour Servianus, l'un

82 LES LETTRES DE PLINE,

des hommes les plus accomplis de ce siècle? Comme celui-cy passoit de l'Allemagne dans la Pannonie, où il alloit en qualité de Lieutenant du Proconsul, Avitus, alors Colonel, le reçut chez luy, & en connut si bien tout le mérite, qu'il l'y suivit, non pas comme officier, mais comme un ami qui eût été de sa suite. Avec quelle sagesse, avec quelle modération ne s'est-il point conduit sous les Consuls dont il a été Questeur (car il l'a été de plusieurs)? Quel agrément, quelle satisfaction, quel avantage n'ont-ils point tiré de ses services? Cette Edilité même, dont une mort imprévüe l'empêche de jouir; quels pas n'a-t-il point faits? quelle attention n'a-t-il point apportée pour l'obtenir? Et c'est ce qui aigrit le plus ma douleur. J'ay toujours présents à l'esprit tant de soins qu'il a

LIVRE HUITIÈME. 83

pris , tant de prières qu'il a faites inutilement , une dignité dont il ne peut jouir , qui luy échape après qu'il l'a si bien méritée. Je ne puis m'empêcher de songer que c'est chez moy qu'il a pris la Robe de Sénateur. Je me rappelle mes premières , mes dernières sollicitations en sa faveur , les discours qu'il avoit coûtume de tenir , les conseils qu'il me demandoit. Je suis touché de sa jeunesse , de la chute d'une maison , de la perte irréparable que fait une famille. Sa mere étoit fort âgée. Il avoit épousé depuis près d'un an sa femme toute jeune encore ; & il venoit d'en avoir une fille. Quel changement un seul jour apporte à tant d'espérances , à tant de joye ! Edile nouveau , nouveau mari , nouveau pere , il laisse une charge sans l'avoir exercée , une mere sans appui , une femme

veuve, une fille dans l'enfance, qui n'a jamais connu ni son ayeul, ni son pere. Pour comble de chagrin, je l'ay perdu pendant mon absence. J'ay appris sa maladie & sa mort dans un même moment, & lors que je m'y attendois le moins; comme si on eût appréhendé que la crainte ne me familiarisât avec une si cruelle douleur. Voilà quelle peine je souffre à l'heure que je vous écris. Ne vous étonnez pas si je ne vous parle que de cela. En l'état où je suis, je ne puis, ni m'occuper, ni parler d'autre chose. Adieu.

L E T T R E X X I V .

A Maxime.

L'AMITIÉ que je vous ay vouée m'oblige, non pas à vous instruire (car vous n'avez

LIVRE HUITIÈME. 85

pas besoin de maître), mais à vous avertir de ne pas oublier ce que vous sçavez déjà , de le pratiquer, ou même de le sçavoir encore mieux. Songez que l'on vous envoie dans l'Achaïe , c'est-à-dire , dans la véritable Grèce , dans la Grèce toute pure , où la politesse , les lettres, l'agriculture même, ont, selon l'opinion commune, pris naissance : Que vous allez gouverner des villes , des hommes libres , dont les vertus , les actions , les alliances , les traitez , la Religion , ont eu pour principal objet la conservation du plus beau droit que nous tenions de la nature. Respectez les Dieux leurs fondateurs , la présence de ces Dieux ; respectez l'ancienne gloire de cette nation , & la vieillesse sacrée dans les villes , comme elle est vénérable dans les hommes ; faites honneur à leur antiquité , à leurs

86 LES LETTRES DE PLINÉ ,
exploits fameux , à leurs fables
même. N'entreprenez rien sur la
dignité , sur la liberté , ni même
sur la vanité de personne. Ayez
continuellement devant les yeux ,
que nous avons puisé notre droit
dans ce pays ; que nous n'avons
pas imposé des loix à ce peuple
après l'avoir vaincu , mais qu'il
nous a donné les siennes après l'en
avoir prié. C'est à Athènes où vous
allez ; c'est à Lacédémone que vous
devez commander. Il y auroit
de l'inhumanité , de la cruauté ,
de la barbarie , à leur ôter l'om-
bre & le nom de liberté qui
leur restent. Voyez comment en
usent les Médecins. Quoyque par
rapport à la maladie il n'y ait point
de différence entre les hommes
libres & les esclaves , ils traitent
pourtant les premiers plus douce-
ment & plus humainement que
les autres. Souvenez-vous de ce

que fut autrefois chaque ville ; mais non pour mépriser ce qu'elle est aujourd'huy. N'appréhendez point que si vous n'êtes dur & sec, vous ne tombiez dans le mépris. Peut-on concevoir du mépris pour celuy qui est revêtu de toute l'autorité, de toute la puissance, s'il ne montre une ame fordide & basse, & s'il ne se méprise pas le premier ? Un Magistrat éprouve mal son pouvoir en insultant aux autres. La terreur est un moyen mal sûr pour s'attirer la vénération ; & l'on obtient ce qu'on veut beaucoup plus aisément par amour que par crainte. Car pour peu que vous vous éloigniez, la crainte s'éloigne avec vous, mais l'amour reste ; & comme la première se change en haine, le second se tourne en respect. Vous devez donc sans cesse rappeler dans votre esprit le titre de vo-

tre charge ; car je ne puis trop le répéter. Songez ce que c'est que de faire des réglemens pour des Villes libres. Qu'y a-t-il qui exige plus d'humanité que le gouvernement ? Qu'y a-t-il de plus précieux que la liberté ? Quelle honte seroit-ce d'ailleurs , si l'on substituoit à la règle le désordre , à la liberté la servitude ? Ajoûtez que vous avez à vous mesurer avec vous-même. Vous avez à soutenir cette haute réputation que vous vous êtes acquise dans la Charge de Trésorier de Bithinie ; l'estime & le choix du Prince ; l'honneur que vous ont fait les Charges de Tribun , de Préteur ; & enfin le poids de ce Gouvernement même , qui est la récompense de tant de travaux. Prenez donc garde qu'on ne dise que vous paroissiez plus humain , plus intègre & plus habile dans une

LIVRE HUITIÈME. 89

Province éloignée de Rome , que dans une Province voisine ; au milieu des nations assujetties , qu'au milieu des nations libres ; envoyé selon le caprice du sort , que choisi par préférence ; inconnu & sans expérience , qu'expérimenté & qu'éprouvé. D'ailleurs , n'oubliez pas ce que souvent vous avez lû , ce que vous avez souvent entendu dire , qu'il est plus honteux de perdre l'approbation acquise , que de n'en pas acquérir. Je vous supplie de prendre tout cecy pour ce que je vous l'ay donné d'abord : ce ne sont pas des leçons , mais des conseils. Quoyqu'après tout , quand ce seroient des leçons , je ne craindrois pas qu'on me reprochât d'avoir porté l'amitié à l'excès. Car on ne doit point appréhender qu'il y ait d'excès dans ce qui doit être excessif. Adieu.



LES
 LETTRES
 DE
 PLINE LE JEUNE.

LIVRE NEUVIEME.

LETTRE PREMIERE.
A Maxime.

JE vous ay souvent conseil-
 lé de publier au plûtôt les
 ouvrages que vous avez
 faits, ou pour votre défense, ou
 contre Planta, ou tout-à-la-fois &
 pour vous & contre luy; mais au-

jourd'huy que je viens d'apprendre
 sa mort, je vous avertis qu'il ne vous
 est plus permis de différer davanta-
 ge. Quoyque vous les ayez lûs, &
 que vous les ayez donnez à lire à
 beaucoup de personnes, je serois
 bien fâché qu'après les avoir ache-
 vez pendant qu'il vivoit, il y eût
 quelqu'un qui pût soupçonner que
 vous ne les eûssiez entrepris que
 depuis qu'il est mort. Soutenez l'o-
 pinion qu'on a conçüe de votre
 courage. Vous la conserverez toute
 entière, si vous donnez à connoître
 aux gens équitables, & à ceux qui
 ne le sont pas, que sa mort ne vous
 a pas fait naître le dessein d'écrire ;
 mais qu'elle a seulement préve-
 nu la publication déjà toute prête
 de ce que vous aviez écrit.
 Par-là, vous éviterez ce reproche :

*C'est une impiété que d'insulter aux morts.**

Car ce que l'on a composé, ce
 que l'on a lû contre un homme

* Vers d'Homere, dans l'Odyssée.

92 LES LETTRES DE PLINE,
vivant, quand on le publie dans le
moment qu'il vient de mourir, on
le publie comme s'il vivoit enco-
re. Quittez donc tout ce que vous
faites, si vous faites quelque au-
tre ouvrage ; & mettez la dernière
main à celuy-cy. Il me parut ache-
vé dès le temps que vous m'en fi-
tes la lecture ; mais aujourd'huy il
doit vous le paroître à vous - mê-
me, qui ne devez plus différer par
rapport au sujet de cette Pièce,
& qui ne le pouvez plus par rap-
port à la conjoncture. Adieu.



L E T T R E I I.

A Sabin.

VOUS me faites plaisir de me presser si fort, non-seulement de vous écrire souvent, mais encore de vous écrire de très-longues lettres. Je les ay jusqu'icy ménagées; en partie pour ne vous pas détourner de vos importantes occupations; en partie détourné moy-même par les miennes, qui, toutes frivoles qu'elles sont, ne laissent pas que d'embarasser l'esprit & de le fatiguer. D'ailleurs, je manquois de matière; car je n'ay pas les avantages qu'avoit Cicéron, dont vous me proposez l'exemple. Son génie étoit très-fertile; & le temps où il vivoit ne l'étoit pas moins, soit par la diversité,

94 LES LETTRES DE PLINE,
soit par la grandeur des événements qu'il fournissoit en abondance. Pour moy, vous sçavez assez, sans que je vous le dise, dans quelles bornes je me trouve resserré, si je ne veux pas vous envoyer des lettres de gens oiseux, & qui s'exercent à écrire. Mais je n'imagine rien de moins convenable, quand je vous vois dans un camp, dans le tumulte & dans le bruit des armes, au milieu des bataillons, des trompettes, couvert de sueur & de poussière, & tout brûlé du soleil. Voilà mes excuses. Je ne sçay pas trop si je voudrois que vous les trouvâssiez bonnes; car la tendre amitié ne sçait point pardonner les courtes lettres, quelque juste raison que l'on ait eüe, de ne les pas faire plus longues. Adieu.

LETTRE III.

A Paulin.

CHACUN juge différemment du bonheur des hommes. Pour moy, je n'en estime point de plus heureux que celuy qui jouit d'une grande & folide réputation, & qui, sûr des suffrages de la postérité, goûte par avance toute la gloire qu'elle luy destine. Je l'ay vouë; si je n'avois sans cesse un tel prix devant les yeux, je n'aurois rien tant qu'une douce & parfaite oisiveté. Car enfin je crois que tous les hommes doivent avoir en vûë, ou l'immortalité, ou la mort. Ceux qui prétendent à la première, ne peuvent trop s'appliquer, travailler trop. Ceux qui sont résignez à la seconde, ne

96 LES LETTRES DE PLINE ,

peuvent trop se divertir, trop se reposer. Ils ne doivent rien tant éviter , que d'user par d'inutiles travaux une vie déjà très-courte ; ce que je vois tous les jours arriver à bien des gens , que trompe une ingrate & malheureuse apparence de talents. Ils courent par un chemin rude & pénible se plonger dans un éternel oubli. Je vous communique des réflexions que je fais tous les jours , pour cesser de les faire , si elles ne sont pas de votre goût : mais j'ay peine à le croire de vous , dont l'esprit n'est jamais occupé de rien que de grand & d'immortel. Adieu.



LETTRE

L E T T R E I V.

A Macrin.

J E craindrois fort que le plaidoyer qui accompagne cette lettre ne vous parût trop long, s'il n'étoit de telle espèce qu'il semble commencer & finir plus d'une fois. Car chaque accusation renferme en quelque sorte une cause. Vous pourrez donc, par quelque endroit que vous commenciez, & en quelque endroit que vous en demeuriez, reprendre votre lecture, ou comme si vous la commenciez, ou comme si vous la continuyez; & me trouver long dans le cours de l'ouvrage, & très-court dans chaque partie. Adieu.

L E T T R E V.

A Tyron.

VOUS faites bien de rendre la justice aux peuples de votre Gouvernement avec tant de douceur & de bonté. Je m'en informe, & très-exactement. La première partie de cette justice, c'est d'honorer les personnes de condition, & de vous faire tellement aimer des petits, qu'en même-temps les grands vous chérissent. La plupart de ceux qui sont en place, dans la crainte qu'ils ont qu'on ne les soupçonne de donner à la faveur & au crédit des plus puissants, passent pour malins, ou pour avoir l'esprit de travers. Je sçay combien vous êtes éloigné de ce défaut ; mais je ne puis

LIVRE NEUVIÈME. 99

m'empêcher de joindre le conseil à la louange ; & de vous exhorter à vous conduire de telle sorte , que vous conserviez à chaque ordre ce qui luy est dû. On ne peut les égaler , les mêler & les confondre , sans tomber par cette égalité même dans une injustice énorme. Adieu.

LETTRE VI.

A Calvisius.

J'AY passé tous ces derniers jours à composer , à lire dans la plus grande tranquillité du monde. Vous demandez comment cela se peut au milieu de Rome ? C'étoit le temps des spectacles du Cirque , qui ne me touchent pas , même légèrement. Je n'y trouve rien de nouveau , rien de varié ,

100 LES LETTRES DE PLINE,
rien qu'il ne fuffise d'avoir vû une
fois. C'est ce qui redouble l'éton-
nement où je fuis, que tant de mil-
liers d'hommes ayent la puérile pas-
fion de revoir de temps en temps
des chevaux qui courent, & des
hommes qui conduifent des cha-
riots. Encore s'ils prenoient plaisir
à la vîteffe des chevaux, ou à l'a-
drefse des hommes, il y auroit
quelque raifon. Mais on ne s'atta-
che aujourd'huy qu'à la couleur
des habits de ceux qui combat-
tent. On ne regarde, on n'aime
que cette couleur. Si dans le mi-
lieu de la course ou du combat,
on faifoit passer d'un côté la mê-
me couleur qui eft de l'autre, on
verroit dans le moment leur incli-
nation & leurs vœux fuivre cette
même couleur, & abandonner les
hommes & les chevaux qu'ils con-
noiffoient de loin, qu'ils appel-
loient par leurs noms; tant une vile

LIVRE NEUVIÈME. 101

casaque fait d'impression, je ne dis pas sur le petit peuple, plus vil encore que ces casques; je dis même sur de fort honnêtes gens. Quand je songe qu'ils ne se lassent point de revoir avec tant de goût & d'assiduité des choses si vaines, si froides, & qui reviennent si souvent, je trouve un plaisir secret à n'être point sensible à ces bagatelles; & j'emploie volontiers aux Belles-lettres un loisir que les autres perdent dans de si frivoles amusements. Adieu.



LETTRE VII.

A Romanus.

VOUS me mandez que vous bâtissez. J'en suis ravi. Mon apologie est toute prête. Je bâtis aussi ; & c'est être sans doute fort raisonnable , que de faire ce que vous faites. Je vous ressemble même en ce point , que vous bâtissez près de la mer , moy près du lac de Cosme. J'ay sur ses bords plusieurs maisons : mais deux, entre autres , me donnent plus de plaisir ; & par une suite nécessaire , plus d'embarras. L'une , bâtie à la façon de celles qu'on voit du côté de Bayes , s'éleve sur des rochers , & domine le lac : l'autre , bâtie de la même manière , le touche. J'appelle donc ordinairement celle-

LIVRE NEUVIÈME. 103

là *Tragédie*, & celle-cy *Comédie* : la première, parce qu'elle a comme chaussé le Cothurne ; la seconde, parce qu'elle n'a qu'une chaussure plate. Elles ont chacune leurs agréments ; & leur diversité même en augmente la beauté, pour celuy qui les possède toutes deux. L'une jouit du lac de plus près : l'autre en a la vûë plus étendue. Celle-là, bâtie comme en demi-cercle, embrasse une espèce de golphe ; celle-cy, par sa hauteur qui s'avance dans le lac, semble le partager, & en former deux. Là vous avez une promenade droite, qui par une longue allée s'étend le long du rivage : icy la promenade d'une très-spacieuse allée tourne un peu. Les flots n'approchent point de la première de ces maisons : ils viennent se briser contre la seconde. De celle-là, vous voyez pêcher : de celle-ci, vous pouvez

104 LES LETTRES DE PLINE,
pêcher vous-même, fans sortir de
votre chambre, & presque fans
sortir de votre lit, d'où vous jet-
tez vos hameçons comme d'un bat-
teau. Voilà ce qui m'oblige à don-
ner à chacune d'elles ce qui leur
manque, en faveur de ce qu'elles
ont. Mais pourquoy vous expli-
quer les raisons de ma conduite?
La vôtre vous les dira de reste.
Adieu.

LETTRE VIII.

A Augurinus.

JE crains que, si je commence
à vous louer, après avoir reçu
de vous tant de louanges, il ne
semble, que je songe plus à vous
rendre grâces que justice. Mais,
quand on en devroit juger ainsi,
tous vos ouvrages me paroissent

LIVRE NEUVIÈME. 105
admirables, particulièrement ceux
que vous avez composez pour
moy. Une même raison fait, &
que cela est, & que cela me paroît
de la sorte : C'est que vous n'écri-
vez rien en faveur de vos amis,
qu'avec le dernier soin ; & que je
ne lis rien de ce qui est écrit en
ma faveur, qu'avec la dernière pré-
vention. Adieu.

LETTRE IX.

A Colon.

J'APPROUVE fort que vous
soyez si vivement touché de la
mort de Pompeius Quintianus.
Vos regrets font bien connoître,
que votre amitié lui survit. Vous
n'êtes pas comme la plûpart des
hommes, qui n'aiment que les vi-
vants, ou plutôt qui feignent de

106 LES LETTRES DE PLINE,

les aimer; & qui même ne se contraignent à cette feinte, que pour ceux qu'ils voyent dans la prospérité : car ils ne donnent guères plus de place dans leur mémoire aux malheureux, qu'aux morts. Mais pour vous, votre attachement est à l'épreuve du temps; & votre constance en amitié est si forte, qu'elle ne peut jamais finir qu'avec vous. Aussi Quintianus étoit tel, qu'il méritoit d'être aimé, comme il aimoit luy-même. Il aimoit ses amis dans la bonne fortune; il les soutenoit dans la mauvaise; il les regrettoit dans le tombeau. D'ailleurs, que sa physionomie étoit honnête! Que son entretien étoit plein de discrétion! Quel mélange judicieux de sagesse & d'enjouement! Quel amour, quel goût pour les Lettres! Quel respect & quel attachement pour un pere qui luy ressembloit

si peu, & qui pourtant n'a point empêché Quintianus d'être toujours aussi homme de bien, qu'il a été bon fils ! Mais pourquoy aigrir votre douleur ? Quoyqu'après tout, de la manière dont vous l'aimiez pendant qu'il vivoit, ce discours vous doit plaire plus que mon silence, principalement dans la pensée où vous êtes, que mes éloges peuvent illustrer sa vie, étendre sa mémoire, & luy rendre en quelque sorte cette même fleur d'âge, à laquelle il vient de vous être enlevé. Adieu.



L E T T R E X.

*Tacite , à Pline. **

J'AUROIS grande envie de suivre vos leçons : mais les Sangliers sont si rares icy , qu'il n'est pas possible d'accorder Minerve avec Diane , quoyque , selon vous , on les doive servir toutes deux ensemble. Il faut donc se contenter de rendre ses hommages à Minerve ; & cela même avec ménagement , comme il convient à la campagne , & l'été. J'ai composé sur la route quelques bagatelles , & qui ne sont bonnes qu'à effacer : aussi n'y ay-je donné d'autre application , que celle qu'on donne en chemin aux conversations ordinaires. De-

* Cette lettre est une réponse de Tacite à la lettre sixième du premier Livre.

LIVRE NEUVIÈME. 109
puis que je suis à ma terre , j'y
ay ajoûté quelque chose , n'ayant
pas trouvé à propos de m'atta-
cher à d'autre ouvrage. Je laisse
donc reposer les Poësies , que vous
croyez ne pouvoir jamais être plus
heureusement achevées , qu'au
milieu des forêts & des bois J'ay
retouché une ou deux petites
harangues , quoyque ce genre
de travail soit défagréable , rude ,
& tienne plus des fatigues que
des plaisirs de la vie champêtre.
Adieu.

LETTRE XI.

Pline , à Geminius.

J'AY reçu de vous une lettre
d'autant plus charmante , qu'el-
le m'apprend , que vous souhaite-
riez fort quelque ouvrage de ma

110 LES LETTRES DE PLINE ,
façon, qu'on pût inférer dans vos
livres. Il se présentera un sujet,
soit celuy que vous m'indiquez,
soit un autre plus propre. Il y a
dans celuy dont vous me parlez
des inconvénients. Regardez-y
bien, & vous les découvrirez. Je
ne sçavois pas qu'il y eût des Li-
braires à Lyon ; & j'en ay eu d'au-
tant plus de plaisir d'apprendre que
mes ouvrages s'y vendent. Je suis
bien aise qu'ils conservent dans
ces pays étrangers la même faveur
qu'ils se sont attirés icy. Car je
commence à concevoir quelque
opinion d'un ouvrage, sur lequel
des hommes de climats si diffé-
rents sont de même avis. Adieu.



LETTRE XII.

A Junior.

UN pere reprenoit aigrement son fils de ce qu'il faisoit trop de dépense en chevaux & en chiens. Le fils étant sorti, je demanday au pere : *Dites-moy, je vous prie : N'avez-vous jamais rien fait, dont votre pere eût lieu de vous reprendre ? Plus d'une fois, sans doute. Ne vous échappe-t-il pas souvent telle chose, sur quoy votre fils, s'il étoit votre pere, vous pourroit faire la réprimande à aussi bon titre ? Tous les hommes n'ont-ils pas leur foible ? Tel ne se pardonne-t-il pas une chose ? tel ne s'en pardonne-t-il pas une autre ? L'amitié qui nous lie, m'engage à vous écrire cette petite histoire, pour vous*

112 LES LETTRES DE PLINE,
communiquer avec cet exemple,
mes réflexions sur la trop grande
sévérité, afin que vous preniez
garde à ne la pas outrer avec vo-
tre fils. Songez qu'il est enfant, &
que vous l'avez été; & usez de
l'autorité paternelle de telle sorte,
que vous n'oubliez pas que vous
êtes homme, & le père d'un hom-
me. Adieu.

LET TRE XIII.

A Quadratus.

LE plaisir & l'application avec
lesquels vous avez lû les li-
vres que j'ay faits sur la vengean-
ce d'Helvidius, vous engagent
(dites-vous) à me prier avec d'au-
tant plus d'instance, de vous man-
der toutes les particularitez qui
ne se trouvent pas dans mon ou-

vrage , ou qui le regardent , & toute la conduite de cette affaire , dont vous n'avez pû avoir connoissance , parce que vous étiez alors encore trop jeune. Aussi-tôt que Domitien eut été tué , je jugeay , après y avoir sérieusement pensé , que l'occasion étoit grande & belle , de poursuivre les scélérats , de venger les innocents opprimez , & d'acquérir beaucoup de gloire. Entre grand nombre de crimes de différentes personnes , je n'en connoissois point de plus atroce , que celui d'un Sénateur , qui , dans le Sénat même , avoit poursuivi la mort d'un Sénateur ; qui , après avoir été Préteur , s'étoit attaqué à un Consulaire ; qui , lors même qu'il étoit Juge , avoit trempé ses mains dans le sang d'un accusé. J'avois d'ailleurs été lié avec Helvidius , d'une amitié aussi étroite qu'on le pouvoit être

114 LES LETTRES DE PLINE,

avec un homme que la crainte des temps obligeoit à cacher dans la retraite un grand nom & de grandes vertus. J'avois toujours été des amis d'Arria & de Fannia, dont l'une étoit la belle-mere d'Helvidius pour avoir épousé son pere, l'autre étoit la mere de sa belle-mere. Mais après tout, les droits de l'amitié me déterminoient beaucoup moins, que l'intérêt public, l'indignité du fait, & l'importance de faire un exemple. Dans les premiers jours de la liberté recouvrée, chacun, par des cris tumultueux & confus, avoit aussi-tôt accablé qu'accusé ses ennemis d'une moindre considération. Pour moy, je crus qu'il y auroit, & plus de sagesse, & plus de courage, à faire succomber un criminel si redoutable, sous le poids, non de la haine commune, mais de son propre crime. Lors

LIVRE NEUVIÈME. 115

que le premier feu fut un peu rallenti , & que la colere , qui se dissipoit de jour en jour , eut fait place à la justice ; bien qu'alors je fusse dans le dernier accablement par la perte que j'avois faite de ma femme depuis quelques jours , j'envoye chez Anteia , veuve d'Helvidius ; & je la supplie de vouloir bien me venir voir , parce que mon deuil tout récent ne me permettoit pas de sortir. Dès qu'elle fut entrée chez moy ; *J'ay résolu*, luy dis-je , *de venger la mort de votre mari ; portez-en la nouvelle à Arria & à Fannia* (elles avoient été rappellées de leur exil) ; *consultez-vous , consultez-les , & voyez si vous voulez me seconder dans mes entreprises. Je n'ay pas besoin d'y avoir de second ; mais je ne suis pas assez jaloux de ma gloire , pour refuser de vous en faire part.* Anteia leur rapporte ce que je luy

● 16 LES LETTRES DE PLINÉ ,

avois dit ; & elles n'hésitent pas. Le Sénat devoit fort à propos s'assembler trois jours après. Je n'ay jamais rien fait sans en prendre l'avis de Corellius , que j'ay toujours regardé comme le plus sage & le plus habile homme du siècle. En cette occasion , je pris mon parti de mon chef , dans la crainte qu'il ne me détournât. Car il ne se déterminoit pas aisément , & ne vouloit rien hazarder. Mais je ne pûs gagner sur moy , de ne luy pas communiquer mon dessein le jour même de l'exécution , sans luy demander pourtant ce que j'en ferois ; car je sçay par expérience , que , sur ce que vous avez bien résolu de faire , il ne faut point consulter les personnes dont les conseils deviennent pour vous des ordres. Je me rends au Sénat. Je demande permission de parler. Je commence avec beaucoup d'ap-

plaudissement ; mais dès que j'eus tracé le premier plan de l'accusation , que j'eus laissé entrevoir le coupable, sans pourtant le nommer encore , on s'éleve contre moy de tous côtez. L'un se récrie : *Sçachons qui est celuy contre qui vous prétendez faire cette poursuite extraordinaire ? Qui est-ce donc que l'on accuse ainsi , avant que le Sénat l'ait permis ?* Un autre : *Laissez en sûreté ceux qui ont échappé.* J'écoute sans me troubler , sans m'étonner ; tant la justice de l'entreprise a de force pour vous soutenir dans l'exécution ; tant il y a de différence , pour vous donner de la confiance ou de la crainte , que les hommes ne veüillent pas que vous fassiez ce que vous faites , ou qu'ils ne l'approuvent pas. Il faudroit trop de temps , pour vous raconter tout ce qu'il fut dit sur ce sujet de part & d'autre. Enfin le

118 LES LETTRES DE PLINE ,
Consul m'adressant la parole :
*Pline , me dit-il , vous direz ce
qu'il vous plaira , quand votre
tour d'opiner sera venu. Vous ne
me permettez , luy répondis-je ,
que ce que jusqu'icy vous n'avez
refusé à personne. Je m'affieds ; &
on traite d'autres affaires. Un
Consulaire de mes amis m'a-
vertit tout bas , mais en termes
fort pressants , que je m'étois ex-
posé avec trop de courage &
trop peu de prudence : il s'effor-
ce de me détourner , il me gron-
de , il me presse de me désister ;
il ajoûte même , que je me ren-
drois par - là redoutable aux Em-
pereurs à venir. Tant mieux , luy
dis-je , pourvu que ce soit aux mé-
chants Empereurs. A peine celuy-
là m'a-t-il quitté , qu'un autre re-
vient à la charge. Qu'osez - vous
entreprendre ? Pourquoi vous perdre ?
A quels périls vous livrez - vous ?*

LIVRE NEUVIÈME. 119

Incertain de l'avenir , pouvez-vous vous fier au présent ? Vous offensez un Trésorier de l'Epargne , & qui dans peu sera Consul. D'ailleurs , de quel crédit , de quels amis n'est-il point appuyé ? Il m'en nomme un , dont les vûes & la fidélité étoient fort suspectes , & qui , dans ce même-temps , commandoit en Orient une armée fort puissante & d'une grande réputation. A tout cela , je répondois :

*J'ay long-temps tout pésé ; j'ay réfléchi sur tout. **

Et si la fortune l'ordonne ainsi , en poursuivant la punition d'une action infâme , je suis tout prêt de porter la peine d'une action toute glorieuse. Enfin on commença à opiner. Domitius Apollinaris , Consul désigné , parle ; après luy , Fabritius Vejento , Fabius Posthumius , Vettius Proculus , qui avoit épousé la mere de ma femme que je ve-

* Vers de l'Enéide de Virgile.

120 LES LETTRES DE PLINE ,
nois de perdre , & qui étoit col-
lègue de Publicius Certus , du-
quel il s'agissoit : Ensuite Am-
mius Flaccus. Tous font l'apo-
pologie de Certus , comme si je
l'avois nommé , quoyque je n'euf-
se point encore prononcé son
nom. Tous entreprennent de le
justifier d'une accusation généra-
le , & qui ne tomboit encore
sur personne. Il n'est pas nécessai-
re de vous raconter ce qu'ils di-
rent. Vous le trouverez dans mes
livres : j'y ay rapporté leurs pro-
pres termes. Avidius Quietus &
Tertullus Cornutus furent d'un
sentiment contraire. Quietus re-
présenta , que rien n'étoit plus in-
juste que de ne vouloir pas écou-
ter les plaintes de ceux qui se
prétendent offensez ; qu'il ne fal-
loit donc pas priver Arria & Fan-
nia du droit de se plaindre , ni s'em-
barrasser du rang de la personne ,
mais

mais examiner la cause. Cornutus remontra, que les Consuls l'avoient donné pour tuteur à la fille d'Helvidius, sur la demande que leur en firent sa mere & le mari de sa mere; qu'il ne pouvoit en cette occasion manquer aux devoirs de sa Charge; mais que les remplissant, il sçauroit régler sa douleur, & s'accommoder à la modération de ces vertueuses femmes, qui se contentoient de faire souvenir le Sénat de la cruelle flatterie de Certus, & de demander, que si on luy remettoit la peine dûë à son crime, il demeurât au moins noté par le Sénat, comme s'il l'avoit été par le Censeur. Alors Satrius Rufus, tenant je ne sçay quel milieu par des discours ambigus : *Messieurs*, dit-il, je croi Publicius Certus deshonoré, s'il n'est pas absous. Il a été nommé par les amis d'Arria & de

122 LES LETTRES DE PLINE;

Fannia. Il a été nommé par les siens propres ; & nous ne devons point avoir d'inquiétude du succès , puisque nous, qui sommes prévenus avantageusement pour luy , nous serons ses Juges ; & s'il est innocent , comme je veux le présumer , & comme je le crois , jusqu'à ce qu'il y ait quelque charge contre luy , vous pourrez , ce me semble , l'absoudre. Chacun parla de cette sorte à son tour. Le mien arrive. J'entre en matière de la façon que je l'ay dit dans mon livre. Je réponds à tout ce qu'on avoit avancé. Il n'est pas concevable avec quelle attention , avec quels applaudissements ceux même qui , peu auparavant , s'élevoient contre moy , reçurent tout ce que je dis ; tant fut subit le changement que produisit , ou l'importance de la cause , ou la force du discours , ou le courage de l'accusateur. Je finis. Ve

LIVRE NEUVIÈME. 123

Veiento commence à répondre. Personne ne le veut souffrir ; on le trouble ; on l'interrompt ; jusques-là qu'il s'écria : *Je vous supplie , Messieurs , de ne me pas forcer à implorer le secours des Tribuns.* Aussitôt Murena Tribun , prenant la parole , dit qu'il luy permettoit de parler : mais on ne s'en éleva pas moins contre luy. Cependant le Consul ayant achevé d'appeller chacun par son nom , & de prendre les voix , congédie le Sénat , & laisse Veiento debout , & s'efforçant encore de haranguer. Il fit de grandes plaintes de ce traitement , qu'il appelloit injure ; & s'appliquoit à cette occasion ce vers d'Homere :

*Ces jeunes combattants insultent la vieillesse. **

Il n'y eut presque personne dans le Sénat qui ne vînt m'embrasser , me baiser & me louer à l'envi ,

* Vers d'Homere , Iliade 8.

124 LES LETTRES DE PLINE,
de ce qu'à mes risques & périls ;
j'avois eu la fermeté de rétablir la
coûtume , si long-temps interrom-
puë, de proposer au Sénat ce qu'on
pensoit ; & de le laver du reproche
que luy faisoient les autres ordres,
que sa sévérité n'étoit que pour eux ;
& que les Sénateurs sçavoient bien,
par une complaisance réciproque,
dissimuler & se pardonner leurs
prévarications. Tout cecy se passa
en l'absence de Certus. Car , soit
qu'il se défiât de quelque chose,
soit (comme on le disoit pour l'ex-
cuser) qu'il fût indisposé , il ne se
trouva pas au Sénat. L'Empereur
n'ordonna point que le Sénat ache-
vât l'instruction du procès : j'obtins
cependant ce que je m'étois pro-
posé. Le Collégué de Certus par-
vint au Consulat , auquel il avoit
été destiné ; mais un autre fut nom-
mé à la place de Certus. Ainsi ar-
riva l'accomplissement du vœu par

lequel j'avois fini mon discours : *Qu'il rende sous un très-bon Prince la récompense qu'il obtint sous un très-méchant.* Depuis j'ay recüeilli dans mes livres, le mieux que j'ay pû, tout ce que j'avois dit ; & j'y ay ajoûté beaucoup de choses nouvelles. Il est survenu par hazard un événement, qui semble ne rien tenir du hazard. Peu de jours après que cet ouvrage fût devenu public, Certus tomba malade, & mourut. J'ay oüy dire que, pendant sa maladie, son imagination me représentoit sans cesse à luy ; que sans cesse il croyoit me voir le poursuivant l'épée à la main. Je n'ose pas assurer que cela soit vray : mais il importe pour l'exemple que cela le paroisse. Voilà une lettre, qui, si vous songez ce que c'est qu'une lettre, ne vous paroîtra pas moins longue que l'histoire de ce fait, que vous avez lû dans

126 LES LETTRES DE PLINE ,
mes livres. Mais vous ne vous
en prendrez qu'à vous, qui ne vous
êtes pas contenté des livres. Adieu.

LETTRE XIV.

A Tacite.

VOUS n'êtes pas homme à
vous en faire accroire ; &
moy je n'écris rien avec tant de
sincérité, que ce que j'écris de
vous. Je ne sçay si la postérité aura
pour nous quelque considération ;
mais en vérité, nous en méritons
un peu. Je ne dis pas par notre
esprit, il y auroit une sotte pré-
sompion à le prétendre ; mais par
notre application, par notre travail,
par notre respect pour elle. Conti-
nuons notre route. Si par-là peu de
gens sont arrivez au comble de
la gloire & à l'immortalité, par-

LIVRE NEUVIÈME. 127
là du moins beaucoup font par-
venus à se tirer de l'obscurité &
de l'oubli. Adieu.

L E T T R E X V.

A Falcon.

J'E m'étois réfugié dans ma Ter-
re de Toscane pour être en li-
berté ; mais je ne puis y parve-
nir, même en Toscane : tant je
suis persécuté de tous côtez par
les plaintes & par les requêtes
des payfans, que je lis avec plus
de répugnance encore que mes
ouvrages. Car je ne lis pas mes
propres ouvrages trop volontiers.
Je retouche quelques petits plai-
doyers ; travail qui, après un cer-
tain temps, est froid & désagréa-
ble. Cependant on ne se presse
pas plus de me rendre compte,

128 LES LETTRES DE PLINE,
que si j'étois absent. Je monte
pourtant quelquefois à cheval ; je
fais le pere de famille ; & je vi-
site partie de mes héritages , par
forme de promenade & comme en
courant. Pour vous , conservez ,
je vous prie , votre bonne coûtu-
me ; & daignez informer un pau-
vre campagnard de ce qui se passe
à la Ville. Adieu.

LET T R E X V I.

A Mamilien.

JE ne suis pas surpris , que vous
ayez pris tant de plaisir à cet-
te manière de chasse si extraordi-
nairement abondante , que vous
servant du stile historique , vous
me mandez qu'on ne peut com-
pter le nombre des pièces de gi-
bier que vous avez tuées. Pour

moy, je n'ay ni loisir, ni l'envie de chasser. Le loisir, parce que nous faisons vendanges : L'envie, parce que ces vendanges sont trop modiques. Mais je vous feray voiturier, en guise de vin nouveau, de petits vers nouveaux de ma façon. Vous me les demandez de si bonne grace, que je n'attendray pour vous les envoyer, que le premier moment où ils me paroîtront un peu épurez. Adieu.



L E T T R E X V I I .

A Genitor.

J'AY reçu la Lettre, où vous vous plaignez du mortel ennuy que vous avez eu à un repas, d'ailleurs très-somptueux, parce que des bouffons, des fous & des hommes voüez à la débauche, voltigeoient fans cesse autour des tables. Ne voulez-vous donc jamais vous déridier le front? A la vérité, je n'ay point de ces sortes de gens à mon service : je tolere pourtant ceux qui en ont. Pourquoi donc n'en ay-je point? C'est que s'il échappe à un prostitué quelque équivoque grossière, à un bouffon quelque mauvaise plaisanterie, à un fou quelque extravagance ; cela ne me fait au-

cun plaisir , parce que cela ne me cause aucune surprise. Je vous dis un goût , & non pas une raison. Aussi combien croyez-vous qu'il y ait de personnes qui regardent comme impertinentes & comme insupportables beaucoup de choses qui nous plaisent & qui nous enchantent ? Combien s'en trouve-t-il , qui , dès qu'un lecteur , dès qu'un joueur d'instruments , ou un Comédien paroît , prennent congé de la compagnie ; ou qui , s'ils demeurent à table , n'ont pas moins d'ennuy que vous en ont fait souffrir ces monstres (car c'est le nom que vous leur donnez) ? Ayons donc de la complaisance pour les plaisirs d'autrui , afin que l'on en ait pour les nôtres. Adieu.

L E T T R E X V I I I .

A Sabin.

JE comprends par votre Lettre avec quel soin, quelle attention, quel effort de mémoire vous avez lû mes ouvrages. C'est donc vous-même qui vous attirez un embarras, lors que vous m'invitez & m'engagez à vous en communiquer le plus grand nombre que je pourray. Je le feray volontiers, mais successivement & avec ordre. Je dois craindre de fatiguer par un travail trop assidu, & par la multitude des choses, une mémoire à laquelle je dois déjà tant; & qu'après l'avoir surchargée & comme accablée, je ne la force à laisser échapper chaque ouvrage, en voulant

LIVRE NEUVIÈME. 133
les luy faire embrasser tous ; & à
quitter les premiers , pour courir
après les derniers. Adieu.

LETTRE XIX.

A Rufin.

VOUS me mandez que ,
dans une de mes Lettres ,
vous avez lû que Virginus Ru-
fus ordonna qu'on gravât ces
deux vers sur son tombeau :

*Cy gît , qui , de Vindex réprimant l'attentat ,
Voulut, non subjuguier, mais affranchir l'Etat.*

Vous le reprenez de l'avoir ordon-
né. Vous ajoûtez , que Frontinus
fit , & bien mieux & bien plus
sagement, lors qu'il défendit qu'on
luy élevât aucun Tombeau. Vous
finissez par me prier de vous dire ,
ce que je pense de tous les deux.
J'ay parfaitement aimé l'un &

134 LES LETTRES DE PLINE,

l'autre ; & j'ay plus admiré celuy que vous reprenez : mais je l'admire jusqu'au point de ne pas croire que personne pût jamais approcher de sa gloire ; & me voilà pourtant réduit à le justifier. Je vous avouë que tous ceux qui ont fait quelque chose de grand & de mémorable , me paroissent dignes, non-seulement de pardon , mais même de louanges, lors qu'ils courent après l'immortalité , qu'ils s'efforcent d'éterniser par des Epitaphes un nom qui ne doit jamais périr. On aura peut-être peine à trouver un autre que Virginus, qui , après avoir tout fait pour la gloire , ait parlé si peu de ce qu'il a fait. J'en suis un bon témoin. Quoyque je fusse très-avant dans son amitié & dans sa confidence, je ne l'ay jamais entendu s'échapper à parler de soy qu'une seule fois. Il racontoit que Cluvinus

luy avoit un jour tenu ce discours : *Vous sçavez, Virginius, quelle fidélité l'on doit à l'Histoire. Pardonnez-moy donc, je vous en supplie, si vous lisez dans celle que j'écris quelque chose que vous ne voudriez pas y lire.* A cela, Virginius luy répondit : *Vous ne sçavez pas, Cluvinius, que dans ce que j'ay fait, une de mes vûës a été de vous assurer, à vous autres Historiens, la liberté d'écrire tout ce qui vous plairoit.* Mais revenons : Comparons-luy Frontinus, en cela même en quoy celuy-cy vous paroît plus modeste & plus retenu. Il a défendu de luy élever un Tombeau : Mais en quels termes a-t-il fait cette défense ? *La dépense d'un Tombeau est inutile ; mon nom ne périra point, si ma vie est digne de mémoire.* Croyez-vous donc qu'il soit plus modeste de donner à lire à tout l'Univers, que la mémoire de no-

136 LES LETTRES DE PLINE,

tre nom durera, que de marquer par deux vers, dans un petit coin du monde, une action que l'on a faite ? Ce n'est pourtant pas mon dessein de blâmer le premier, mais de défendre le second : & comment le faire plus solidement, qu'en luy comparant celuy que vous luy avez préféré ? Si l'on s'en rapporte à moy, aucun des deux ne mérite de reproches. Tous deux, avec une égale ardeur, mais par différente route, ont été à la gloire : L'un, lors qu'il montre sa passion pour des inscriptions qui luy étoient dûes ; l'autre, lors qu'il aime mieux montrer qu'il les a méprisées. Adieu.



LETTRE XX.

A Venator.

VOTRE Lettre m'a fait d'autant plus de plaisir, qu'elle étoit plus longue, & qu'elle ne parloit que de mes ouvrages. Je ne suis point surpris qu'ils vous plaisent, puisque vous n'aimez pas moins tout ce qui vient de moy, que vous m'aimez moy-même. Je suis icy principalement occupé à faire mes vendanges, modiques à la vérité, mais plus abondantes pourtant que je ne l'espérois : Si toutefois c'est faire vendange, que de s'amuser à cueillir un raisin, que de faire un tour à mon pressoir, de goûter le vin doux dans la cuve, & d'embarasser mes domestiques de ville,

138 LES LETTRES DE PLINE,
qui, pour avoir l'œil sur les campagnards, m'abandonnent à mes lecteurs & à mes secrétaires. Adieu.

L E T T R E X X I.

A Sabinien,

VOTRE affranchi, contre qui vous m'aviez dit que vous étiez en colere, m'est venu trouver; & prosterne à mes pieds, il y est demeuré collé, comme si eût été sur les vôtres. Il a beaucoup pleuré, beaucoup prié: il s'est tû long-temps: en un mot, il m'a persuadé de son repentir. Je le crois véritablement corrigé, parce qu'il reconnoît sa faute. Je sçay que vous êtes irrité, je sçay que vous l'êtes avec raison; mais jamais la modération n'est plus louable, que quand l'indignation

LIVRE NEUVIÈME. 139

est plus juste. Vous avez aimé cet homme ; & j'espère que vous luy rendrez un jour votre bienveillance : en attendant, il me suffit que vous m'accordiez son pardon. Vous pourrez, s'il y retourne, reprendre votre colere. Après s'être laissée défarmer une fois, elle fera bien plus excusable. Donnez quelque chose à sa jeunesse, à ses larmes, à votre douceur naturelle. Ne le tourmentez pas davantage, ne vous tourmentez plus vous-même ; car doux & humain comme vous êtes, c'est vous tourmenter, que de vous fâcher. Je crains que je ne paroisse pas supplier, mais exiger, si je joins mes supplications aux siennes. Je les joindray pourtant, avec d'autant plus d'instance, que les réprimandes qu'il a reçûes de moy ont été plus sévères. Je l'ay menacé très-affirmativement de ne

140 LES LETTRES DE PLINE ,
me plus jamais mêler de luy ; mais
cela je ne l'ay dit que pour cet
homme qu'il falloit intimider , &
non pas pour vous. Car peut-être
feray-je encore une autre fois obli-
gé de vous demander grace , &
vous de me l'accorder ; si la faute
est telle , que nous puissions hon-
nêtement, moy intercéder, & vous,
pardonner. Adieu.

LETTRE XXII.

A Severe.

LA maladie de Passienus Pau-
lus m'a donné de grandes
allarmes, & par plus d'une raison.
C'est un très-honnête homme,
plein de probité & d'amitié pour
moy. D'ailleurs, dans ses écrits,
il imite les anciens, il attrape leur
air, il rend leurs beautés, & sur

LIVRE NEUVIÈME. 141

tout celles de Properce, dont il descend. C'est véritablement son sang ; & il luy ressemble parfaitement dans ce qui l'a le plus distingué. Si ses vers Elégiaques vous tombent dans les mains, vous lirez des vers polis, tendres, agréables, & vraiment sortis de la maison de Properce. Depuis peu, il s'est amusé à la Poësie Lyrique ; & il a dans ce genre copié Horace aussi heureusement, qu'il a rendu parfaitement Properce dans l'autre. Ainsi vous pourrez encore le prendre pour son parent, si tant est que la parenté influë quelque chose sur les études. Rien n'approche des graces légères & de la variété dont ses écrits sont pleins. Il aime, comme s'il étoit pénétré d'amour : il se plaint en homme désolé ; il louë avec une bonté charmante ; il badine avec l'enjouëment le plus dé-

142 LES LETTRES DE PLINE,
licat : En un mot, il est aussi parfait dans tous les genres, que s'il n'excelloit que dans un seul. Un tel ami, d'un si rare génie, ne m'avoit pas moins rendu malade d'esprit, qu'il l'étoit de corps. Enfin, nous sommes guéris tous deux. Réjouïſſez-vous avec moy, avec les Lettres même, qui n'ont pas couru moins de danger pendant ſa maladie, qu'elles tireront de gloire de ſa ſanté. Adieu.

LETTRE XXIII.

A Maxime.

IL m'est ſouvent arrivé, quand j'ay plaidé, que les Centumvirs, après avoir gardé long-temps cet air de gravité & d'autorité qui convient aux Juges, ſe ſont ſubitement levez tous enſemble,

LIVRE NEUVIÈME. 143

comme s'ils eussent été transportez & forcez de me louer. J'ay souvent remporté du Sénat toute la gloire que je pouvois désirer. Mais jamais rien ne m'a tant fait de plaisir, que ce que me dit Cornelle Tacite ces jours passez. Il me contoit, qu'il s'étoit trouvé aux spectacles du Cirque, assis auprès d'un Chevalier Romain; qu'après une conversation sçavante & assez diversifiée, le Chevalier luy avoit demandé: *Etes-vous d'Italie, ou de quelqu'autre Province?* Qu'à cela Tacite avoit répondu: *Vous me connoissez; & j'en ay l'obligation aux Belles-lettres.* Qu'aussitôt, celui-cy reprit: *Etes-vous Tacite, ou Pline?* Je ne puis vous exprimer combien je suis touché, que les Belles-lettres rappellent le souvenir de son nom & du mien, comme si ce n'étoient pas des noms d'hommes, mais les noms

144 LES LETTRES DE PLINE,
des Belles-lettres mêmes ; & de ce
que par elles nous sommes tous
deux connus de gens, qui d'ail-
leurs ne nous connoissent point.
Il m'arriva dernièrement quelque
chose d'assez semblable. J'étois à
table auprès de Fabius Rufinus,
très-distingué par son mérite. Au-
dessus de luy étoit un de ses com-
patriotes, & qui venoit d'arriver
à Rome pour la première fois. Ru-
finus me montrant du doigt, luy
dit ; *Voyez-vous cet homme ?* Et en-
suite il l'entretint de mon atta-
chement aux Belles-lettres. A quoy
l'autre répondit : *Seroit-ce Pline ?*
J'avouë que je trouve en cela une
grande récompense de mes tra-
vaux. Si Demosthene eut raison
de marquer tant de joye, de ce
qu'une vieille femme d'Athènes
l'avoit montré du doigt, en di-
fant, *Voilà Demosthene ;* ne m'est-il
pas permis de me réjouir du bruit
que

LIVRE NEUVIÈME. 145

que fait mon nom ? Je m'en réjouis donc , & je ne m'en cache point : car je ne crains pas de paroître vain , lors que je raconte , non ce que je pense de moy , mais ce qu'en pensent les autres ; sur tout à vous , qui ne portez envie à la gloire de personne , & qui êtes zélé pour la mienne. Adieu.

LETTRE XXIV.

A Sabinien.

VOUS m'avez fait plaisir ; d'avoir à ma recommandation reçu dans votre maison un affranchi que vous aimiez autrefois , & de luy avoir rendu vos bonnes graces. Vous en aurez de la satisfaction. Pour moy , j'en ay une grande , de vous voir

146 LES LETTRES DE PLINE ,
traitable dans la colere ; & de re-
connoître que vous avez , ou tant
de déférence pour mes sentiments,
ou tant d'égard pour mes prières.
Je vous louë donc , & vous re-
mercie ; mais en même - temps je
vous conseille d'avoir à l'avenir de
l'indulgence pour les fautes de
vos gens , quand même ils man-
queroient d'intercesseur auprès de
vous. Adieu.

LET T R E X X V .

A Mamilien.

VOUS vous plaignez d'être
accablé des occupations que
vous avez à l'armée ; & , comme si
vous jouïssiez d'un profond loisir,
vous lisez mes amusements & mes
folies. Vous les aimez , vous les
demandez , & vous ne me donnez

pas peu d'envie de ne m'en pas tenir là. Car depuis que ces petits ouvrages ont l'approbation d'un homme aussi sçavant, aussi sage, & sur tout aussi vray que vous, je commence à croire qu'ils peuvent me procurer, non-seulement du plaisir, mais même de la gloire. Je suis maintenant chargé de quelques causes, qui véritablement ne m'embarrassent pas beaucoup, mais toujours assez. Dès que j'en seray quitte, ma Muse retournera verser ses plus douces pensées dans le sein d'un homme si prévenu pour elle. Vous ferez voler nos moineaux & nos colombes parmi vos aigles *, si la bonne opinion que vous en avez conçûë répond à leur confiance. Que si leur confiance les trompe, vous les renfermerez dans la cage & dans le nid. Adieu.

* Les Aigles étoient les enseignes des armées Romaines.

LETTRE XXVI.

A Luperus.

JE croy n'avoir pas mal rencontré, quand j'ay dit d'un Orateur de notre temps, qui a beaucoup de justesse & d'exactitude, mais peu d'élévation & de feu; *Il n'a qu'un défaut, c'est de n'en avoir point.* L'Orateur doit s'élever, prendre l'essor, quelquefois entrer en fureur & s'abandonner, souvent même côtoyer le précipice. Il n'est ordinairement rien de haut & d'élevé, qui ne soit tout près d'un abîme. Le chemin est plus sûr par les plaines, mais il est plus bas & plus obscur. Ceux qui rampent ne risquent point de tomber, comme ceux qui sautent : mais il n'y a pour

ceux - là nulle gloire à ne tomber pas ; ceux-cy en acquièrent même en tombant. Les écueils entre lesquels il faut prendre sa route dans l'éloquence , en font tout le prix , ainsi que de beaucoup d'autres arts. Voyez quelles acclamations reçoivent nos danseurs de corde , lors que leur chute paroît inévitable. Nous donnons notre admiration principalement à ce qui arrive contre notre attente , à ce qui a été heureusement hazardé ; & pour s'exprimer encore mieux avec les Grecs , à ce qui étonne & est accompagné de grandes difficultés. C'est pourquoy l'adresse du Pilote n'est point remarquée dans la bonace , comme dans la tempête. Dans la bonace , il entre au port , sans que personne l'admire , le louë , y prenne garde : Mais quand les cordages tendus

150 LES LETTRES DE PLINE,

font des sifflements, que le mât plie, que le gouvernail gémit, c'est alors qu'on s'écrie sur l'habileté du Pilote, & qu'on le compare aux Dieux de la Mer. Pourquoi ce discours ? C'est qu'il me semble que vous avez remarqué dans mes écrits quelques endroits que vous croyez enflés, & que je croyois sublimes; qui vous paroissent téméraires, & à moy hardis; que vous traitez de superflus, & moy de pleins. Il y a bien de la différence, que vos notes tombent sur des choses remarquables, ou sur des choses défectueuses. Chacun est frappé de tout ce qui a de l'élévation, ou de la faillie; mais on a besoin d'un discernement délicat pour juger si c'est magnificence, ou fausse grandeur, hauteur régulière, ou hauteur monstrueuse. Et pour consulter d'abord Homere, qui peut igno-

LIVRE NEUVIÈME. 151

ser comment il sçait prendre un
stile tantôt noble , tantôt simple ?

*La terre s'en ébranle , & l'Olimpe en mugit. **

Dans un autre endroit :

*Et comme des torrents qui tombent des montagnes,
Remplissent les valons , inondent les campagnes.*

Mais il faut une balance & un
poids bien justes , pour connoître
si ces choses sont énormes & in-
croyables , ou magnifiques & di-
vines. Ce n'est pas que je m'ima-
gine avoir dit , ou pouvoir dire
rien de semblable. Je ne suis pas
si extravagant : je veux seulement
faire entendre , qu'il faut s'aban-
donner quelquefois à l'éloquen-
ce , & ne pas renfermer dans un
trop petit cercle les mouvements
impétueux d'un grand génie. Mais
(dit - on) il y a une grande dif-
férence entre les Poètes & les
Orateurs. Comme si effectivement
Cicéron étoit moins hardi. Je ne

* Homere , dans l'Iliade.

152 LES LETTRES DE PLINE,

m'arrête point à en rapporter de preuves ; car à son égard , il n'y a pas à douter : mais Demosthene luy-même , cette règle & ce modèle du parfait Orateur , se contrain-t-il , & se modere-t-il beaucoup , lors qu'il dit ce qui est si connu ? *O hommes perfides , adulateurs , & pestes publiques ! Et encore , Car je n'ay pas fortifié cette Ville avec de la pierre ou de la brique. . . Et peu après , J'ay proposé tout cecy pour la défense de l'Attique ; & je vous ay indiqué toutes les ressources que pouvoit suggérer la prudence. Et ailleurs , Pour moy , Messieurs , je croy , & je le jure par les Dieux immortels , que ces heureux succès l'ont enyvré. Mais qu'y a-t-il de plus hardi que cette emportement si beau & si long ? Car une cruelle maladie désole la Grèce. . . Que dire de cet endroit plus court , mais où il n'y a pas moins de har-*

LIVRE NEUVIÈME. 153

dieffe ? Alors les sifflements du superbe Python qui vous menaçoit , ne m'effrayerent point. Ce que je vais rapporter est du même caractère : Mais quand le brigandage & le crime élevent quelqu'un comme Philippe , le premier échec , le premier choc le renversent & le brisent. Cet endroit est à peu près semblable : Retranché de la société par tous les Tribunaux de la Ville... Et ensuite : Vous avez renfermé dans votre cœur la pitié que l'on a d'eux ordinairement. Que dis-je ? Vous l'avez tout-à-fait étouffée. Ne vous flattez donc pas de trouver une retraite dans des ports que vous avez fermés & que vous avez remplis d'écueils. Il avoit déjà dit : Je crains qu'il ne semble à quelques-uns que vous prenez plaisir à fortifier le méchant citoyen ; car tout méchant homme est toujours foible de luy-même. Et plus bas : Je ne voy pour luy aucune de ces

154 LES LETTRES DE PLINE,
ressources, aucun azile ouvert. Je n'ap-
perçoy que précipices, que gouffres,
qu'abîmes. Ce n'est pas encore af-
sez : Car je ne pense pas, Messieurs,
que nos ancêtres ayent établi cet or-
dre dans les jugements, afin de don-
ner moyen aux gens d'un tel caractère
de s'y maintenir florissants ; mais afin
de les contenir, de les punir, d'em-
pêcher que personne ne les imitât &
n'eût envie de se porter au crime. Et
encore : Si donc c'est un artisan de
toute sorte de méchancetez, s'il en-
tient boutique ouverte, & s'il en tra-
fique Et mille autres pareils,
pour passer ceux qu'Eschine appel-
le des monstres, & non des paroles.
Je parle contre moy, quand j'ob-
serve que ces expressions même
luy ont été reprochées : mais voyez,
je vous prie, de combien celuy
qui est critiqué est au-dessus de son
censeur, & au-dessus précisément
par ces mêmes endroits. Car dans

les autres paroît sa force; dans ceux-cy sa grandeur. Mais Eschine luy-même a-t-il évité ce qu'il reprend dans Demosthene? *Car il faut, Messieurs, que l'Orateur & la Loy tiennent le même langage; mais quand la Loy parle d'une manière & l'Orateur de l'autre, on doit donner son suffrage à l'équité de la Loy, & non à l'impudence de l'Orateur. Ailleurs: Il explique ensuite tout le dessein de cacher son vol à la faveur du Décret, lorsqu'il y exprime que les Députés d'Orée avoient donné les cinq talents, non à vous, mais à Callias: & afin que vous soyez persuadés que je dis vray, laissant à part la vaine parade des Galeres à trois rangs de rames, & toute la pompe de ce Décret, lisez. Et dans un autre endroit: Et ne souffrez pas qu'il vous égare dans de vains discours contre le prévaricateur.... Ce qu'il a si fort approuvé qu'il le répète: Mais vous tenant fermes sur*

156 LES LETTRES DE PLINE ,

ce point , écartez tous ses malins discours , & soyez attentifs à l'observer quand il sort de la question. Est-il plus simple & plus modeste , quand il dit ? Mais chaque jour , vous nous faites de nouvelles playes ; & prenez bien plus de soin du succès de vos harangues , que du salut de la République. Il le prend icy sur un bien plus haut ton : Ne chasserez-vous point cette peste commune de la Grèce ? & ne vous saisirez-vous point de luy , comme d'un Pirate qui va en course sur la République flottante ? Et beaucoup d'autres. Je m'attends que vous allez lancer sur quelques endroits de cette Lettre , les mêmes traits que vous avez lancez sur les ouvrages de ma façon , que j'essaye de justifier. Par exemple , vous n'approuverez point le gouvernail qui gémit ; le Pilote comparé aux Dieux de la Mer ; car je m'apperçoy qu'en voulant excuser ce que

LIVRE NEUVIÈME. 157

vous aviez critiqué, j'y suis retombé. Mais faites main-basse tant qu'il vous plaira, pourvû que dès maintenant vous me donniez un jour où nous puissions traiter de vive voix la question, tant de vos anciennes que de vos nouvelles critiques. Car ou vous me rendrez moins téméraire, ou je vous rendray plus hardi. Adieu.

L E T T R E X X V I I .

A Paternus.

J'A Y souvent senti, mais jamais tant que ces jours passez, la force, la grandeur, la majesté, la divinité de l'Histoire: Quelqu'un avoit lû en public une relation très-sincere, & en avoit réservé une partie pour un autre jour. Plusieurs de ses amis se détachent &

158 LES LETTRES DE PLINE,
viennent le supplier, le conjurer
de ne point lire le reste; tant ceux
qui n'avoient pas rougi de faire ce
qu'ils entendoient, rougissoient
d'entendre ce qu'ils avoient fait. Il
accorda ce qu'on luy demandoit;
& il le pouvoit fans trahir la véri-
té. Cependant l'histoire demeure,
aussi-bien que l'action; & elle de-
meurera & sera lûë avec d'autant
plus d'empressement, que ce ne
fera pas si-tôt qu'on le voudroit.
Car rien ne pique tant la curio-
sité des hommes, que de la sus-
pendre. Adieu.



LETTRE XXVIII.

A Romanus.

ENFIN j'ay reçu trois de vos Lettres à la fois, toutes très-polies, pleines d'amitié, & telles que je les devois espérer de vous, sur tout après les avoir si long-temps attenduës. Par l'une, vous me chargez d'une fort agréable commission, de faire porter vos Lettres à Plotine, cette femme si respectable par ses vertus. Vous ferez obéi. Ensuite vous me recommandez Popilius Artemisius. J'ay satisfait dans le moment à ce qu'il fouhaitoit. Vous me marquez aussi que vos vendanges n'ont pas été heureuses. Notre fort de ce côté-là, quoyque nos climats soyent fort différens, a été sem-

blable. Par la seconde, vous me mandez, que tantôt vous dictez, tantôt vous écrivez beaucoup de choses qui me rendent présent à votre esprit. Je vous en remercie; & je vous en remerciérois davantage, si vous aviez bien voulu me communiquer ce que vous dictez, ou ce que vous écrivez. Et il y avoit de la justice, que, comme je vous ay fait part de mes écrits, vous me fissiez part des vôtres, quand même d'autres que moy en seroient le sujet. Vous me promettez en finissant, qu'aussi-tôt que vous aurez appris le plan de vie que je me suis proposé, vous vous déroberiez à toutes vos affaires domestiques pour vous rendre icy. Regardez-vous donc déjà comme engagé & comme lié avec des nœuds qu'il n'est pas possible de rompre. Enfin, dans la dernière, vous m'écrivez que vous

avez reçu mon plaidoyer pour Clarius, & qu'il vous a paru plus ample, que quand vous me l'avez entendu prononcer. Il est vray qu'il est plus ample; je l'ay depuis beaucoup augmenté. Vous ajoûtez, que vous m'avez écrit d'autres Lettres un peu plus travaillées. Vous demandez si je les ay reçûës: Non; & je meurs d'envie de les recevoir. Ne manquez donc pas de me les envoyer à la première occasion, avec les intérêts du retardement. Je ne vous les compteray (& je ne le puis à moins) que sur le pied de douze pour cent. Adieu.



L E T T R E X X I X .

A Rusticus.

C O M M E il vaut mieux exceller en une chose, que d'être médiocre dans plusieurs ; aussi vaut-il mieux être médiocre dans plusieurs, lors qu'on ne peut être excellent dans une seule. C'est ce que j'éprouve : car dans cette vûë ; je me suis appliqué à différents genres d'étude , n'osant faire assez de fond sur le progrès que j'ay fait dans aucune en particulier. Quand donc vous lirez divers ouvrages de ma façon , ayez pour chacun l'indulgence que leur nombre vous demande. Est-il juste que , dans les autres Arts , le nombre d'ouvrages serve d'excuses ? & que pour les lettres , où il est bien plus diffi-

LIVRE NEUVIÈME. 163

cile d'arriver à la perfection, nous établiſſions une loy plus dure? Mais ne dois-je point vous paroître ingrat, lors que je vous prie d'excuser? Car si vous recevez les derniers ouvrages avec la même bonté que les premiers, je dois attendre des éloges, plutôt que demander grace. Il me suffit pourtant qu'on me fasse grace. Adieu.

LETTRE XXX.

A Geminius.

VOUS louiez souvent dans vos conversations, & aujourd'hui dans vos lettres, votre ami Nonius, pour sa libéralité envers certaines personnes. Je le louë aussi, pourvû qu'il ne la renferme pas dans ces personnes. Je veux qu'un homme vraiment libéral

164 LES LETTRES DE PLINÉ,
donne à sa patrie, à ses proches,
à ses alliez, à ses amis; mais à ses
amis qui sont dans le besoin; &
non comme ces gens qui ne don-
nent jamais tant, qu'à ceux qui
peuvent donner le plus. Ce n'est
pas là, selon moy, répandre son
bien: c'est, avec des présents qui
cachent l'hameçon & la gluë, dé-
rober le bien d'autrui. Il y a des
personnes d'un caractère sembla-
ble, qui ne donnent à l'un, que ce
qu'ils enlèvent à l'autre, & qui vont
à la réputation de libéralité par l'a-
varice. La première règle, c'est
d'être content de ce que l'on a;
après cela, d'embrasser, comme
dans un cercle, selon l'ordre que la
société prescrit, tous ceux qui ont
besoin de protection & d'assistan-
ce. Si votre ami suit ces règles,
on ne peut trop le louer. S'il en ob-
serve seulement quelques-unes, il
mérite moins d'éloges; mais il en

LIVRE NEUVIÈME. 165
mérite toujours. Un modèle de libéralité, même imparfaite, est aujourd'hui si rare, la fureur d'amasser à tellement saisi les hommes, qu'on diroit qu'ils ne possèdent pas leurs richesses, mais qu'ils en sont possédez. Adieu.

LETTRE XXXI.

A Sardus.

DEPUIS que je vous ay quitté, je n'en ay pas moins été avec vous. J'ay lû votre livre; & pour ne vous point mentir, j'ay lû particulièrement les endroits où vous parlez de moy, & dans lesquels vous vous êtes infiniment étendu. Quelle abondance! quelle variété! Combien sur un même sujet de choses, qui, sans être les mê-

166 LES LETTRES DE PLINE,
mes, ne sont pourtant pas diffé-
rentes ? Mêleray-je mes éloges à
mes remerciements ? Je ne puis af-
sez dignement m'acquitter, ni de
l'un, ni de l'autre ; & si je le pou-
vois, je craindrois qu'il n'y eût de
la vanité à vous louer d'un ouvrage,
dont je vous remerciérois. J'ajou-
teray seulement, que tout m'a pa-
ru d'autant plus parfait, qu'il m'é-
toit plus agréable ; & qu'il m'a été
d'autant plus agréable, qu'il étoit
plus parfait. Adieu.

L E T T R E X X X I I .

A Titien.

QUE faites-vous ? Que pré-
tendez-vous faire dans la
suite ? Pour moy, je mène une
vie très-délicieuse, c'est-à-dire,
très-oisive. De-là vient que je ne

LIVRE NEUVIÈME. 167

Je ne veux point écrire de longues lettres, mais que j'aime fort à en lire. Je donne l'un à mon indolence, l'autre à mon oisiveté. Car rien n'est si paresseux qu'un homme indolent, & rien de si curieux qu'un homme oisif. Adieu.

LETTRE XXXIII.

A Caninius.

J'AY découvert un sujet de Poëme. C'est une histoire, mais qui a tout l'air d'une fable. Il mérite d'être traité par un homme comme vous, qui ait l'esprit agréable, élevé, poétique. J'en ay fait la découverte à table, où chacun contoit à l'envi son prodige. L'Auteur passe pour très-fidèle, quoyqu'à vray dire, qu'importe la fidélité à un Poëte? Cependant c'est un Au-

168 LES LETTRES DE PLINE,

teur tel , que vous ne refuseriez pas de luy ajouter foy , si vous écriviez l'histoire. Près de la Colonie d'Hippone , qui est en Afrique sur le bord de la mer , on voit un étang navigable , d'où fort un canal , qui , comme un fleuve , entre dans la mer , ou retourne à l'étang même , selon que le flux l'entraîne , ou que le reflux le repousse. La pêche , la navigation , le bain y sont des plaisirs de tous les âges , sur tout des enfants , que leur inclination porte au divertissement & à l'oïveté. Entr'eux ils mettent l'honneur & le mérite à quitter de plus loin le rivage ; & celuy qui s'en éloigne le plus , & qui devance tous les autres , en est le vainqueur. Dans cette sorte de combat , un enfant plus hardi que ses compagnons , s'étant fort avancé , un Dauphin se présente , & tantôt le précède , tantôt le suit ,
tantôt

tantôt tourne autour de luy ; enfin charge l'enfant sur son dos, puis le remet à l'eau ; une autre fois le reprend, & l'emporte tout tremblant, d'abord en pleine mer ; mais peu après il revient à terre, & le rend au rivage & à ses compagnons. Le bruit s'en répand dans la Colonie. Chacun y court, chacun regarde cet enfant comme une merveille ; on ne peut se lasser de l'interroger, de l'entendre, de raconter ce qui s'est passé. Le lendemain, tout le peuple court au rivage. Ils ont tous les yeux sur la mer, ou sur ce qu'ils prennent pour elle ; les enfants se mettent à la nage ; & parmi eux celuy dont je vous parle, mais avec plus de retenue. Le Dauphin revient à la même heure, & s'adresse au même enfant. Celuy-cy prend la fuite avec les autres. Le Dau-

170 LES LETTRES DE PLINE,

phin , comme s'il vouloit le rappeler & l'inviter , saute , plonge , & fait cent tours différens. Le jour suivant , celuy d'après , & plusieurs autres de suite , même chose arrive , jusqu'à ce que ces gens nourris sur la mer se font une honte de leur crainte. Ils approchent le Dauphin , ils l'appellent , ils se jouent avec luy , ils le touchent , il se laisse manier. Cette épreuve les encourage , sur tout l'enfant , qui le premier en avoit couru le risque ; il nage auprès du Dauphin , & saute sur son dos. Il est porté & rapporté ; il se croit reconnu & aimé , il aime aussi ; ni l'un ni l'autre n'a de peur , ni n'en donne. La confiance de celuy-là augmente , & en même-temps la docilité de celuy - cy ; les autres enfants même l'accompagnent en nageant , & l'animent par leurs

cris & par leurs discours. Avec ce Dauphin en étoit un autre (& cecy n'est pas moins merveilleux), qui ne servoit que de compagnon & de spectateur. Il ne faisoit, il ne souffroit rien de semblable ; mais il menoit & ramenoit l'autre, comme les enfants menotent & ramenoient leur camarade. Il est incroyable, mais pourtant il n'est pas moins vray que tout ce qui vient d'être dit, que ce Dauphin, qui jouoit avec cet enfant & qui le portoit, avoit coûtume de venir à terre ; & qu'après s'être séché sur le sable, lors qu'il venoit à sentir la chaleur, il se rejettoit à la mer. Il est certain qu'Octavius Avitus Lieutenant du Proconsul, emporté par une vaine superstition, prit le temps que le Dauphin étoit sur le rivage pour faire répandre sur luy des parfums.

172 LES LETTRES DE PLINE ,
& que la nouveauté de cette
odeur le mit en fuite & le fit sau-
ver dans la mer. Plusieurs jours
s'écoulerent depuis , sans qu'il pa-
rût. Enfin il revint d'abord lan-
guissant & triste ; & peu après ,
ayant repris ses premières forces ,
il recommença ses jeux & ses
tours ordinaires. Tous les Ma-
gistrats des lieux circonvoisins
s'empressoient d'accourir à ce spe-
ctacle. Leur arrivée & leur séjour
engageoient cette Ville , qui n'est
pas déjà trop riche , à de nou-
velles dépenses , qui achevoient
de l'épuiser. Ce concours de
monde y troubloit d'ailleurs &
y dérangeoit tout. On prit donc
le parti de tuer secrètement le
Dauphin qu'on venoit voir. Avec
quels sentiments ne pleurerez-
vous point son sort ? Avec quel-
les expressions , avec quelles fi-
gures n'enrichirez-vous point , ne

releverez-vous point cette histoire, quoyqu'il ne soit pas besoin de votre art pour l'augmenter ou l'embellir, & qu'il suffise de ne rien ôter à la vérité? Adieu.

 LETTRE XXXIV.

A Suetone.

TIREZ-MOY d'un embarras. J'apprends que je lis mal les vers. Pour les harangues, je les lis assez bien; & de-là vient que je réüssis moins à la lecture des poësies. J'ay donc envie d'essayer d'en faire lire par mon affranchi quelques-unes dont je veux donner la lecture à mes amis; ce que j'ay choisi, lui est même familier. Je sçay qu'il ne lira pas parfaitement, mais ce fera toujourns beaucoup mieux que moy, pourvû qu'il ne

174 LES LETTRES DE PLINE,
se trouble pas ; car il est aussi
nouveau lecteur, que moy nou-
veau poëte. Ce qui m'embarasse,
c'est le personnage qu'il me fau-
dra faire pendant qu'il lira. Dois-
je demeurer assis, les yeux baif-
fez, muet, & comme un homme
qui n'est là que pour entendre ?
Ou bien dois-je, comme font
quelques-uns, accompagner de
l'œil, de la main, d'un petit bruit,
ce qu'il lira ? Mais je ne sçay pas
mieux battre la mesure, que lire.
Je vous le répète donc, tirez-moy
d'embaras ; & m'écrivez sincère-
ment, s'il vaut encore mieux lire
très-mal, que de faire, ou de ne
pas faire ce que je vous dis. Adieu,



L E T T R E X X X V .

A Oppius.

J'AY reçu le livre que vous m'avez envoyé : je vous en remercie. Il m'a trouvé dans une conjoncture où je suis accablé d'affaires ; & par cette raison, je ne l'ay pas encore lû, quoyque d'ailleurs on ne puisse en avoir plus d'envie. Mais je dois ce respect aux Belles-lettres & à vos écrits, de croire que je ne pourrois sans une espèce d'irreligion, en approcher avec un esprit qui ne seroit pas entièrement dégagé. J'approuve fort votre application à retoucher vos écrits : cette exactitude a pourtant ses bornes. Trop polir, c'est plutôt affoiblir que

176 LES LETTRES DE PLINE ,
perfectionner un pièce. D'ailleurs
cela détourne de ceux qu'on en-
treprendroit. Ainsi cette délica-
tesse excessive n'acheve point nos
anciens ouvrages , & nous empê-
che d'en commencer de nouveaux.
Adieu.

LETTRE XXXVI.

A Fuscus.

VOUS demandez comment
je régle ma journée en Été
dans ma Terre de Toscane ? Je
m'éveille quand je puis , d'ordi-
naire à sept heures , quelquefois
auparavant , & rarement plus tard.
Je tiens mes fenêtres fermées ;
car le silence & les ténèbres sou-
tiennent l'esprit , qui n'étant point
dissipé par des objets qui le peu-
vent emporter , demeure libre

& tout entier. Je ne veux pas assujettir mon esprit à mes yeux, j'assujettis mes yeux à mon esprit; car ils ne voyent que ce qu'il voit, tant qu'ils ne sont pas distraits par autre chose. Si j'ay quelque ouvrage commencé, je m'en occupe; je range jusqu'aux paroles, comme si j'écrivois & corrigeois, tantôt plus, tantôt moins, selon que je me trouve plus ou moins de facilité à composer & à retenir. J'appelle un Secrétaire, je fais ouvrir les fenêtres, & je dicte ce que j'ay composé. Il s'en retourne, je le rappelle encore une fois, & je le renvoye. Dix ou onze heures venuës (car cela n'est pas toujours si juste & si réglé) je me lève; & selon le temps qu'il fait, je me promene dans une allée, ou dans une galerie; & j'acheve, ou je dicte le reste de ce que je me suis pro-

posé. Ensuite je monte dans une chaise ; & là, mon attention s'étant ranimée par le changement, je continuë à faire ce que j'avois commencé pendant que j'étois couché, ou que je me promenois. Ensuite je dors un peu, puis je me promene : après, je lis à haute voix quelque Harangue Grecque ou Latine, non tant pour me fortifier la voix que la poitrine, quoyque la voix elle-même ne laisse pas d'y gagner. Je me promene encore une fois ; on me frotte d'huiles ; je fais quelque exercice ; je me baigne. Pendant le repas, si je mange avec ma femme, ou avec un petit nombre d'amis, on lit un livre. Au sortir de la table, vient quelque Comédien, ou quelque joueur de lyre. Après quoy je me promene avec mes gens, parmi lesquels il y en a de fort sçavants. On passe ainsi jusqu'au soir.

parler de choses différentes; & le jour le plus long se trouve tout d'un coup fini. Quelquefois je déränge un peu cet ordre. Car si j'ay demeuré au lit, ou si je me suis promené long-temps, après mon sommeil & ma lecture, je ne me fers point de ma chaise; & pour en être plutôt quitte, je monte à cheval, & je vais plus vite. Mes amis me viennent voir des lieux voisins, me prennent une partie du jour, & quelquefois me délassent par une diversion faite à propos. Je chasse en d'autres temps; mais jamais fans mes tablettes, afin que si je ne prends rien, je ne laisse pas de remporter quelque chose. Je donne aussi quelques heures à mes Fermiers, trop peu à leur avis; mais leurs plaintes rustiques ne servent qu'à me donner plus de goût pour les lettres & pour les occupations de la Ville. Adieu.

LETTRE XXXVII.

A Paulin.

VOUS n'êtes pas de caractère à exiger de vos amis, & contre leurs intérêts, ces sortes de devoirs qui ne sont que de cérémonie ; & je ne vous aime pas assez peu, pour craindre que vous ne jugiez mal de moy, si je manque à vous rendre visite dès le premier jour de votre Consulat. * Je suis icy retenu par la nécessité de trouver des Fermiers ; il s'agit de mettre des Terres en valeur pour long-temps, & de changer tout le plan de leur régie. Car les cinq

* Le texte dit, *le premier Janvier*. C'étoit le jour où les Consuls prenoient possession de leur Charge.

LIVRE NEUVIÈME. 181

dernières années , mes Fermiers sont demeurez fort en reste , malgré les grandes remises que je leur ay faites. De-là vient que la plûpart négligent de payer à compte , dans le désespoir de se pouvoir entièrement acquitter. Ils arrachent même & consomment tout ce qui est déjà sur terre , persuadez que ce ne seroit pas pour eux qu'ils épargneroient. Il faut donc aller au-devant d'un désordre qui augmente tous les jours , & y remédier. Le seul moyen de le faire , c'est de ne point affermer en argent , mais en espèce à partager dans la récolte avec le Fermier ; & de préposer quelques-uns de mes gens pour avoir l'œil sur la culture des terres , pour exiger ma part dans les fruits , & pour les garder. D'ailleurs , il n'est nul genre de revenu plus juste , que celui qui nous vient de la

182 LES LETTRES DE PLINE,
fertilité de la terre, de la température de l'air & de l'ordre des saisons. Cela demande des gens sûrs, vigilants & en nombre. Je veux pourtant essayer & tenter, comme dans une maladie invétérée, tous les secours que le changement de remèdes nous pourra donner. Vous voyez que ce n'est pas pour mon plaisir que je m'abstiens d'assister à votre installation dans le Consulat. Je vous promets pourtant d'en célébrer le jour par mes vœux, par ma joye, par tous les sentiments que je vous dois, & comme si j'étois présent.
Adieu.



LETTRE XXXVIII.

A Saturnin.

SI je louë notre ami Rufus, ce n'est point pour vous plaire, mais parce qu'il en est très-digne. J'ay lû son Livre, qui m'a paru excellent & achevé. Ma tendresse pour l'Auteur m'a fait trouver de nouveaux agréments dans l'ouvrage. J'en ay pourtant fait un jugement sain ; car il ne faut pas croire que ceux-là seuls jugent bien, qui ne lisent qu'avec des intentions malignes. Adieu.



LETTRE XXXIX.

A Mustius.

JE me vois obligé par l'avis des Aruspices, de rétablir & d'augmenter un Temple de Cerès, qui se trouve dans mes Terres. Il est vieux & petit, d'ailleurs très-fréquenté un certain jour de l'année. Car le treizième de Septembre, il s'y rend de tous les pays d'alentour un très-grand peuple. On y traite beaucoup d'affaires; on y fait & on y acquitte beaucoup de vœux. Mais près de-là, l'on ne trouve aucun abri contre le soleil ou contre la pluye. Je m' imagine donc que je ne montreray pas moins de piété que de magnificence, si j'ajoute de grandes galeries à un som-

LIVRE NEUVIÈME. 185

ptueux Temple que je feray bâtir ; l'un à l'honneur de la Déesse, les autres à l'usage des hommes. Je vous prie donc de m'acheter quatre colonnes de marbre, de telle espèce qu'il vous plaira, & tout le marbre qui peut être nécessaire pour paver le Temple & en incrufter les murs. Il faut avoir aussi une Statuë de la Déesse. Le temps a mutilé celle de bois, que l'on y avoit anciennement placée. Quant aux galeries, je n'imagine rien, que nous devions faire venir des lieux où vous êtes, si ce n'est un dessein convenable à la situation du lieu. Il n'est pas possible de les bâtir autour du Temple; car il est environné d'un côté par le fleuve, dont les rives sont fort escarpées; de l'autre par le grand chemin. Au-delà du chemin est une très-vaste prairie, où il me semble

186 LES LETTRES DE PLINÉ ,
qu'on pourroit fort bien élever les
galleries à l'opposite du Temple, si
ce n'est que vous ayez à me pro-
poser quelque chose de mieux,
vous dont l'art sçait si bien sur-
monter les obstacles que luy op-
pose la nature. Adieu.

LETTRE XL.

A Fuscus.

VOUS me mandez que la
Lettre où je vous écris de
quelle manière je régle ma journée
en Eté dans ma maison de Tos-
cane, vous a fait beaucoup de
plaisir. Vous souhaitez sçavoir ce
que je change à cet ordre en Hy-
ver, quand je suis au Laurentin ?
Rien, si ce n'est que je me retran-
che le sommeil de midy, & que je

LIVRE NEUVIÈME. 187

prends beaucoup sur la nuit, soit devant que le jour commence, soit après qu'il est fini. S'il survient quelque affaire pressante, comme il arrive souvent pendant l'Hyver, je congédie après le repas le Comédien & le Jouëur de lyre; mais je revois ce que j'ay dicté: & en corrigeant souvent sans rien écrire, j'exerce d'autant ma mémoire. Vous voilà instruit de mon régime d'Hyver & d'Eté: vous y pouvez ajoûter encore de l'Automne & du Printemps. Comme dans ces saisons je ne perds rien du jour, aussi je ne gagne rien sur la nuit. Adieu.





L E S
LETTRES
 D E
PLINE LE JEUNE.

LIVRE DIXIÈME.

L E T T R E _ P R E M I E R E . *

A l'Empereur Trajan.

V O T R E tendresse pour vo-
 tre auguste pere , vous
 avoit fait désirer , Sei-
 gneur **, de ne luy succéder de

* On a suivi dans l'ordre des Lettres de ce Livre la dernière édition faite par Boxhornius.

** Le texte dit , *Très-pieux Empereur.* J'ay

long-tems ; mais les Dieux immortels se sont hâtez de remettre entre vos mains les rênes d'un Empire, dont la conduite vous avoit été déjà confiée. Je vous souhaite donc, & au genre humain pour vous, toutes sortes de prospéritez, c'est-à-dire, tout ce qui est de plus digne de votre regne. Je fais des vœux continuels, & en public & en particulier, pour le bonheur & la santé de votre personne sacrée.

crû devoir rendre cette expression, & plusieurs semblables qui se trouvent en d'autres Lettres, par celle de *Seigneur*, dont il se sert plus ordinairement.



L E T T R E I I.

A l'Empereur Trajan.

JE ne puis, Seigneur, trouver de paroles pour exprimer, de quelle joye vous m'avez comblé, en me jugeant digne du privilège, dont jouïssent ceux qui ont trois enfants. Quoyque vous ayez accordé cette grace à la supplication de Julius Servianus, homme d'une rare probité, & qui vous est fidèlement dévoué; je conçois pourtant par les termes du Brevet, que vous vous y êtes porté d'autant plus volontiers, que c'étoit pour moy qu'il vous la demandoit. Il me semble donc que je n'ay plus rien à désirer, quand je vois que vous avez témoigné dès les premiers jours de votre heureux avé-

LIVRE DIXIÈME. 191

nement à l'Empire, que je n'étois pas indigne de votre attention particulière. Cette faveur redoublera la passion que j'ay d'avoir des enfants. J'en ay souhaité, même sous le plus malheureux de tous les Regnes, comme vous pouvez le croire sur la foy de deux différens mariages que j'ay contractez. Mais les Dieux en ont mieux ordonné, lors qu'ils ont réservé à vos bontez de me faire jouïr de cet avantage. Je seray plus content d'être pere, aujourd'huy que je puis me promettre de vivre & tranquille & heureux.



L E T T R E III.

A l'Empereur Trajan.

LA bienveillance dont vous m'honorez, Seigneur, & dont je reçois tant de preuves, me donne la hardiesse de vous demander des graces, même pour mes amis, entre lesquels Voconius Romanus tient l'un des premiers rangs. Nous avons été élevez, & nous avons toujours demeuré ensemble. Ces raisons m'avoient engagé à supplier votre auguste Pere *, de vouloir bien luy donner place dans le Sénat; mais il a été réservé à votre bonté de me faire cette faveur, parce que la mere de Romanus n'avoit

* Le texte dit *Divin*, parce qu'on déifioit les Empereurs après leur mort.

pas encore achevé parfaitement & avec les solemnitez requises, les quatre millions de sesterces * qu'elle avoit déclaré luy donner dans les lettres par elles écrites à l'Empereur votre pere. C'est ce que par mes conseils elle a fait depuis ; car elle luy a cédé des fonds ; & dans cette cession, elle a observé toutes les formalitez nécessaires. Ainsi, aujourd'huy que l'obstacle qui retardoit nos espérances est levé, ce n'est pas sans une grande confiance, que je sollicite pour luy. Ce qui la soutient & l'augmente, sont les mœurs de mon ami ; c'est son attachement aux Belles-lettres, sa tendresse pour ses parents. C'est à cette tendresse qu'il doit la succession de son pere, qu'il recueillit aussi-tôt après sa mort ; la libéralité de sa mere ; l'adoption

* Environ quatre cent mille livres de notre monnoye.

194 LES LETTRES DE PLINE ,
que le mari de sa mere a fait de luy.
Tout cela reçoit un nouvel éclat,
& par sa naissance & par ses richesses , qu'il tient de sa maison.
J'espère que mes très-humbles supplications ne diminuëront point à vos yeux le prix de toutes ces choses. Je vous en conjure donc, Seigneur : donnez-moy lieu de le congratuler sur ce que je crois juste ; donnez-moy la fatisfaction de me pouvoir glorifier de votre approbation , non-seulement pour moy , mais encore pour mes amis.

LET T R E I V .

A l'Empereur Trajan.

UN E cruelle maladie , Seigneur , pensa m'emporter , l'année dernière. J'eus recours à un Médecin , dont je ne puis di-

gnement reconnoître l'affection & les services, si vos bontez ne m'aident à m'acquitter : c'est ce qui m'engage à vous supplier de vouloir luy accorder le droit de Bourgeoisie Romaine ; car ayant été affranchi par une étrangere, il est luy-même étranger. Il s'appelle Harpocras. Celle qui luy a donné la liberté s'appelloit Thermutis, femme de Theon, morte il y a long-temps. J'ajouâteray encore une très-humble supplication en faveur d'Antonia Maximilla femme illustre & de mérite ; c'est de vouloir donner à deux de ses affranchies, Helia & Antonia Harmeride, le plein droit de Bourgeoisie : ce que je ne vous demande, qu'à la prière de la maîtresse même.

L E T T R E V.

A l'Empereur Trajan.

JE ne puis vous dire , Seigneur , quel plaisir j'ay eu d'apprendre par la lettre dont vous m'avez honoré , qu'à ma supplication vous aviez accordé le droit de Bourgeoisie d'Alexandrie à mon Médecin Harpocras , quoyqu'à l'exemple de vos prédécesseurs , vous vous foyez fait une loy de ne l'accorder qu'avec de grandes précautions. Harpocrate est du Canton de Memphis. Je vous supplie donc , Seigneur , de vouloir bien m'envoyer , comme vous me l'avez promis , une lettre pour Planta Gouverneur d'Égypte. Je compte d'aller au-devant de vous , pour jouir plutôt des douceurs d'une

arrivée si désirée de tout le monde. Permettez-moy donc, Seigneur, d'y aller tout le plus loin qu'il est possible.

L E T T R E VI.

A l'Empereur Trajan.

LE Médecin Posthumius Maximus, Seigneur, m'a tiré de ma dernière maladie. Je ne puis m'acquitter envers luy, que par le secours des graces que votre bonté ne refuse guères à mes très-humbles prières. Je vous supplie donc de vouloir bien accorder le droit de Bourgeoisie Romaine à ses proches parents Chrisippe fils de Mithridate & à sa femme Stratomie fille d'Epigonus ; de faire aussi la même faveur à Epigonus & à Mithridate enfants de Chri-

198 LES LETTRES DE PLINE,
sippe, de manière qu'ils soyent en
la puissance de leur pere, & qu'ils
conservent leur droit sur leurs af-
franchis. J'ajoute une dernière sup-
plication; c'est de donner le plein
droit de Bourgeoisie Romaine à
Lucius Sateius Abascontius, &
à Publius Phosphorus, & à Pancha-
rie Soteride. C'est du consente-
ment de leurs Patrons *, que je
vous le demande.

LETTRE VII.

A l'Empereur Trajan.

JE sçay bien, Seigneur, que ma
très-humble supplication n'au-
ra point échappé à votre mémoi-
re, toujours si présente, quand il
s'agit de faire du bien. J'ose pour-

* On appelloit Patron le maître qui avoit
donné la liberté à son esclave.

LIVRE DIXIÈME. 199

tant , parce que vous me l'avez plus d'une fois pardonné , vous faire souvenir , & en même-temps vous supplier de nouveau, d'accorder la charge de Préteur à Actius Sura. Elle est vacante. Quoyqu'il soit sans impatience sur cela , l'éclat de sa naissance , une vertu entière dans une fortune moins que médiocre , mais plus que tout le reste , ces temps heureux où la bonne conscience enfle le courage de vos Citoyens , & leur paroît un titre pour attendre de vous des graces , luy donnent quelque espérance d'obtenir celle-cy.



L E T T R E V I I I .

A l'Empereur Trajan.

PERSUADÉ, Seigneur, que rien ne peut donner une si haute opinion de mes mœurs, que les témoignages d'estime dont m'aura honoré un si bon Prince, je vous supplie très-humblement, de vouloir bien ajoûter la dignité, ou d'Augur ou de Septemvir *, (car elles sont toutes deux vacantes) à celle où votre faveur m'a élevé. J'auray par le droit du Sacerdoce, la satisfaction de faire en public aux Dieux les vœux que je leur adresse sans cesse en particulier pour votre prospérité.

* C'étoit un des sept Prêtres de Jupiter, qui avoit soin des festins qu'on luy faisoit.

LETTRE IX.

A l'Empereur Trajan.

JE me réjouis, Seigneur, & pour vous & pour la République, de cette victoire si grande, si belle, si mémorable, que vous venez de remporter. Je prie les Dieux immortels de donner un si heureux succès à toutes vos entreprises, que tant & de si rares vertus rendent à cet Empire sa première gloire, & l'augmentent.

LETTRE X.

A l'Empereur Trajan.

SERVILIUS Pudens, que vous m'avez dépêché, Sei-
L v

202 LES LETTRES DE PLINE,
gneur, est arrivé à Nicomédie le
vingt-quatre Novembre, & m'a
enfin délivré de l'inquiétude d'u-
ne longue attente.

LETTRE XI.

A l'Empereur Trajan.

VOs bienfaits, Seigneur, m'ont
très-étroitement lié à Ro-
fianus Geminus. Je l'ay eu pour
Trésorier pendant mon Consulat;
& je luy ay pendant ce temps
toujours trouvé toute sorte de con-
sidération pour moy. Il continuë
depuis que je suis sorti de charge,
à me donner tant de marque d'e-
stime & de déférence, que son at-
tachement particulier met le com-
ble aux preuves publiques que j'a-
vois déjà de son amitié. Je vous
supplie donc de vouloir accorder

son élévation à mes prières. Si vous voulez vous en fier à moy, vous luy accorderez même votre bienveillance. Il sçaura bien, par son exactitude à s'acquitter des moindres choses dont vous le chargerez, se montrer digne des plus grandes. Si je m'étends moins sur ses loüanges, c'est que je m' imagine que son intégrité, sa probité, sa prudence vous sont connües par les charges qu'il a exercées sous vos ayeux à Rome, & encore par l'honneur qu'il a eu de servir dans les mêmes armées que vous. Mais ce que je ne croy pas avoir assez fait par rapport à ma tendresse pour luy, c'est de vous supplier, Seigneur, avec les dernières instances, de me donner la joye de voir incessamment croître la dignité de mon Trésorier, c'est-à-dire, la mienne en sa personne.

L E T T R E X I I .

A l'Empereur Trajan.

IL seroit bien difficile , Seigneur , de vous exprimer toute la joye que j'ay euë , qu'à la très-humble supplication de ma belle-mere , & à la mienne , vous ayez bien voulu accorder le Gouvernement de cette Province à Célius Clemens , lors qu'il sera sorti du Consulat. Quand je reçois de vous , avec toute ma maison , des témoignages d'une bienveillance si complete , je conçois quelle est l'étendue de la faveur dont vous m'honorez. Quoyque je sente bien à quelles actions de graces elle m'oblige , je n'ose m'engager à les rendre. C'est donc aux vœux que j'ay recours ; & je prie

les Dieux, qu'on ne me trouve jamais indigne des graces dont vous me comblez chaque jour.

LETTRE XIII.

A l'Empereur Trajan.

LYCORMAS votre affranchi m'a mandé, Seigneur, que s'il passoit par icy quelques Ambassadeurs du Bosphore pour aller à Rome, je les retînssse jusqu'à son arrivée. Il n'est point encore venu, au moins dans la Ville où je suis, aucun Ambassadeur de ce pays-là; mais il y est arrivé un Courier dépêché par le Roy de Sarmatie. J'ay crû devoir profiter de cette occasion, pour le faire partir avec celuy que Lycormas a envoyé, & qui a pris les devants; afin que vous scachiez,

206 LES LETTRES DE PLINE ;
& par les lettres de Lycormas , &
par celles de ce Roy, ce qu'il vous
importe peut-être de sçavoir tout
à-la-fois.

LETTRE XIV.

A l'Empereur Trajan.

LE Roy des Sarmates m'a
écrit qu'il vous mandoit cer-
taines choses, dont il étoit très-
important que vous fussiez instruit
au plutôt. Par cette raison, &
pour lever tous les obstacles qu'au-
roit pû trouver sur la route le Cou-
rier qui vous porte ses dépêches,
je luy ay donné passe-port.



LETTRE XV.

A l'Empereur Trajan.

L'AMBASSADEUR du Roy de Sarmatie, Seigneur, ayant volontairement séjourné deux jours entiers à Nicée, je n'ay pas crû l'y devoir arrêter davantage : Premièrement, parce qu'il étoit incertain quand votre affranchi Lycormas arriveroit ; & puis parce que moy-même je ne pouvois demeurer plus long-temps à Nicée, appelé par des affaires indispensables, en d'autres endroits de la Province. Je me crois obligé de vous mander cecy, parce que je vous avois écrit par ma dernière lettre, que Lycormas m'avoit prié, que s'il passoit icy quelques Ambassadeurs de Sarmatie,

208 LES LETTRES DE PLINE ,
je les retînffe jusqu'à fon arrivée.
Je ne vois aucune raifon plausible
de le retenir plus long-temps ; fur
tout parce que les lettres de ce
Prince, dont je n'ay pas voulu re-
tarder le Courier , ainsi que je
vous l'ay déjà mandé , auront de-
vancé plusieurs jours fon Ambaf-
fateur.

LETTRE XVI.

A l'Empereur Trajan.

APULEÏUS , foldat de la
garnifon de Nicomedie ,
m'a écrit , Seigneur , qu'un nom-
mé Callidrome , arrêté par Maxi-
me & Denys Boulangers , au fer-
vice defquels il s'étoit engagé ,
avoit cherché un azile aux pieds
de votre Statuë. Qu'il avoit été
mené devant le Magiftrat , où

il avoit déclaré qu'autrefois , & pendant qu'il étoit esclave de Laberius Maximus , il avoit été pris par Sufagus dans la Mœsie , & donné par Decebale à Pacore Roy des Parthes ; qu'il l'avoit servi plusieurs années ; qu'ensuite il s'étoit échappé , & s'étoit sauvé à Nicomédie. Après que luy-même, amené devant moy , il m'a réitéré cette déclaration , j'ay crû vous le devoir envoyer. J'ay un peu différé , parce que je faisois faire recherche d'une pierre précieuse où étoit gravée l'image du Roy Pacore , revêtu de ses habits Royaux , & qu'on luy avoit (disoit-il) volée. Je voulois , si on eût pû la trouver , vous l'envoyer , comme je vous ay envoyé un lingot de métal du pays , & qu'il dit en avoir rapporté. Je l'ay scellé de mon cachet , dont l'empreinte est un charriot à quatre chevaux.

LETTRE XVII.

A l'Empereur Trajan.

PENDANT tout le temps, Seigneur, que j'ay demeuré avec Maxime votre affranchi & votre Procureur, je l'ay toujours trouvé homme de bien, habile, appliqué, & aussi attaché à vos intérêts, qu'à la discipline; c'est un témoignage que je luy rends avec plaisir, & avec toute la fidélité que je vous dois.



LETTRE XVIII.

A l'Empereur Trajan.

APRÈS avoir trouvé, Seigneur, dans Gabius Bassus, Commandant sur la côte Pontique, toute l'intégrité, la probité, les lumières possibles, accompagnées de beaucoup de déférence pour moy ; je ne puis luy refuser mes vœux & mon suffrage ; je les luy accorde avec toute la fidélité que je vous dois. J'ay bien reconnu qu'il s'étoit formé en servant sous vous, & qu'il étoit redevable à la sévérité de votre discipline, de tout ce qui luy a fait mériter votre bienveillance. Les Soldats & les Bourgeois ont été si pénétrés de sa justice, qu'ils se sont empref-

212 LES LETTRES DE PLINÉ,
sez à l'envi de s'en louer, & en
public & en particulier : c'est ce
que je vous certifie avec toute la
fidélité que je vous ay vouée.

LET TRE XIX. A

A l'Empereur Trajan.

NOUS avons, Seigneur, ser-
vi ensemble Nymphidius
Lupus le Centenier & moy. Pen-
dant que j'étois à la tête d'une
Légion, il commandoit une Co-
horte. L'amitié qui nous unit prit
de-là sa naissance; & le temps en
a ferré les nœuds. Je l'ay donc ti-
ré du sein de la retraite; & je l'ay
engagé à m'assister de ses conseils
en Bithinie. C'est ce qu'il a fait
d'une manière très-obligeante;
c'est ce qu'il continuera de faire,
sans écouter ce que la vieillesse &

l'amour du repos luy peuvent demander. Ces raisons m'engagent à compter ses parents au nombre des miens, & sur tout son fils Nymphidius Lupus. C'est un jeune homme plein de droiture, de capacité, & fort digne d'un pere très-accomplis. Ses premières actions dans la place de Capitaine d'une compagnie de cinq cens hommes, vous feront juger qu'il peut soutenir vos plus grandes graces. Les témoignages qu'ont rendu en sa faveur ces hommes illustres, Julius Ferox & Fuscus Salinator, seront ses garands. Je trouverois, Seigneur, dans l'élevation du fils un très-grand sujet de joye, & de nouvelle reconnoissance.

LETTRE XX.

A l'Empereur Trajan.

A USSI-TÔT que par votre bienveillance , Seigneur , j'ay été élevé à la place d'Intendant des Finances du Temple de Saturne , j'ay tout-à-fait renoncé à la plaidoirie , dont je ne m'étois pas d'ailleurs indistinctement chargé ; & j'y ay renoncé pour remplir avec plus de liberté tous les devoirs de mon nouvel employ. Par cette raison , lors que les peuples d'Afrique , me demanderent au Sénat pour Avocat contre Marius Priscus , je m'en excusay ; & mon excuse fut reçüe. Mais depuis que , désigné Consul , vous eûtes déclaré , que de même qu'il ne falloit point contraindre ceux qui ,

LIVRE DIXIÈME. 215

comme moy , avoient été excu-
sez ; ils devoient souffrir aussi que
le Sénat usât du pouvoir qu'il a
sur eux , & mît leur nom dans
l'urne , pour être tirez au sort avec
les autres : j'ay crû qu'on ne pou-
voit faire moins sous un Empire
si doux , que de ne pas résister ,
principalement à de si justes dé-
crets de cette illustre Compa-
gnie. Je souhaite que vous approu-
viez les raisons de mon obéissan-
ce ; car je ne veux rien faire , ni
rien dire , que des mœurs aussi
épurées que les vôtres puissent
condamner.



LETTRE XXI.

Trajan à Pline.

VOUS avez rempli tous les devoirs d'un bon Citoyen & d'un bon Sénateur, en déférant à ce que le Sénat désiroit justement de vous. Je ne doute pas que vous ne remplissiez avec fidélité le ministère dont vous avez été chargé.

LETTRE XXII.

A l'Empereur Trajan.

JE vous rends très-humbles graces, Seigneur, d'avoir bien voulu si promptement accorder le droit de Bourgeoisie Romaine
aux

aux affranchis d'une Dame de mes amies , & à Harpocras mon Médecin. Mais lors que j'ay voulu faire enregistrer son âge & ses facultez , ainsi que vous me l'aviez ordonné , des gens habiles m'ont averti , qu'avant que de luy obtenir la Bourgeoisie Romaine , je devois luy obtenir celle d'Alexandrie , parce qu'il est Egyptien. Comme je ne croyois pas qu'il y eût de différence entre les Egyptiens & ceux des autres nations , je m'étois contenté de vous mander qu'il avoit été affranchi par une étrangere ; & que cette étrangere étoit morte il y avoit déjà long-temps. Je ne me plains pas pourtant de mon ignorance , puisqu'elle me donne lieu de recevoir de vous plus d'une grace pour un même homme. Je vous supplie donc , afin que je puisse jouir de votre bienfait selon les loix , de luy

218 LES LETTRES DE PLINE,
accorder le droit de Bourgeoisie
d'Alexandrie & de Rome. Pour
ne rien laisser qui pût retarder le
cours de vos bontez, j'ay envoyé
son âge & l'état de ses biens à vos
affranchis, comme vous me l'aviez
commandé.

L E T T R E X X I I I .

Trajan à Pline.

J'AY résolu, en suivant la cou-
tume de mes prédécesseurs, de
n'accorder qu'avec beaucoup de
circonspection le droit de Bour-
geoisie d'Alexandrie : mais après
vous avoir déjà donné pour Har-
pocras votre Médecin le droit de
Bourgeoisie Romaine, je ne puis
me résoudre à vous refuser ce
que vous me demandez encore
pour luy. Faites-moy donc sçavoir

LIVRE DIXIÈME. 219

de quel canton * de l'Égypte il est, afin que je vous envoie une Lettre pour Pompeïus ** Planta Gouverneur d'Égypte.

* Le texte se sert du mot *Nomo*, qui répond assez bien à nos petits Gouvernements dépendants des grands dans lesquels ils sont renfermez.

** Le texte dit, *mon ami Pompeïus Planta*.

LETTRE XXIV.

A l'Empereur Trajan.

APRÈS que votre auguste Pere eut, & par un très-beau discours, & par de glorieux exemples, incité tous les Citoyens à la libéralité, je luy demanday permission de transporter dans le lieu de mon origine les statues des Empereurs, qui m'étoient venuës par différentes successions, & que

je gardois telles que je les avois reçues dans des terres éloignées ; & je le suppliy de trouver bon que j'y ajoutâsse la fienne. Dès qu'il me l'eut accordé avec beaucoup de témoignage de satisfaction, j'en écrivis aux Décurions, afin qu'ils marquâssent le lieu où je pourrois bâtir un Temple à mes dépens. Ils crurent me devoir ce retour d'honnêteté, de me laisser le choix du lieu. Mais ce que je n'ay pû encore entreprendre, retenu d'abord par ma maladie, ensuite par celle de votre auguste Pere, & enfin par les devoirs de la charge que vous m'avez donnée, je crois pouvoir aisément l'exécuter aujourd'huy. Car mon mois de service finit au premier Septembre ; & il y a beaucoup de Fêtes dans le mois suivant. Je vous supplie donc, avant toute autre chose, de souffrir que

votre Statuë ait sa place dans le Temple que je vais bâtir : ensuite, pour me mettre en état d'y travailler au plûtôt, de m'accorder un congé ; mais il ne convient pas à ma franchise de vous dissimuler, que m'accordant cette grace, vous accommoderez beaucoup mes affaires particulières. Je suis si peu en état de différer le bail des Terres que j'ay de ces côtez-là, & qui d'ailleurs passe quatre cent mille sesterces* ; que le Fermier qui entrera en jouissance, doit tailler les vignes aussi-tôt après la prochaine vendange. Les continuelles stérilitez m'obligent même de songer à des remises que je ne puis bien régler si je ne suis présent. Je devray donc, Seigneur, à vos bontez, & le prompt accomplissement du re-

* Environ quarante mille livres de notre monnoye.

222 LES LETTRES DE PLINE,
ligieux devoir que je me suis im-
posé , & la satisfaction de placer
mes statuës , si vous voulez bien
m'accorder un congé de trente
jours ; car un plus court ne me
feroit d'aucun usage , puisque le
lieu de mon origine , & les Terres
dont je parle , sont à plus de cent
cinquante mille de Rome.

L E T T R E X X V .

Trajan à Pline.

VOUS m'avez expliqué , pour
obtenir votre congé , tou-
tes les raisons tirées , & de l'u-
tilité publique & de votre inté-
rêt particulier : mais une seule suf-
fisoit ; c'est que vous le désiriez.
Car je ne doute point que dès
qu'il vous sera permis , vous ne
vous rendiez à un employ qui

exige tant d'affiduité. Je n'empêche point que vous ne mettiez ma statuë dans le lieu que vous luy avez destiné ; bien que j'aye résolu d'être fort réservé sur ces honneurs. Je ne veux pas qu'il paroisse que j'aye traversé le cours de votre tendresse pour moy.

LETTRE XXVI.

A l'Empereur Trajan.

JE suis arrivé à Ephèse , Seigneur , après avoir , malgré les vents contraires , passé avec toute ma suite le Cap de Malée. La pensée où je suis , qu'il peut être important à votre service , que vous en soyez informé , m'oblige à vous en donner avis. Je me prépare à passer dans mon Gouvernement , partie sur des chariots , partie sur

224 LES LETTRES DE PLINE ,
de petits bâtimens. Comme les
chaleurs excessives sont fort in-
commodes par terre ; aussi les
vents * qui soufflent dans cette
saison , ne permettent pas de faire
toute la route par mer.

* Le texte dit , *Etesiens* , c'est-à-dire , Nord-
Est.

LET TRE XXVII.

Trajan à Pline.

VOTRE avis m'a fait plaisir ;
mon cher Pline. Il importe
à ma tendresse pour vous de sça-
voir par quel chemin vous allez en
votre Gouvernement. Vous avez
pris fort sagement votre parti, d'u-
ser tantôt de chariots , tantôt de
barques , selon que les lieux vous
y paroîtront plus commodément
disposez.

LETTRE XXVIII.

A l'Empereur Trajan.

SI ma navigation, Seigneur, avoit été très-heureuse jusqu'à Ephèse, il s'en faut bien que je sois aussi content de la route que j'ay faite depuis par terre. Le grand chaud & quelques accès de fièvre, m'ont si fort tourmenté, que j'ay été obligé d'arrêter à Bergame. Dans la suite m'étant embarqué, les vents contraires m'ont retenu. Ainsi je suis arrivé dans la Bithinie plus tard que je n'avois compté, c'est-à-dire, le dix-sept Septembre. Je ne puis pourtant me plaindre de ce retardement, puisque je suis entré dans mon Gouvernement assez tôt pour y célébrer

226 LES LETTRES DE PLINE ,
le jour de votre naissance ; ce
qui est pour moy le plus favora-
ble de tous les présages. J'exa-
mine actuellement l'état des af-
faires publiques des Prusiens ,
leurs charges , leurs revenus , leurs
dettes. Plus j'avance dans cette
discussion , plus j'en reconnois
la nécessité ; car je trouve d'un
côté que , sous divers prétextes ,
plusieurs particuliers retiennent
ce qu'ils doivent à cette Répu-
blique ; & de l'autre , qu'on la
surcharge par des dépenses qui ne
sont guères légitimes. Je vous ay
écrit tout cecy , Seigneur , presque
en arrivant. Je suis entré dans la
Province le dix-sept de Septembre.
Je l'ay trouvée dans les sentiments
de soumission & de dévouement
pour vous , que vous méritez de
tout le genre humain. Voyez , Sei-
gneur , s'il seroit à propos que
vous envoyassiez icy un Arpenteur.

Il me semble que si les ouvrages publics sont fidèlement toisez, on pourra obliger les Entrepreneurs de rapporter des sommes considérables : au moins cela me paroît ainsi, par l'examen que je fais avec Maxime, des comptes de cette République.

L E T T R E XXIX.

Trajan à Pline.

JE souhaiterois fort, mon très-cher Pline, que vous fussiez arrivé en Bithinie avec vos gens, sans que votre foible santé en eût été altérée; & que votre route depuis Ephèse vous eût été aussi commode, que votre navigation avoit été heureuse. Votre Lettre m'apprend quel jour vous êtes en-

tré dans la Bithinie. Je ne doute pas que ces peuples ne demeurent par-là bien persuadés de mon attention à leurs avantages. Car je suis sûr que vous n'oublierez rien de ce qui pourra faire sentir qu'en vous choisissant, j'ay choisi le plus propre à tenir ma place chez eux. Vous devez commencer par examiner les comptes des affaires publiques : elles sont certainement dans un grand désordre. Quant aux Arpenteurs, à peine en ay-je icy ce qu'il en faut pour les ouvrages publics qui se font à Rome & aux environs. Mais il n'y a point de Province où il ne s'en trouve en qui l'on peut prendre confiance. Vous n'en manquerez donc pas, si vous vous attachez sérieusement à en trouver.

L E T T R E X X X.

A l'Empereur Trajan.

JE vous supplie , Seigneur , de m'expliquer vos intentions sur un doute qui m'est venu dans l'esprit. Je ne sçay si je dois faire garder les prisons , ou par des soldats , ou , comme on l'a pratiqué jusqu'icy , par des esclaves publics. Je crains qu'elles ne soient pas assez sûrement gardées par des esclaves ; & que ce soin n'embarasse un assez grand nombre de soldats. Cependant j'ay renforcé de quelques soldats la garde ordinaire des esclaves publics ; mais je m'apperçois que cette précaution a ses inconvénients ; qu'elle leur peut être une occasion de se négliger tous , dans l'espérance que

230 LES LETTRES DE PLINE ,
les uns auront de rejeter sur les
autres une faute commune.

LET T R E X X X I .

Trajan à Pline.

IL n'est pas nécessaire d'em-
ployer les soldats à la garde des
prisons. Tenons-nous-en à l'usage
toujours observé dans cette Pro-
vince, d'en confier le soin à des es-
claves publics. C'est à votre pru-
dence & à votre sévérité à faire en
sorte qu'ils s'en acquittent fidèle-
ment. Car il est sur tout à crain-
dre, comme vous me le mandez ,
que si on les mêle ensemble , ils ne
s'en reposent les uns sur les autres,
& n'en deviennent plus négligents.
Mais souvenons-nous encore , que
le moins de soldats qu'on peut éloi-
gner de leurs drapeaux, est le mieux.

LETTRE XXXII.

A l'Empereur Trajan.

GABIUS BASSUS , qui commande sur la côte Pontique, très-soûmise & très-dévoüée à votre service , Seigneur , m'est venu trouver , & est demeuré plusieurs jours avec moy. C'est, autant que je l'ay pû connoître , un très-honnête homme , & digne de votre bienveillance. Je luy ay communiqué l'ordre que j'avois de ne luy laisser , de toutes les troupes dont il vous a plû me donner le commandement , que dix Fantassins , deux Cavaliers & un Capitaine. Il m'a répondu que ce nombre ne luy suffisoit pas , & qu'il vous en écriroit : cela m'a empêché jusqu'icy de rappeler ceux qu'il a de plus.

LETTRE XXXIII.

Trajan à Pline.

GABIUS BASSUS m'a écrit aussi, que le nombre de soldats que je luy avois destiné ne luy suffisoit pas. Vous demandez quelle a été ma réponse. Afin que vous en soyiez bien informé, je la fais transcrire icy. Il faut faire une grande différence entre ce que demande la conjoncture, ou l'ambition qu'ont toujours les hommes d'étendre leur commandement : mais pour nous, l'utilité publique doit être notre seule règle ; & nous devons sur tout prendre garde que les soldats ne quittent point leurs enseignes.

L E T T R E X X X I V .

A l'Empereur Trajan.

L Es Prusiens, Seigneur, ont un bain vieux & fort vilain. Ils voudroient le rétablir, si vous le permettiez. Mais moy qui ay bien examiné toutes choses, je croy que vous pouvez leur permettre d'en faire un neuf. Il se trouvera un fond suffisant pour cela : premièrement de l'argent que l'on retirera, & que déjà par mes ordres on a commencé à retirer des particuliers ; & puis des deniers qu'ils avoient coûtume d'employer à l'huile du bain, & qu'ils ont résolu de mettre à la construction. C'est ce que d'ailleurs semble demander & la beauté de la Ville, & l'éclat de votre siècle.

LETTRE XXXV.

Trajan à Pline.

SI la construction d'un nouveau bain n'est point à charge aux Prusiens, nous pouvons leur accorder ce qu'ils souhaitent, pourvu qu'ils ne fassent aucune contribution pour cet ouvrage, & qu'ils ne prennent rien sur leurs besoins ordinaires.

LETTRE XXXVI.

A l'Empereur Trajan.

MA X I M U S, votre Affranchi & votre Intendant, m'assure, qu'outre les dix soldats que par votre ordre j'ay donnez à Gemellinus, il en a besoin aussi pour luy. J'ay crû luy devoir laisser ceux

qui étoient déjà attachez à sa commission , sur tout le voyant partir pour faire venir des bleds de Paphlagonie. J'y ay même ajoûté deux Cavaliers , qu'il m'a demandez pour sa garde. Je vous supplie de m'apprendre ce que vous voulez dans la suite que je fasse.

L E T T R E X X X V I I.

Trajan à Pline.

VOUS avez bien fait de donner des foldats à Maxime mon affranchi , qui partoit pour aller acheter des bleds ; car il s'acquittoit en cela d'une commission extraordinaire. Quand il fera revenu à son premier employ , il aura assez des deux foldats que vous luy avez envoyez , & des deux qu'il a reçûs de Virbius Gemellinus mon Intendant , à qui il sert de second.

LETTRE XXXVIII.

A l'Empereur Trajan.

SEMPRONIUS CÆLIANUS, jeune homme de mérite, m'a envoyé des esclaves qu'il a trouvés entre les soldats de recrûë. J'ay différé leur supplice, pour avoir le loisir de vous consulter sur le genre de leur peine, vous que je regarde comme le restaurateur & le conservateur de la discipline militaire. Pour moy, j'ay quelque scrupule, parce que bien qu'ils eussent fait leur serment, cependant ils n'étoient point encore enrollez dans aucune légion. Ayez donc la bonté, Seigneur, de me prescrire vos intentions dans une occasion qui doit faire un exemple.

LETTRE XXXIX.

Trajan à Pline.

SEMPRONIUS CÆLIANUS a exécuté mes ordres, quand il vous a envoyé des gens dont il falloit juger le crime en connoissance de cause, pour sçavoir s'il étoit capital. Mais il faut bien distinguer, s'ils ont été choisis par celui qui étoit chargé des levées, ou si d'eux-mêmes ils ont été volontairement se présenter, ou enfin s'ils ont été donnez pour servir à la place d'autres. S'ils ont été choisis, c'est la faute de l'Officier chargé des levées; s'ils ont été donnez pour servir à la place d'autres, il faut s'en prendre à ceux qui les ont donnez. Que si, quoyqu'instruits de leur état, ils sont venus volontairement

238 LES LETTRES DE PLINE ,
s'offrir , il faut les punir. Il importe
peu qu'ils n'ayent point été encore
distribuez dans aucune légion ; car
du jour qu'ils ont été reçûs au ser-
vice , ils ont dû répondre de la vé-
rité de leur état.

LETTRE XL.

A l'Empereur Trajan.

LA permission que vous m'a-
vez donnée, Seigneur, de
vous informer de mes doutes, me
fait espérer que vous ne croirez
point trop vous abaisser, si je vous
supplie de descendre jusqu'à mes
petits embarras. Dans la plûpart
des Villes, particulièrement à Ni-
comédie & à Nicée, quelques
gens, quoyque condamnez, soit
aux Mines, soit à servir de Gla-
diateurs, soit à d'autres peines

semblables, non-seulement servent comme esclaves publics, mais en reçoivent même les gages. En ayant été averti, j'ay beaucoup hésité sur ce que je devois faire. D'un côté, je trouvois trop rigoureux de renvoyer au supplice après un long temps, des hommes dont la plûpart sont vieux, & qui mènent une vie fort sage & fort réglée, ainsi qu'on me l'assure : de l'autre, je ne croyois pas honnête de retenir au service de la République des criminels condamnés ; mais aussi je jugeois qu'il luy seroit onéreux de les nourrir oisifs, & dangereux de ne les nourrir pas. J'ay donc été contraint de suspendre ma décision jusqu'à la vôtre. Vous demanderez peut-être comment il a pû se faire qu'ils se soient dérobez à leur condamnation. Je m'en suis informé, sans en avoir pû rien découvrir :

240 LES LETTRES DE PLINE ,
c'est ce que je puis vous certifier.
Les décrets de leur condamnation
m'ont été représentés ; mais je
n'ay vû nul acte , par lequel il
paroisse que la peine leur ait été
remise. Il y en a pourtant quel-
ques-uns qui m'ont dit qu'à leurs
très-instantes supplications , les
Gouverneurs , ou leurs Lieute-
nants , les avoient fait mettre en li-
berté : ce qui pourroit donner lieu
de le croire , c'est qu'il n'est pas
croyable que personne eût osé
l'entreprendre sans y être autorisé.

LETTRE XLI.

Trajan à Pline.

SOUVENEZ-VOUS que vous
avez été envoyé dans cette
Province , principalement parce
qu'il y avoit beaucoup d'abus à
réformer.

réformer. C'est un des plus grands qui se puisse imaginer, que des criminels condamnez à des peines capitales, non-seulement en aient été affranchis, sans qu'aucune puissance légitime s'en soit mêlée, mais qu'ils aient encore été constituez dans des emplois qui ne doivent être remplis que par des esclaves exempts de tous reproches. Il faut donc faire subir leur condamnation à ceux qui ont été jugez pendant ces dix années dernières, & qui n'en ont point été valablement déchargés. Que s'il s'en trouve de condamnez avant dix ans, qui soient vieux & caduques, il faut les employer à des usages qui approchent le plus de leurs peines. Ordinairement on charge ces sortes de gens de soigner les bains, de nettoyer les égouts, de travailler aux réparations des grands chemins & des ruës.

LETTRE XLII.

A l'Empereur Trajan.

PENDANT que je visitois ma Province, un incendie affreux a consumé à Nicomédie, non-seulement plusieurs maisons particulières, mais même deux édifices publics, la Maison de Ville & le Temple d'Isis, quoyque la rue fût entre deux. Ce qui a porté le feu si loin, c'est la violence du vent & la paresse du peuple, qui certainement dans un si grand defastre, est demeuré spectateur oisif & immobile. D'ailleurs, il n'y a dans la Ville ni Pistons publics *, ni crocs, enfin nul autre des instruments nécessaires pour éteindre les embrâse-

* Sorte de grosse Seringue propre à jeter l'eau en quantité à l'endroit où il est nécessaire.

ments. On aura soin qu'il y en ait à l'avenir. J'en ay donné l'ordre. C'est à vous, Seigneur, à examiner s'il seroit bon d'y établir une Communauté de cent cinquante* Artisans : j'auray soin que l'on n'en reçoive point qui ne soit de la qualité nécessaire, & que l'on n'abuse point de cette institution ; & il ne sera pas en effet difficile de contenir un aussi petit nombre.

LETTRE XLIII.

Trajan à Pline.

IL vous est venu dans l'esprit ; qu'on pouvoit établir une Communauté* d'Artisans à Nicomédie, à l'exemple de plusieurs autres Villes. Mais n'oublions pas

* C'étoit une Communauté de gens destinez à donner du secours dans les incendies.

244 LES LETTRES DE PLINE,

que cette Province, & principalement les Villes, ont été fort troublées par ces sortes de Communautés. Quelque nom que nous leur donnions, quelque raison que nous ayons de former un corps de plusieurs personnes, il se fera des assemblées, quelque courtes qu'elles soient. Il est donc plus à propos de se munir de tout ce qui est nécessaire pour éteindre le feu, d'avertir les maîtres des maisons d'y prendre soigneusement garde, & de se servir des premiers qui se présenteront quand le besoin le demandera.

LET T R E X L I V.

A l'Empereur Trajan.

NOUS nous sommes acquittez, Seigneur, des vœux

solemnels que nous avions faits pour votre conservation, à laquelle est attaché le salut de l'Empire; & nous en avons fait de nouveaux. Nous avons prié les Dieux de nous permettre d'acquitter toujours les vœux que nous ferons pour vous, & de les renouveler toujours.

L E T T R E X L V.

Trajan à Pline.

J'AY appris avec plaisir par votre Lettre, que vous aviez acquitté avec les peuples de votre Gouvernement, les vœux faits aux Dieux immortels pour ma santé, & que vous en aviez fait de nouveaux.

L E T T R E X L V I .

A l'Empereur Trajan.

L Es Habitans de Nicomédie, Seigneur, ont dépensé, pour se faire un Aqueduc, trois millions trois cens vingt-neuf mille sesterces* ; & cet ouvrage a été laissé imparfait, & même est détruit. On en a depuis commencé un autre ; & on y a mis deux millions de sesterces.** Il a été encore abandonné ; & il faut que ces gens , qui ont si mal employé leur argent, fassent une nouvelle dépense, s'ils veulent avoir de l'eau. J'ay trouvé une source très-pure, d'où il semble que l'on en pourra

* Environ trois cens trente-deux mille neuf cens livres de notre monnoye.

** Environ deux cens mille livres de notre monnoye.

tirer, ainsi que l'on avoit d'abord tenté de le faire par un ouvrage en forme d'arc, afin que l'eau ne soit pas seulement portée aux lieux bas de la ville. Il nous reste encore quelques Arcades de cet ouvrage. On peut en élever d'autres, les unes avec de la pierre quarrée tirée du premier édifice; les autres, à mon avis, pourront être bâties de brique: & cela sera plus aisé & à meilleur marché. Mais il est sur tout important que vous veüilliez bien nous envoyer un Fontainier, ou un Architecte, de peur qu'il n'arrive de cette entreprise comme des précédentes. Je puis seulement vous répondre, que, par son utilité & par sa beauté, elle est très-digne de votre Empire.

LETTRE XLVII.

Trajan à Pline.

IL faut avoir soin que l'on conduise de l'eau à Nicomédie. Je suis très-persuadé que vous y ferez travailler avec toute l'application que vous devez. Mais en vérité vous n'en devez pas moins apporter à découvrir par la faute de qui les Habitans de Nicomédie ont perdu de si grandes sommes ; & si ces ouvrages commencent & laissez ne leur ont point servi de prétexte , à se faire des gratifications mutuelles. Vous me ferez sçavoir ce que vous en aurez appris.

L E T T R E X L V I I I .

A l'Empereur Trajan.

ON a commencé à Nicée, Seigneur, un Théâtre très-grand. Quoyque bâti en partie, il est encore imparfait, & coûte déjà plus de dix millions de sesterces, * ainsi que je l'ay entendu dire; car je n'ay pas approfondi le fait. Je crains que cette dépense ne soit inutile. Il s'affaisse & s'entr'ouvre déjà, soit par la faute du terrain mou & humide, soit par la faute de la pierre fragile & tendre. Il y a lieu de délibérer si on l'achévera, si on l'abandonnera, ou s'il le faut même détruire. Car les ouvrages faits pour l'appuyer & pour le soutenir,

* Environ un million de notre monnoye.

me paroissent peu solides, & engagent à une grande dépense. Pour les accompagnemens de ce Théâtre, plusieurs particuliers sont entrez en différens engagements. Les uns ont promis de bâtir au tour de magnifiques maisons ; les autres des galeries qui le domi-neroient : Mais tout cela demeure imparfait avec le Théâtre, qui doit être auparavant achevé. Les mêmes Habitans de Nicée ont commencé avant mon arrivée, à rétablir un lieu d'exercice que le feu a détruit ; mais ils le font beaucoup plus ample & plus grand qu'il n'étoit. Cela leur coûte encore ; & il est à craindre que ce ne soit inutilement : car il est vaste ; & le dessein en est mal entendu. Outre cela, un Architecte (à la vérité, c'est le rival de l'Entrepreneur) assure que les murs, quoy-qu'ils ayent vingt-deux pieds de

large , ne peuvent soutenir la charge qu'on leur destine , parce qu'ils ne sont point liez avec du ciment & par des chaînes de brique. Les Habitants de Claudiopolis creusent aussi plutôt qu'ils ne bâtissent un fort grand bain , dans un lieu très-bas & commandé par une montagne. Ils y employent l'argent que les Sénateurs furnuméraires, qui, par votre bonté, sont aggrégez à leur Sénat, ou ont déjà offert pour leur entrée , ou payeront dès que je leur en feray la demande. Comme je crains que dans l'une de ces entreprises les deniers publics, & que dans l'autre (ce qui est plus précieux que tout l'argent du monde) vos bienfaits ne soient mal placez , je me vois obligé de vous supplier d'envoyer icy un Architecte pour résoudre quel parti on doit prendre , soit pour ce Théâtre, soit

252 LES LETTRES DE PLINE,
pour les bains. Il examinera s'il est
plus avantageux, après la dépense
qui a été faite, d'achever ces ou-
vrages sur le plan qu'ils ont été
commencez, ou bien de les ré-
former, & d'y changer ce qui doit
y être changé; de peur qu'en vou-
lant conserver ce que nous avons
déjà dépensé, nous ne perdions
ce que nous dépenserons encore.

LET TRE XLIX.

Trajan à Pline.

VOUS examinerez & réglerez mieux que personne, vous qui êtes sur les lieux, quel parti on doit prendre sur le Théâtre de Nicée; il me suffira de sçavoir quel sera votre avis. Quand l'ouvrage sera fini, vous ne manquerez pas d'exiger ceux qui ont

été promis pour son accompagnement, par les particuliers qui s'y sont engagez. Les Grecs ont de la passion pour les lieux d'exercices ; & cela pourroit bien leur avoir fait entreprendre indiscretement celuy-cy : mais il faut qu'ils se contentent d'en avoir un suffisant. Quant aux Habitants de Claudiopolis, vous leur ordonnerez ce que vous jugerez le plus à propos sur le bain qu'ils placent si mal. Vous ne pouvez manquer d'Architectes. Il n'est point de pays où l'on ne trouve des gens entendus & habiles : si ce n'est que vous pensiez qu'il soit plus court de vous en envoyer d'icy, où nous avons coûtume de les faire venir de Grèce.

L E T T R E L.

A l'Empereur Trajan.

QUAND je songe à l'étendue de votre Empire, & plus encore à la grandeur de votre ame, je conçois qu'il est très-convenable de vous proposer des ouvrages dignes de votre gloire, dignes de durer autant qu'elle, & qui ne soyent pas moins recommandables par leur utilité, qu'admirables par leur magnificence. Sur les confins du territoire de Nicomédie, est un lac très-grand. Par ce lac, on transporte dans des batteaux, à peu de frais & sans beaucoup de peine, le marbre, les fruits, le bois & toute autre chose, jusqu'au grand chemin. De-là, on est obligé de se servir de charrois

LIVRE DIXIÈME. 255

pour les voiturer jusqu'à la mer ; & cela est d'une grande fatigue & d'une grande dépense. L'ouvrage qui pourroit y remédier, demande beaucoup d'ouvriers : mais on n'en manque pas ; car la campagne & la ville sont fort peuplées ; & on peut compter que tout le monde s'empressera de travailler à un ouvrage utile à tout le monde. Il faudroit seulement, au cas que vous le trouviez à propos, envoyer icy un Niveleur, ou un Architecte, qui examinât de près si le lac est plus haut que la mer. Les Experts de ce pays soutiennent qu'il est plus élevé de quarante coudées. J'ay trouvé près de-là un très-vaste bassin creusé autrefois par un Roy ; mais on ne sçait pas trop si c'étoit pour recevoir les eaux des champs d'alentour, ou pour joindre le lac à un fleuve voisin ;

256 LES LETTRES DE PLINE,
car ce bassin est demeuré impar-
fait. On ne sçait pas mieux si cet
ouvrage a été abandonné, ou par-
ce que ce Roy fut prévenu de la
mort, ou parce qu'il désespéra du
succès. Mais j'en ay une passion
d'autant plus vive (pardonnez à
mon ambition) de vous voir ache-
ver ce que des Rois ont pû seule-
ment commencer.

LETTRE LI.

Trajan à Pline.

LA jonction de ce lac à la
mer, peut me tenter. Mais
il faut bien prendre garde, qu'en
l'y joignant, il ne s'y écoule tout
entier. Vous sçaurez de Calphur-
nius Macer ce qu'il contient
d'eau, & d'où elle luy vient; &
moy je vous enverray d'icy un

LIVRE DIXIÈME. 257
Niveleur versé dans la connoissance de ces sortes d'ouvrages.

LETTRE LII.

A l'Empereur Trajan.

EN examinant les dépenses qui se font par les Bisiains, & qui sont très-grandes, j'ay trouvé, Seigneur, qu'ils vous envoient tous les ans un député pour vous rendre leurs hommages & vous en porter le décret, & qu'ils luy donnoient douze mille sesterces. * Attentif à l'exécution de vos desseins, j'ay retenu le député; & je vous envoie le décret. Par-là, je les soulage des frais de ce député, & laisse le cours libre aux devoirs publics. La même Ville est char-

* Environ douze cens livres de notre monnoye.

258 LES LETTRES DE PLINE,
gée de trois mille sesterces qu'elle
paye tous les ans, pour frais
de voyage, à celuy qui va de sa
part saluer le Gouverneur de Moë-
sie. J'ay crû qu'il falloit retran-
cher ces dépenses à l'avenir. Je
vous supplie, Seigneur, de vou-
loir bien m'apprendre sur cela vos
intentions ; afin que la connois-
sance que j'en auray, ou me con-
firme dans ma pensée, ou me tire
d'erreur.

LETTRE LIII.

Trajan à Pline.

VOUS avez bien fait, mon
très-cher Pline, d'avoir épar-
gné aux Bisantins les douze mille
sesterces * qu'ils donnent au dépu-
té qu'ils m'envoyent tous les ans,

* Environs douze cen livres de notre monnoye.

pour me renouveler les assurances de leur soumission. Leur décret seul, que vous m'envoyez, y suppléera suffisamment. Le Gouverneur de Moësie voudra bien aussi leur pardonner, s'ils ne luy font pas leur cour à si grands frais.

LETTRE LIV.

A l'Empereur Trajan.

JE vous supplie, Seigneur, de me marquer vos intentions sur les privilèges, dont le temps est expiré; si c'est votre volonté qu'ils continuent; & pour combien de temps. Dans l'incertitude où je suis, je crains de manquer également des deux côtes, soit que j'autorise des choses défendues, soit que j'en défende de permises.

LETTRE L V.

Trajan à Pline.

LES privilèges dont le terme est expiré, ne doivent plus avoir d'autorité; c'est pourquoy je me suis fait une loy très-particulière d'en envoyer dans toutes les Provinces, avant qu'elles puissent en avoir besoin.

LETTRE L V I.

Pline à Trajan.

LORS que j'ay voulu, Seigneur, entrer en connoissance des revenus, des effets & des dépenses des Habitans d'Apamée, on m'a représenté qu'ils

Souhaitoient tous, que je discutasse les comptes de leur Ville; que cependant aucun des Gouverneurs ne l'avoit fait avant moy; & qu'ils étoient dans une ancienne possession du privilége d'administrer leurs affaires publiques comme il leur plaisoit. J'ay voulu qu'ils expliquassent dans une requête tout ce qu'ils me disoient; & je vous l'ay envoyée telle que je l'ay reçüe, quoyque j'aye bien compris qu'ils y ont inséré beaucoup de choses qui n'ont point de rapport à la question. Je vous supplie de vouloir bien me prescrire ce que je dois faire; car j'ay peur, ou d'avoir passé les bornes, ou de n'avoir pas rempli toute l'étendue de mon devoir.

L E T T R E L V I I .

Trajan à Pline.

LA requête des Habitants d'Amamée, qui étoit jointe à votre Lettre, m'a dispensé de l'obligation d'examiner les raisons qu'ils prétendent avoir empêché les précédents Gouverneurs de prendre connoissance de leurs comptes, puisqu'ils ne refusent pas de vous la donner. Je veux donc récompenser leur droiture, & qu'ils sçachent que l'examen que vous en ferez par mon ordre, ne dérogera, ni ne préjudiciera point à leurs privilèges.

LETTRE LVIII.

A l'Empereur Trajan.

AVANT mon arrivée, les Habitants de Nicomédie avoient commencé à faire bâtir une nouvelle Place publique auprès de l'ancienne. Dans un angle, se trouve un Temple de Cybele *, qu'il faut, ou rétablir, ou transférer, principalement parce qu'il est aujourd'hui trop bas auprès de ce nouvel ouvrage qui s'élève beaucoup. Je me suis informé s'il y en avoit eu quelque acte de consécration ; & j'ay appris qu'elle se faisoit là autrement qu'à Rome. Je vous supplie donc, Seigneur, d'examiner si un Temple, qui n'a point été solennellement

* Le texte dit, *de la Grande Mere.*

264 LES LETTRES DE PLINÉ,
consacré, peut être transféré sans
intéresser la Religion. D'ailleurs,
si elle n'y met point d'obstacles,
cela se peut faire très-commodé-
ment.

LETTRE LIX.

Trajan à Pline.

VOUS pouvez sans scrupule,
mon très-cher Pline, si la si-
tuation des lieux le demande, trans-
porter le Temple de Cybele, de
l'endroit où il est, en un autre qui
vous paroîtra plus commode. Ne
vous embarrassez pas de ce que
l'acte de sa consécration ne se
trouve point. Le terrain d'une
Ville étrangère n'est point capable
d'être consacré avec les solennitez
propres aux Romains.

LETTRE

L E T T R E L X.

A l'Empereur Trajan.

NOUS avons célébré, Seigneur, avec toute la joye que vous le méritez, ce jour, où en vous chargeant de l'Empire, vous l'avez sauvé. Nous avons prié les Dieux de conserver votre personne sacrée & vos vertus au genre humain, dont elles font tout le repos & la sûreté. Vos troupes, & tout le peuple, ont renouvelé entre mes mains leur serment de fidélité, dont je leur ay dicté la formule en la manière ordinaire; & tous ont signalé leur zèle à l'envi.

LETTRE LXI.

Trajan à Pline.

JE suis fort satisfait, mon très-cher Pline, d'avoir appris par votre Lettre, que vous ayez, à la tête des troupes & du peuple, célébré, avec tant de joye & de zèle, le jour de mon avènement à l'Empire.

LETTRE LXII.

A l'Empereur Trajan.

JE crains, Seigneur, que les deniers publics que j'ay déjà fait recouvrer par vos ordres, & que l'on recouvre encore actuellement, ne demeurent oisifs. On

LIVRE DIXIÈME. 267

ne trouve pas d'occasion d'acheter des héritages ; & l'on trouve encore moins de personnes qui veüillent devoir à une République , principalement pour luy payer des intérêts à douze pour cent par an , & sur le même pied qu'aux particuliers. Examinez donc , Seigneur , s'il seroit à propos de les prêter à un intérêt plus bas , & d'inviter par-là des débiteurs solvables à les prendre. Ou si, au cas qu'avec cette facilité même on ne puisse en trouver , il ne faudroit point obliger les Décurions à s'en charger , chacun pour leur part , sous bonne & suffisante caution. Quelque fâcheux qu'il soit de les contraindre, il le sera toujours moins quand l'intérêt sera plus modique.

LETTRE LXIII.

Trajan à Pline.

JE ne vois non plus que vous, mon très-cher Pline, d'autre remède, que de baiffer les intérêts, pour trouver à placer plus aisément les deniers publics. Vous en réglerez le cours sur le nombre de ceux qui se présenteront pour les demander. Mais il ne convient pas à la justice de mes maximes, que l'on force quelqu'un d'emprunter ce qui luy sera peut-être inutile.



L E T T R E L X I V .

A l'Empereur Trajan.

JE vous rends très-humbles grâces, Seigneur, de ce qu'au milieu de tant d'importantes affaires, vous avez daigné m'éclairer dans celles où j'ay eu recours à vos lumières. Je vous demande encore aujourd'huy la même faveur. Un homme m'a dénoncé que ses parties qu'il avoit fait condamner, par l'illustre Servilius Calvus, à un bannissement hors de la Province pendant trois ans, y séjournoient encore. Les autres ont soutenu au contraire, qu'ils avoient été remis dans leur premier état par le même Servilius Calvus, & m'en ont lû le Décret. C'est ce qui m'oblige de laisser la cause indéci-

270 LES LETTRES DE PLINE,

se, pour vous en faire mon rapport; car je trouve bien dans ma commission, que je ne dois pas relever de leur condamnation ceux qui auront été condamnés, soit par moy, soit par un autre; mais il n'y est rien dit de ceux qu'un autre aura condamné & rétabli. J'ay donc crû, Seigneur, qu'il falloit sçavoir de vous ce qu'il vous plaisoit que je fisse, non-seulement de ces gens, mais même de ceux qui, après avoir été bannis à perpétuité hors de la Province, y sont toujours demeurez, quoyqu'ils n'ayent point été relevez de la condamnation; car j'ay à décider aussi sur cette espèce. On m'a amené un homme banni à perpétuité par Julius Bassus. Comme je sçay que tout ce qui a été fait par Bassus, a été cassé, & que le Sénat a donné à tous ceux que Bassus avoit condamnés, le droit

de réclamer & de demander un nouveau jugement dans les deux ans ; je me suis informé du banni, si dans les deux ans il s'étoit adressé au Gouverneur, & l'avoit instruit de l'affaire. Il m'a répondu que non. Voilà sur quoy je me vois engagé de prendre vos ordres. C'est à eux à m'apprendre si je dois luy faire subir la peine à laquelle il a été condamné, ou une plus grande ; & quelle sera celle que l'on imposera, soit à cet homme, soit à ceux qui se trouveront dans un cas semblable. Je joins à cette Lettre le jugement rendu par Calvus, & l'acte qui l'annulle. Vous y trouverez aussi le jugement prononcé par Bassus.



LETTRE LXV.

Trajan à Pline.

JE vous manderay incessamment ce qu'il faut faire de ceux qui ont été bannis pour trois ans par P. Servilius Calvus, & qui, après avoir été par luy rétablis, ont continué de demeurer dans la Province. Je veux apprendre auparavant de Calvus même les raisons qu'il a eues d'en user ainsi. Quant à celuy qui, banni à perpétuité par Julius Bassus, pouvoit, s'il se croyoit injustement condamné, réclamer pendant deux ans; & qui, sans l'avoir fait, est toujours demeuré dans la Province, vous l'envoyerez lié aux Préfets du Prétoire :

Car ce n'est pas assez d'exécuter contre un criminel une condamnation, que par sa désobéissance il a méprisée.

L E T T R E L X V I.

A l'Empereur Trajan.

COMME je convoquois des Juges pour tenir ma séance, Flavius Archippus a demandé d'en être dispensé en qualité de Philosophie. Il s'est trouvé des gens qui ont représenté que non-seulement il falloit l'exempter de juger, mais même le retrancher tout-à-fait du nombre des Juges, & le renvoyer au supplice, auquel il s'étoit déroché en se sauvant de prison. On rapportoit la Sentence de Velius Paulus, qui le condamne aux Mines comme faussaire.

Archippus ne représentoit aucun acte qui l'eût rétabli ; mais il prétendoit y suppléer , & par une Requête qu'il avoit présentée à Domitien , & par des Lettres honorables que ce Prince avoit écrites en sa faveur , & par une délibération des Habitants de Pruse. Il joignoit à tout cela des Lettres que vous luy aviez écrites , un Edit de votre auguste Pere , & une de ses Lettres , par laquelle il confirmoit toutes les graces que Domitien avoit accordées. Ainsi quoyqu'on luy imputât de tels crimes , je n'ay pas crû devoir rien résoudre , sans avoir scû vos intentions sur une affaire qui me paroît digne d'être décidée par vous-même. Je renferme dans ce paquet tout ce qui a été dit de part & d'autre.

LIVRE DIXIÈME. 275

LETTRE DE DOMITIEN,

A Terence Maxime.

FLAVIUS ARCHIPPUS, Philo-
sophe, a obtenu de moy
qu'on luy achetât aux environs
de Pruse une Terre de six cent
mille sesterces *, dont il pût
nourrir sa famille. Je vous or-
donne de luy faire payer cette
somme, & de la porter en dé-
pense dans le compte de mes
libéralitez.

* Environ soixante mille livres de notre mon-
noye.

LETTRE DU MESME,

A Lucius Appius Maximus.

JE vous recommande Archip-
pus, Philosophe, homme de
bien, & dont les mœurs ne dé-

276 LES LETTRES DE PLINE,

mentent point la profession. Accordez-luy une entière protection dans tout ce qu'il pourra désirer honnêtement de vous.

EDIT DE NERVA.

LA douceur de notre Empire, Messieurs, ordonne d'elle-même certaines choses; & ce n'est pas par cet endroit que me devoient regarder comme un bon Prince ceux à qui il doit suffire de me connoître. Il n'y a pas un de mes Citoyens qui ne se puisse répondre que j'ay préféré le repos public à mon repos particulier, pour être en état de répandre à pleines mains de nouvelles graces, & de maintenir celles qui ont été déjà faites. Cependant, pour ne pas suspendre le cours de la joye

publique, ou par la crainte de
ceux qui les ont obtenuës, ou
pour la mémoire de celuy qui
les a donnez, j'ay crû aussi né-
cessaire qu'avantageux de pré-
venir tous ces doutes, par une
explication publique de ma vo-
lonté. Je ne veux pas que per-
sonne pense que s'il a obtenu
quelque privilège, ou public,
ou particulier de mes prédéces-
seurs, je ne l'annulle qu'afin
qu'en le rétablissant ou le confir-
mant, celuy qui l'aura ne le
tienne que de moy. Il ne fau-
dra point renouveler des re-
merciements pour des graces
faites; & à l'égard de celles
qui n'ont point encore été ac-
cordées, ceux à qui elles sont né-
cessaires souffriront bien qu'el-
les soient dispensées par nous,
que la fortune de l'Empire a re-
gardé d'un meilleur œil : mais

278 LES LETTRES DE PLINE,

» qu'ils se souviennent de ne rien
» demander de ce qu'ils ont ob-
» tenu.

LETTRE DU MESME,

A Tullius Justus.

» **L**A résolution que j'ay prise ;
» de ne toucher à rien de ce
» qui a été fait par mes prédéces-
» seurs , veut que l'on défère aussi
» aux Lettres de Domitien.



LETTRE LXVII.

A l'Empereur Trajan.

FLAVIUS ARCHIPPUS m'a conjuré par vos jours sacrez & par votre immortalité, de vous envoyer la Requête qu'il ma présentée. J'ay crû ne luy devoir accorder ce qu'il demandoit, qu'après en avoir averti celle qui l'accuse. De son côté, elle m'a donné une Requête, que j'ay pareillement reçüe. Je les ay jointes toutes deux à cette Lettre, afin que vous puissiez prononcer & décider, comme si vous aviez entendu les deux parties.

L E T T R E L X V I I I .

Trajan à Pline.

DOMITIEN a bien pû ignorer le véritable état d'Archippus , lors qu'il écrivoit tant de choses si honorables à cet homme : mais il est plus conforme à mon caractère , de croire que ce Prince , par ces marques d'estime , a voulu le rétablir. Ce qui me confirme dans cette opinion , c'est de voir que l'honneur des Statuës luy ait été tant de fois décerné , par ceux qui n'ignoroient pas le jugement que Paulus leur Gouverneur avoit rendu. Ce que je vous écris ne doit pourtant pas vous empêcher de luy faire son procès , si on l'accuse de quelque nouveau crime. J'ay lû les Requê-

LIVRE DIXIÈME. 281
tes de Furia Prima accusatrice, &
d'Archippus, que vous aviez jointes
à votre Lettre.

L E T T R E L X I X .

A l'Empereur Trajan.

C'EST avec beaucoup de
prudence, Seigneur, que
vous avez appréhendé que le lac,
une fois entré dans le fleuve, &
par une suite nécessaire dans la
mer, ne s'écoulât tout entier.
Mais moy, qui suis sur le lieu,
je crois avoir trouvé un remède
à ce mal. On peut conduire par
un canal le lac jusqu'au fleuve,
mais sans l'y faire entrer. Au
contraire, on l'en séparera par
une rive, qui en même-temps en
contiendra les eaux. Par-là, sans
le mêler au fleuve, nous jouirons

282 LES LETTRES DE PLINE,

du même avantage que s'il y étoit mêlé; car il sera très-aisé de transporter dans le fleuve par cette petite langue de terre, tout ce qui aura été chargé sur le canal. C'est à quoy il s'en faudra tenir, si la nécessité nous y contraint; mais je ne crois pas qu'elle le fasse. Le lac de luy-même est assez profond; & de l'extrémité opposée à celle dont nous voulons nous servir, sort un fleuve. Si l'on en arrête le cours de ce côté-là, pour le détourner où nous en avons besoin, le lac nous fournira toute l'eau qui nous est nécessaire, sans rien perdre de celle qu'il renferme aujourd'huy. D'ailleurs, dans les endroits par où il faut faire passer le canal, tombent beaucoup de petits ruisseaux, qui, ramassés avec soin, augmenteront encore ce que l'on tirera du lac. Que si vous aimiez mieux faire le canal plus

long & plus étroit, & le mettre au niveau de la mer, dans laquelle il se viendra rendre directement sans passer par le fleuve, le reflux de la mer fera rebrousser les eaux du lac, & les luy conservera. Mais si la situation du lieu ne nous permettoit pas d'user d'aucun de tous ces expédients, il nous en resteroit un dernier infallible ; ce seroit de nous rendre maîtres du cours des eaux par des écluses. Toutes ces choses seront infiniment mieux entendues & digérées par le Niveleur que vous me devez envoyer, Seigneur, comme vous me l'avez promis ; car c'est une entreprise digne de votre magnificence & de votre application. J'ay cependant écrit suivant votre ordre à l'illustre Calphurnius Macer, de m'envoyer un Niveleur, le plutôt qu'il le pourroit trouver.

L E T T R E L X X.

Trajan à Pline.

IL paroît bien, mon très-cher Pline, que vous n'avez manqué ni de prudence, ni d'application, pour le succès de l'entreprise du lac, puisque vous avez tant rassemblé d'expédients pour éviter qu'il ne s'épuise & pour nous le rendre d'un usage plus commode. Choisissez donc ce qu'à l'inspection de la chose vous jugerez le plus convenable. Je compte que Calphurnius Macer vous fournira un Niveleur; car ces Provinces ne manquent pas de ces sortes d'ouvriers.

LETTRE LXXI.

A l'Empereur Trajan.

L'ÉTAT des enfants que l'on appelle exposez, fait icy, Seigneur, la matière d'une grande question, qui regarde toute la Province. Comme je n'ay trouvé dans les constitutions de vos prédécesseurs aucune décision sur ce sujet, ni particulière pour la Bithinie, ni même générale, j'ay crû la devoir chercher dans vos ordres. Car je ne pense point qu'il me soit permis de me régler par des exemples, dans ce qui ne doit être réglé que par votre autorité. On m'a représenté un Edit, que l'on disoit être d'Auguste pour Adnia, des Lettres de Vespasien aux Lacédé-

286. LES LETTRES DE PLINE,
moniens, de Titus aux mêmes &
aux Achaiens, & enfin de Domi-
tien à Avidius Nigrinus, à Arme-
nius Brocchus, Gouverneurs de cet-
te Province, & aux Lacédémoni-
ens. Je ne vous les envoie pas,
tant parce que ces pièces ne me pa-
roissent pas en assez bonne forme,
& que quelques-unes mêmes me
sont suspectes, que parce que je
sçay que les vrais originaux en bon
état sont dans vos Archives.

LETTRE LXXII.

Trajan à Pline.

ON a souvent traité la que-
stion qui regarde ceux qui,
nez libres, ont été exposez, &
ensuite élevez par quelques gens
& nourris dans la servitude. Mais
parmi les constitutions de mes

LIVRE DIXIÈME. 287

Prédécesseurs, il ne s'en trouve aucune sur ce sujet qui soit générale pour toutes les Provinces. Il est vray que l'on voit des Lettres de Domitien à Avidius Nigrinus & à Armenius Brocchus, sur lesquelles on pouvoit peut-être se régler: mais entre les Provinces dont elles parlent, il n'est point fait mention de la Bithinie. Je ne croy donc pas, ni que l'on doive refuser la liberté à ceux qui la reclameront sur un tel fondement, ni qu'on les puisse obliger à la racheter par le remboursement des aliments qu'on leur aura fournis.



LETTRE LXXIII.

A l'Empereur Trajan.

PLUSIEURS personnes m'ont demandé permission de transporter d'un lieu dans un autre les cendres de leurs parents, dont les tombeaux ont été renversez, ou par l'injure des temps, ou par des inondations, ou par d'autres accidens; & ils se sont fondez sur les exemples de mes Prédécesseurs. Mais comme je sçay qu'à Rome on n'entreprend rien de semblable, sans en avoir consulté le Collége des Pontifes, j'ay crû, Seigneur, que je devois apprendre de vous, qui êtes le Souverain Pontife, ce que je devois faire.

LETTRE

LETTRE LXXIV.

Trajan à Pline.

IL y auroit de la dureté à contraindre ceux qui demeurent dans les Provinces , de s'adresser aux Pontifes, lors que, par de justes raisons , ils désireront de transporter d'un lieu dans un autre les cendres de leurs proches. Vous ferez donc mieux de suivre l'exemple de vos prédécesseurs , & d'accorder ou refuser cette permission , selon que vous y verrez de la justice.



L E T T R E L X X V .

A l'Empereur Trajan.

C O M M E je cherchois à Pruse, Seigneur, une place où je pûsse commodément élever le bain que vous avez permis à ses Habitants de bâtir, j'en ay trouvé une qui me plaît fort. J'entends dire qu'il y avoit autrefois une très-belle maison, qui n'est plus aujourd'huy qu'une horrible mâsure. Nous gagnerons à cela d'embellir la Ville, que ces ruines rendent difforme, de l'augmenter, & de ne démolir aucuns bâtimens, mais de rétablir ceux que le temps a démolis. Voicy ce que j'ay appris de cette maison. Claudius Polienus l'avoit léguée à l'Em-

pereur Claude , auquel il voulut que l'on dressât un * Temple dans une cour qui est environnée de colonnes ; & que le reste fût loué. La Ville en a reçu quelque temps les revenus. Ensuite cette maison , avec le péristile , est entièrement tombée , partie pour avoir été pillée , partie pour avoir été négligée : de sorte qu'il n'en reste presque plus rien que la place. Si vous voulez , Seigneur , ou la donner , ou la faire vendre aux Prusiens , à qui ce lieu seroit très-commode , ils recevront cette grace comme un très-grand bienfait. Au cas que vous le leur accordiez , je me propose de mettre le bain dans cette même cour qui se trouve vuide , d'entourer de galeries & de sièges les lieux où étoient autrefois les bâtimens ,

* Le texte dit , *Péristile*. C'est une place environnée de colonnes.

292 LES LETTRES DE PLINE ,
& de vous consacrer cet ouvrage , dont la Ville sera redevable à vos bontez , & que l'on prendra soin de rendre magnifique & digne de votre nom. Je vous envoie une copie du testament : quoy qu'elle soit peu correcte , vous verrez que Polyenus , outre la maison , avoit laissé , pour l'embellir , bien des choses qui ont péri comme elle. J'en feray pourtant la plus exacte recherche que je pourray.

LET TRE LXXVI.

Trajan à Pline.

ON peut se servir , pour bâtir le bain des Prusiens , de cette maison tombée en ruine , & que vous me mandez être vuide. Mais vous ne me marquez point assez nettement si on a élevé dans

la cour qui est environnée de colonnes le Temple de Claude ; car s'il a été élevé , quoyqu'il soit tombé dans la fuite , la place demeure toujours consacrée.

LETTRE LXXVII.

A l'Empereur Trajan.

PLUSIEURS personnes m'ont pressé de prononcer sur les questions d'Etat pour la reconnaissance des enfants , & pour leur rétablissement dans tous les droits de leur naissance , suivant une Lettre de Domitien à Minutius Rufus , & conformément à l'exemple de mes prédécesseurs. Mais ayant examiné le décret du Sénat sur cette matière , j'ay trouvé qu'il ne parle que des Provinces qui sont gouvernées par des

294 LES LETTRES DE PLINE,
Proconsuls. * Par cette raison, j'ay
tout suspendu, jusqu'à ce qu'il vous
aitplû, Seigneur, de me faire sça-
voir vos intentions.

* Gouverneurs qui tenoient la place des Con-
suls dans les Provinces.

LETTRE LXXVIII.

Trajan à Pline.

QUAND vous m'aurez envoyé
le décret du Sénat, qui vous
fait douter s'il vous appartient de
prononcer sur ce qui regarde
les reconnoissances des enfants, &
leur rétablissement dans tous les
droits de leur naissance, je vous
expliqueray ce que j'en pense.



L E T T R E L X X I X .

A l'Empereur Trajan.

JULIUS LARGUS, de la Province de Pont, que je n'avois jamais vû, dont je n'avois même jamais oüy parler, estimant en moy votre choix, Seigneur, m'a chargé en mourant des derniers hommages qu'il a voulu rendre à votre personne sacrée. Il m'a prié par son testament d'accepter sa succession, d'en faire le partage; & qu'après en avoir retiré pour moy cinquante mille sesterces *, je rendisse le surplus aux Villes d'Heraclee & de Thiane, pour y être employé, selon que je le trouverois plus à propos, ou à des ouvrages

* Environ cinq mille livres de notre monnoye.

296 LES LETTRES DE PLINE ,
qui vous feroient consacrez, ou
à des Jeux publics que l'on célé-
breroit tous les cinq ans, & que
l'on appelleroit *les Jeux de Trajan*.
J'ay crû, Seigneur, vous en de-
voir informer, pour sçavoir ce que
je pourrois choisir.

LETTRE LXXX.

Trajan à Pline.

JULIUS LARGUS vous a choisi
pour placer en vous sa confian-
ce, comme s'il vous eût parfaite-
ment connu. C'est donc à vous,
pour éterniser sa mémoire, à exa-
miner ce qui conviendra le mieux,
selon les mœurs du pays, & à vous
y conformer.

LETTRE LXXXI.

A l'Empereur Trajan.

C'EST un effet de votre prévoyance ordinaire, Seigneur, d'avoir ordonné à Calphurnius Macer d'envoyer un Centurion* Légionnaire à Bifance. Songez, s'il vous plaît, si les Habitants de Juliopolis ne mériteroient point une pareille grace. C'est une très-petite Ville, qui porte pourtant de très-grandes charges, & qui est d'autant plus foulée, qu'elle est plus foible. D'ailleurs le bien que vous ferez aux Habitants de Juliopolis, vous le ferez à toute la Province; car ils sont à l'entrée de la Bithinie, & fournissent le passage à une infinité de gens qui trafiquent dans cette Province.

* Capitaine de cent hommes.

L E T T R E L X X X I I .

Trajan à Pline.

LA Ville de Byfance eft fi confidérable, par le concours de ceux qui y abordent de toutes parts, que nous n'avons pû nous difpenfer, à l'exemple de nos prédéceffeurs, de luy accorder un Centurion Légionnaire, pour veiller à la confervation des privilèges de fes Habitants. Si nous faisons même grace à ceux de Juliopolis, nous nous chargerons d'un exemple. Plusieurs autres nous demanderont la même faveur, avec d'autant plus d'instance, qu'elles feront plus foibles. J'ay tant de confiance dans vos foins, que je fuis perfuadé que vous n'oublierez rien pour em-

pêcher qu'il ne soit fait aucun dommage aux Habitants de Juliopolis ; mais si quelqu'un contrevient à mes ordonnances , il faut l'envoyer en prison ; où , si l'action demande quelque chose de plus , il faut le punir. Si ce sont des soldats , informez leurs Capitaines de ce qui sera passé. Que si ce sont des personnes qui reviennent à Rome , vous m'en donnerez avis.

LETTRE LXXXIII.

A l'Empereur Trojan.

LA Loy Pompeïa , observée dans la Bithinie , défend d'exercer aucune Magistrature , & d'entrer au Sénat avant trente ans. La même Loy veut , que ceux qui auront été Magistrats , soyent

300 LES LETTRES DE PLINE,
de plein droit Sénateurs. Auguste
a fait depuis un Edit, qui permet, à
vingt-deux ans accomplis, d'exer-
cer les petites Magistratures. On
demande donc, si les Censeurs
peuvent donner place au Sénat à
celuy qui a été Magistrat avant
trente ans. Et, au cas qu'ils le
puissent, si, par une suite naturel-
le de la même interprétation, il
ne leur est pas permis d'y don-
ner entrée à ceux qui ont atteint
l'âge auquel ils pourroient avoir
été faits Magistrats. C'est ce
qu'on prétend être autorisé par
l'usage, & même par la nécessi-
té, puisqu'il est plus honnête
de remplir le Sénat de jeunes
gens de bonnes maison, que de
personnes d'une naissance obscu-
re. Les Censeurs m'ont demandé
ce que j'en pensois. Je leur ay
dit, qu'il me sembloit que, se-
lon l'Edit d' Auguste & la Loy

Pompeïa, rien n'empêchoit ceux qui avant trente ans avoient été Magistrats, d'avoir entrée au Sénat avant leur trentième année, parce qu'Auguste permettoit d'exercer la Magistrature avant trente ans, & que la Loy Pompeïa vouloit que ceux qui avoient exercé la Magisture fussent Sénateurs. Mais j'ay plus long-temps hésité sur ceux qui ont atteint l'âge où les autres ont été Magistrats, sans pourtant qu'eux-mêmes l'ayent été. C'est ce qui m'oblige de vous supplier, Seigneur, d'en décider. J'enferme dans ce paquet les chefs de la Loy & l'Edit d'Auguste.



L E T T R E L X X X I V .

Trajan à Pline.

J'ENTRE dans votre sens, mon très-cher Pline. Je crois que l'Edit d'Auguste a dérogé à la Loy Pompeïa, en ce qu'il a permis à ceux qui ont vingt-deux ans accomplis, d'exercer la Magistrature; & à ceux qui l'auroient exercée, d'entrer dans le Sénat de chaque Ville. Mais je ne crois pas que ceux qui sont au-dessous de trente ans, & qui n'ont point été Magistrats, puissent, sous prétexte qu'ils pourroient l'avoir été, demander entrée dans le Sénat.

L E T T R E L X X X V .

A l'Empereur Trajan.

PENDANT que j'étois à Pruse, qui est située près du mont Olimpe, Seigneur, & que j'y expédiais quelques affaires dans ma maison, résolu de partir ce jour-là; Asclepiade, Magistrat, m'a rapporté, que Claude Eumolpe avoit appelé devant moy, sur la demande faite par Coccianus Dion, dans le Sénat de cette Ville, à ce que l'ouvrage qu'il avoit entrepris pour elle fût reçu. Alors Eumolpe, plaidant pour Flavius Archippus, dit qu'il falloit faire rendre compte à Dion de l'ouvrage, avant que de le recevoir, parce qu'il l'avoit fait autrement qu'il ne le devoit. Il ajouta, que dans le

304 LES LETTRES DE PLINE ,
même lieu on avoit élevé votre
Statuë , & enterré les corps de la
femme & des fils de Dion ; & de-
manda que je voulüffe bien déci-
der la cause dans l'Audience pu-
blique. Je déclaray que j'étois tout
prêt , & que je différerois mon
départ. Alors il me pria de remet-
tre à en juger dans un autre temps
& dans une autre Ville. Je mar-
quay Nicée. Comme j'y eus pris
ma féance , disposé à les écou-
ter ; Eumolpe , sous prétexte de
n'être pas encore instruit , me sup-
plia d'accorder un nouveau délai.
Dion , au contraire , insista pour
être jugé. On dit de part & d'au-
tre beaucoup de choses qui regar-
doient même le fond. Mais com-
me je pensay qu'il ne falloit rien
précipiter , & qu'il étoit à propos
de vous consulter dans une affaire
qui tire à conséquence , je dis aux
Parties de me remettre entre les

mais leurs Requêtes. Je voulois que vous fûssiez instruit par eux-mêmes de leurs prétentions & de leurs raisons. Dion déclara qu'il me donneroit la sienne ; & Eumolpe dit , qu'il expliqueroit ce qu'il demandoit pour la République ; & il ajoûta , quant à ce qui concernoit les sépultures, qu'il n'étoit point l'accusateur de Dion , mais l'Avocat de Flavius Archippus , auquel il avoit , sur ce qui regardoit l'ouvrage seulement , prêté son ministere. Archippus , pour qui Eumolpe plaidoit aussi-bien que pour la Ville de Pruse , dit , qu'il me remettroit ses mémoires. Cependant , quoyqu'un temps considérable se soit écoulé depuis , je n'ay encore rien vû de la part d'Eumolpe , ni d'Archippus. Dion seul m'a remis son mémoire , joint à cette Lettre. Je me suis transporté sur le lieu : on m'y a

306 LES LETTRES DE PLINE ,
montré votre Statuë dans une Bi-
bliothéque. Quant à l'endroit où la
femme & les fils de Dion sont en-
terrez , c'est une grande cour , en-
fermée de galeries. Je vous sup-
plie , Seigneur , de vouloir bien
m'éclairer dans le jugement de
cette espèce d'affaires. Sa déci-
sion tient icy tout le monde en
suspens : elle est d'ailleurs néces-
saire , soit parce que le fait est cer-
tain & publiquement reconnu ,
soit parce qu'il est soutenu de plus
d'un exemple.



L E T T R E L X X X V I .

Trajan à Pline.

VOUS ne deviez pas hésiter, mon très-cher Pline, sur la question que vous me proposez. Vous sçavez fort bien que ce n'est pas mon intention, de m'attirer le respect par la crainte & par la terreur, ou par des accusations du crime de leze-Majesté. Laissez donc là cette accusation, que je ne permettrois pas de recevoir quand il y en auroit des exemples. Mais prenez connoissance de ce qui regarde l'ouvrage entrepris par Coccianus Dion; & réglez les contestations formées sur cela, puisque l'utilité de la Ville le demande, & que Dion s'y soumet, ou s'y doit soumettre.

LETTRE LXXXVII.

A l'Empereur Trajan.

LEs Nicéens, Seigneur, m'ont conjuré par tout ce qui m'est & me doit être plus sacré, c'est-à-dire, par vos jours & par votre gloire immortelle, de vous envoyer leurs très-humbles supplications; & je n'ay pas crû qu'il me fût permis de leur refuser. J'ay joint à cette Lettre la Requête qu'ils m'ont remise.

LETTRE LXXXVIII.

Trajan à Pline.

LEs Nicéens prétendent avoir reçu d'Auguste le privilège

LIVRE DIXIÈME. 309

de recueillir la succession de ceux de leurs Citoyens qui meurent sans avoir fait de testament. Examinez cette affaire en présence des parties intéressées, & avec Gemellinus & Epimachus mon affranchi, tous deux mes Procureurs. Et après avoir pesé toutes les raisons de part & d'autre, ordonnez ce qui vous paroîtra le plus juste.

LETTRE LXXXIX.

A l'Empereur Trajan.

JE souhaite, Seigneur, que ce jour, où nous célébrons votre naissance, soit heureux pour vous, & suivi d'une infinité d'autres plus heureux encore; que vous jouïssiez dans une longue & parfaite santé, de cette immortelle gloire que vous ont mérité vos vertus;

310 LES LETTRES DE PLINE,
qu'elle puisse croître de plus en
plus par des exploits accumulez
sans nombre.

LET TRE X C.

Trajan à Pline.

JE suis sensible, mon très-cher
Pline, aux vœux que vous fai-
tes le jour de ma naissance, pour
m'en obtenir une longue suite d'au-
tres, au milieu de la gloire & du
bonheur de la République.

LET TRE X C I.

A l'Empereur Trajan.

LEs Habitants de Sinope, Sei-
gneur, manquent d'eau. Il y
en a de fort bonne & en grande

LIVRE DIXIÈME. 311

abondance, environ à seize mille de-là, que l'on y pourroit conduire. Il se trouve cependant dès la source un endroit d'un peu plus de mille pas de long, dont le terrain est mou & suspect. J'ay donné ordre, & cela ne coûtera guère, que l'on fondât s'il peut soutenir un ouvrage solide. J'ay eu soin de ramasser l'argent nécessaire : il ne nous manquera pas, si vous approuvez, Seigneur, ce dessein, en faveur de l'embellissement & de la commodité d'une Colonie qui a très-grand besoin d'eau.

LETTRE XCII.

Trajan à Pline.

EXAMINEZ avec soin, comme vous avez commencé, mon très-cher Pline, si ce lieu qui vous

312 LES LETTRES DE PLINÉ ,
est suspect peut porter l'ouvrage
d'un Aqueduc ; car je ne doute
point que l'on ne doive donner
de l'eau à la Colonie de Sinope ,
si tant est que par ses propres for-
ces elle puisse se procurer un avan-
tage , qui contribuera si fort à la
rendre saine & agréable.

LET TRE XCIII.

A l'Empereur Trajan.

LA Ville d'Amise libre & al-
liée de Rome , se gouverne
sous votre bon plaisir , par ses
loix. J'y ay recû une Requête
qui regarde les Collecteurs des
impositions qu'ils font. Je l'ay joint
à cette Lettre , afin que vous vîs-
siez , Seigneur , ce que l'on pou-
voit sur cela tolérer ou défendre.

LET TRE

LETTRE XCIV.

Trajan à Pline.

SI les Habitants d'Amise peuvent avoir des Collecteurs aux termes de leurs loix, selon lesquelles, par le traité d'alliance, il leur est permis de vivre, nous ne devons pas les empêcher d'en avoir; & moins encore, s'ils employoient les impositions qu'ils font, non à former des cabales, & à faire des assemblées illicites, mais à soulager les pauvres. Dans toutes les autres Villes sujettes à notre obéissance, il ne le faut point souffrir.



L E T T R E X C V .

A l'Empereur Trajan.

IL y a long-temps, Seigneur, que, charmé des mœurs & de l'érudition de Suetone, je l'ay retiré chez moy. Plus je l'ay vû de près, plus je l'ay aimé. Deux raisons sollicitent en sa faveur le privilége dont jouïssent ceux qui ont trois enfants. L'une, il mérite que ses amis s'intéressent pour luy : l'autre, son mariage n'a pas été heureux; & il faut qu'à ma très-humble supplication, il obtienne de votre bonté ce que la malignité de la fortune luy a refusé. Je sçay, Seigneur, de quelle importance est la grace que je vous demande; mais je ne vous la demande, que parce que vous avez toujours très-fa-

vorablement exaucé mes vœux. Vous pouvez juger à quel point je souhaite cette faveur, puisque je ne prendrois pas un temps où je suis éloigné de vous, pour vous la demander, si je ne la souhaitois que médiocrement.

LETTRE XCVI.

Trajan à Pline.

VOUS sçavez, mon très-cher Pline, combien je suis réservé sur ces sortes de graces, puisque j'ay coûtume d'assurer le Sénat que je n'ay point encore passé le nombre dont je luy ay déclaré que je me contenterois. Je vous ay pourtant accordé ce que vous desiriez. Et afin que vous ne puissiez douter que vous n'ayez obtenu pour Suetone le privilége de ceux qui

316 LES LETTRES DE PLINÉ,
ont trois enfants, & sous la condi-
tion accoûtumée, j'ay ordonné que
le brevet en fût enregistré.

LETTRE XCVII.

A l'Empereur Trajan.

JE me fais une religion, Sei-
gneur, de vous exposer tous
mes scrupules. Car qui peut mieux,
ou me déterminer, ou m'instruire?
Je n'ay jamais assisté à l'instruction
& au jugement du procès d'aucun
Chrétien. Ainsi je ne sçay sur quoy
tombe l'information que l'on fait
contre eux, ni jusqu'où l'on doit
porter leur punition. J'hésite beau-
coup sur la différence des âges.
Faut-il les assujettir tous à la pei-
ne, sans distinguer les plus jeunes
des plus âgez? Doit-on pardon-
ner à celuy qui se repent? ou est-il

inutile de renoncer au Christianisme, quand une fois on l'a embrassé? Est-ce le nom seul que l'on punit en eux? ou sont-ce les crimes attachés à ce nom? Cependant voici la règle que j'ay suivie dans les accusations intentées devant moy contre les Chrétiens. Je les ay interrogés, s'ils étoient Chrétiens. Ceux qui l'ont avoué, je les ay interrogés une seconde & une troisième fois, & les ay menacés du supplice. Quand ils ont persisté, je les y ay envoyés. Car de quelque nature que fût ce qu'ils confessoient, j'ay crû que l'on ne pouvoit manquer à punir en eux leur désobéissance & leur invincible opiniâtreté. Il y en a eu d'autres entêtés de la même folie, que j'ay réservés pour envoyer à Rome, parce qu'ils sont Citoyens Romains. Dans la suite, ce crime venant à se répandre, comme il arri-

318 LES LETTRES DE PLINE ,
ve ordinairement , il s'en est pré-
senté de plusieurs espèces. On m'a
remis entre les mains un mémoire
sans nom d'auteur , où l'on accuse
d'être Chrétiens différentes per-
sonnes, qui nient de l'être & de l'a-
voir jamais été. Ils ont en ma pré-
sence, & dans les termes que je leur
prescrivois , invoqué les Dieux &
offert de l'encens & du vin à votre
Image , que j'avois fait apporter
exprès avec les Statuës de nos Di-
vinites ; ils se sont même empor-
tez en imprécations contre Christ.
C'est à quoy , dit-on , l'on ne peut
jamais forcer ceux qui sont vérita-
blement Chrétiens. J'ay donc crû
qu'il les falloit absoudre. D'autres,
déferez par un dénonciateur , ont
d'abord reconnu qu'ils étoient
Chrétiens ; & aussi-tôt après , ils
l'ont nié , déclarant que véritable-
ment ils l'avoient été ; mais qu'ils
ont cessé de l'être, les uns il y avoit

plus de trois ans , les autres depuis un plus grand nombre d'années ; quelques-uns depuis plus de vingt. Tous ces gens-là ont adoré votre Image & les Statuës des Dieux. Tous ont chargé Christ de malédictions. Ils affuroient que toute leur erreur ou leur faute avoit été renfermée dans ces points : qu'à un jour marqué ils s'assembloient avant le lever du Soleil, & chantoient tour à tour des vers à la loüange de Christ, comme s'il eût été Dieu ; qu'ils s'engageoient par serment, non à quelque crime, mais à ne point commettre de vol, ni d'adultere ; à ne point manquer à leur promesse ; à ne point nier un dépôt : qu'après cela, ils avoient coûtume de se séparer, & ensuite de se rassembler, pour manger en commun des mets innocents ; qu'ils avoient cessé de le faire depuis mon Edit, par lequel (selon vos

320 LES LETTRES DE PLINE ,
ordres) j'avois défendu toutes sortes d'assemblées. Cela m'a fait juger d'autant plus nécessaire d'arracher la vérité par la force des tourments, à deux filles esclaves, qu'ils disoient être dans le ministère de leur culte ; mais je n'y ay découvert qu'une mauvaise superstition portée à l'excès ; & par cette raison, j'ay tout suspendu pour vous demander vos ordres. L'affaire m'a paru digne de vos réflexions, par la multitude de ceux qui sont enveloppez dans ce péril. Car un très-grand nombre de personnes de tout âge, de tout ordre, de tout sexe, sont & seront tous les jours impliquées dans cette accusation. Ce mal contagieux n'a pas seulement infecté les Villes ; il a gagné les Villages & les campagnes. Je croy pourtant que l'on y peut remédier, & qu'il peut être arrêté. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Temples, qui

étoient presque déserts, sont fréquentez; & que les sacrifices, longtemps négligez, recommencent. On vend par tout des victimes, qui trouvoient auparavant peu d'acheteurs. De-là, on peut juger quelle quantité de gens peuvent être ramenez de leur égarement, si l'on fait grace au repentir.

LETTRE XCVIII.

Trajan à Pline.

VOUS avez, mon très-cher Pline, suivi la voye que vous deviez dans l'instruction du procès des Chrétiens qui vous ont été déferéz; car il n'est pas possible d'établir une forme certaine & générale dans cette sorte d'affaires. Il ne faut pas en faire perquisition: s'ils sont accusez & convaincus, il

322 LES LETTRES DE PEINE,
les faut punir. Si pourtant l'accusé
nie qu'il soit Chrétien, & qu'il le
prouve par sa conduite, je veux
dire en invoquant les Dieux, il faut
pardonner à son repentir, de quel-
que soupçon qu'il ait été aupara-
vant chargé. Au reste, dans nul
genre de crime, l'on ne doit re-
cevoir des dénonciations qui ne
soyent souscrites de personne ; car
cela est d'un pernicieux exemple,
& très-éloigné de nos maximes.

LETTRE XCIX.

A l'Empereur Trajan.

LA Ville d'Amastris, Seigneur,
qui est fort propre & fort rian-
te, a une très-belle & très-grande
place, le long de laquelle est un
courant d'eau, que l'on nomme
rivière ; mais qui, dans la vérité,

n'est qu'un vilain cloaque, dont la vue est aussi choquante que son odeur est empestée. Il n'importe donc pas moins à la santé de Habitants, qu'à la décoration de leur Ville, de le couvrir d'une voûte : c'est ce que l'on fera, si vous le permettez. J'auray soin que l'argent ne manque pas, pour un ouvrage si grand & si nécessaire.

L E T T R E C.

Pline à Trajan.

IL est raisonnable, mon très-cher Pline, de couvrir d'une voûte ce courant d'eau, dont les exhalaisons sont préjudiciables à la santé des Habitants d'Amasris. Je suis très-persuadé que votre application ordinaire ne laissera pas manquer l'argent nécessaire à cet ouvrage.

L E T T R E C I .

A l'Empereur Trajan.

NOUS nous sommes acquitez, Seigneur, avec beaucoup d'ardeur & de joye, des vœux que nous avons faits pour vous l'année précédente ; & nous en avons faits de nouveaux. Les troupes & les peuples y ont également signalé leur zèle. Nous avons prié les Dieux pour votre santé, & pour la prospérité de votre Empire ; & nous les avons conjuré de veiller à votre conservation, avec cette bonté, que vous avez méritée d'eux par les plus grandes & les plus excellentes vertus, mais particulièrement par votre piété, & par le culte religieux que vous leur rendez.

LETTRÉ CII.

Trajan à Pline.

J'APPRENDS avec plaisir , mon très-cher Pline, qu'à la tête des troupes & des peuples , vous avez acquitté vos anciens vœux , & que vous en avez fait de nouveaux pour ma santé.

LETTRÉ CIII.

A l'Empereur Trajan.

Nous avons solennisé avec beaucoup de zèle le jour où une heureuse succession vous a chargé de la tutelle du genre humain ; & nous avons recommandé aux Dieux , qui vous ont donné

326 LES LETTRES DE PLINE,
l'Empire, l'accomplissement des
vœux publics, & l'objet de toute
notre joye.

LET TRE CIV.

Trajan à Pline.

J'AY eu beaucoup de satisfaction ;
mon très-cher Pline, de ce qu'à
la tête des troupes & des peuples,
vous avez célébré le jour de mon
avénement à l'Empire avec tout le
zèle & toute la joye possibles.

LET TRE CV.

A l'Empereur Trajan.

V ALERIUS PAULINUS, Sei-
gneur, m'a laissé le droit
de Patronage, qu'il avoit sur ses
affranchis, & n'en a excepté qu'un

seul. Je vous supplie aujourd'huy, de vouloir bien accorder le droit de Bourgeoisie seulement à trois d'entre eux. Car je craindrois qu'il n'y eût trop d'indiscrétion à demander à la fois la même grace pour tous. Plus vous me prodiguez votre bienveillance, plus je la dois ménager. Ceux pour qui je vous adresse mes très-humbles prières sont, C. Valerius Æstius, C. Valerius Dyonisius, C. Valerius Aper.

L E T T R E C V I.

Trajan à Pline.

LA prière que vous me faites en faveur de ceux que Valerius Paulinus a confiés à votre foy, est si pleine d'honneur, qu'afin que vous sçachiez que j'ay

328 LES LETTRES DE PLINE,
donné le plein droit de Bourgeoisie Romaine à ceux pour qui vous me l'avez demandé, j'en ay fait à l'instant enregistrer le don, prêt à l'accorder à tous les autres pour qui vous fouhaiterez une même grace.

LET TRE CVII.

A l'Empereur Trajan.

PUBLIUS AVIUS AQUILA, Capitaine de la sixième Cohorte à cheval, m'a prié de vous envoyer sa Requête, par laquelle il vous supplie d'accorder le droit de Bourgeoisie Romaine à sa fille. J'ay crû qu'il y auroit de la dureté à le refuser, connoissant avec quelle douceur & avec quelle bonté vous écoutez les prières des soldats.

LETTRE CVIII.

Trajan à Pline.

J'AY lû la Requête que vous m'avez envoyée au nom de Publius Avius Aquila, Capitaine de la fixième Cohorte à cheval. J'ay accordé à sa prière le droit de Bourgeoisie Romaine pour sa fille; & je vous en ay envoyé le Brevet pour le luy rendre.

LETTRE CIX.

A l'Empereur Trajan.

JE vous supplie, Seigneur, de m'apprendre quel droit il vous plaît que l'on accorde aux Villes de Bithinie & de Pont sur les

330 LES LETTRES DE PLINE,
biens de leurs débiteurs, & pour
les sommes dont elles sont créan-
cières, soit pour loyers & pour
prix de ventes, soit pour d'autres
causes. Je trouve que la plûpart
des Gouverneurs leur ont accordé
la préférence sur tous les créan-
ciers chirographaires; & que cela
s'est établi comme une loy. Je
crois pourtant qu'il seroit à pro-
pos que vous voulûssiez bien faire
sur cela quelque régleme[n]t cer-
tain, qui assurât à l'avenir leur état.
Car ce que d'autres ont ordonné,
quoyqu'avec sagesse, ne se sou-
tiendra pas, si votre autorité ne le
confirme.



LETTRE CX.

Trajan à Pline.

LE droit dont doivent user les Villes de Bithinie & de Pont sur les biens de leurs débiteurs, se doit prendre dans les loix particulières à chacune d'elles. Car si elles ont un privilège de préférence à tous les autres créanciers, il le leur faut conserver. Que si elles ne l'ont pas, je ne dois pas le leur donner au préjudice des particuliers.



L E T T R E C X I .

A l'Empereur Trajan.

LE Procureur-Syndic de la Ville des Amiféniens a poursuivi devant moy Jule Pison, pour la restitution de quarante mille deniers * qui luy ont été donnez par la Ville, du consentement de leur Sénat ; & s'est fondé sur vos Edits, qui défendent ces sortes de donations. Pison a soutenu au contraire, qu'il avoit fait beaucoup de largesses à la Ville, & qu'il avoit presque épuisé tout son bien pour elle. Il s'est retranché d'ailleurs dans l'espace de temps qui s'est écoulé depuis, & a demandé qu'on ne luy arrachât pas avec l'honneur, ce qui luy avoit été donné depuis tant

* Environ seize mille livres de notre monnoye.

d'années, & qui luy avoit tant coûté. J'ay crû par ces raisons, que je devois suspendre mon jugement, jusqu'à ce que j'eusse appris, Seigneur, vos intentions.

LETTRE CXII.

Trajan à Pline.

COMME mes Edits défendent les largesses qui se font des deniers publics : aussi la sûreté du grand nombre de particuliers, dont la fortune seroit renversée, si l'on revoquoit toutes les donations de cette espèce faites depuis un certain temps, demande que l'on n'y touche pas. Laissons donc subsister les actes de cette nature faits il y a plus de vingt ans. Car je ne veux pas avoir moins d'attention au repos des habitants de chaque

334 LES LETTRES DE PLINE,
Ville, qu'à la conservation des de-
niers publics.

LETTRE CXIII.

A l'Empereur Trajan.

LA Loy Pompeïa, Seigneur,
qui s'observe dans la Bithinie
& dans le Royaume de Pont, n'af-
fujettit point ceux qui sont choisis
par les censeurs, pour avoir entrée
au Senat, à donner de l'argent: mais
ceux qui n'y sont entrez que par
votre faveur, & par la permission
que vous avez donnée à quelques
Villes, d'ajouter de nouveaux Sé-
nateurs aux anciens, ont payé au
Trésor Public, les uns mille de-
niers*, les autres deux mille.**
Dans la suite, Anicius Maximus,

* Environ quatre cens livres de notre monnoye.

** Environ huit cens livres de notre monnoye.

Gouverneur, a voulu que ceux même qui seroient choisis par les Censeurs, payâssent en quelques Villes seulement, les uns une somme, les autres une autre. C'est à vous, Seigneur, à régler, si à l'avenir tous ceux qui seront choisis pour Sénateurs, payeront également par toutes les Villes une somme fixe & certaine pour leur entrée. Car les Loix qui doivent éternellement subsister, il n'appartient qu'à vous de les faire : Vous, Seigneur, aux actions, aux discours de qui l'éternité est si justement dûë.

L E T T R E C X I V .

Trajan à Pline.

JE ne puis faire la Loy générale pour toutes les Villes de Bithinie, & qui règle si ceux qui sont ad-

336 LES LETTRES DE PLINE,
mis dans leur Sénat, payeront ou
non un droit d'entrée, & combien.
Il me semble donc, que, pour nous
tenir à ce qui est toujours le plus sûr,
il faut suivre la coûtume de chaque
Ville. Je croy seulement qu'il se-
roit juste d'exiger moins de ceux
que l'on fait Sénateurs malgré eux.

LETTRE CXV.

A l'Empereur Trajan.

LA Loy Pompeia, Seigneur,
permet aux Villes de Bithi-
nie de donner le droit de Bour-
geoisie à qui bon leur semble,
pourvû que ce soyent des Ci-
toyens, non d'une Ville étran-
gere, mais de quelqu'autre Vil-
le de la Province. La même Loy
énonce les raisons qui autorisent
les Censeurs à chasser quelqu'un
du

du Sénat; & il n'y est point fait mention de celuy qui n'est pas Citoyen du lieu. Quelques Censeurs ont pris de-là occasion de demander, s'ils devoient chasser un homme qui étoit Citoyen d'une autre Ville que de la Province: J'ay crû, Seigneur, qu'il falloit sçavoir vos intentions sur cette affaire, parce que si la Loi défend d'agrèger un Citoyen qui n'est pas d'une Ville de la Province, aussi elle n'ordonne pas que l'on chasse du Sénat celuy qui n'est pas Citoyen. D'ailleurs plusieurs personnes m'ont assuré, qu'il n'y avoit point de Ville où il ne se trouvât grand nombre de Sénateurs dans ce cas, & que l'on troubleroit beaucoup de Villes & de familles, sous pretexte d'une Loy, qui dans ce chef sembleroit depuis longtemps abolie par un consentement tacite.

L E T T R E C X V I .

Trajan à Pline.

C'EST avec raison , mon très-cher Pline , que vous avez balancé sur la décision de la question qui vous a été proposée par les Censeurs , s'ils pouvoient choisir pour Sénateurs des Citoyens d'autres Villes que de la leur , mais de la même Province. Car vous pouviez être entraîné d'un côté par l'autorité de la Loy , & de l'autre par l'ancienne coûtume qui avoit prévalu. Voicy le tempéramment que je croy devoir être pris. Ne touchons point au passé , laissons dans leur état ceux qui ont été faits Sénateurs , quoyque contre la disposition de la Loy , & de quelque Ville qu'ils soient.

Mais suivons exactement à l'avenir la Loy Pompeia, dont nous ne pourrions faire remonter l'observation aux temps passez, sans causer beaucoup de troubles.

LETTRE CXVII.

A l'Empereur Trajan.

CEUX qui prennent la robe virile, qui font des nôces, qui entrent en exercice d'une charge, ou qui consacrent quelque ouvrage public, ont coûtume d'y inviter tout le Sénat de la Ville, même un grand nombre de personnes du peuple, & de leur donner à chacun un ou deux deniers. * Je vous supplie de m'apprendre, si vous approuvez ces

* Environ huit sols, ou seize sols de notre monnoye.

340 LES LETTRES DE PLINE ,
cérémonies , & jusqu'ou l'on doit
les souffrir. Pour moy , comme j'ay
erû (& peut-être avec raison)
qu'il falloit permettre d'inviter ,
principalement en ces occasions
de fêtes de famille ; je crains aus-
si , que ceux qui invitent quel-
quefois jusqu'à mille hommes &
plus , ne passent toutes les bornes
permises , & ne tombent dans une
espece d'atroupement défendu.

LETTR E CXVIII.

Trajan à Pline.

VOUS n'avez pas tort , mon
très-cher Pline , de craindre
que cette maniere de convier ,
excessive dans le nombre , & qui
rassemble pour des rétributions
publiques les corps entiers , &
non les personnes de la connois-

sance particulière de ceux qui invitent , ne dégénère en attrouplement. Mais moy, j'ay fait choix de votre prudence, dans la vûe que vous réformeriez les abus de cette Province, & que vous y feriez les réglemens nécessaires pour luy procurer une perpétuelle tranquillité.

L E T T R E C X I X.

A l'Empereur Trajan.

L Es Athlètes, Seigneur, prétendent que le prix que vous avez établi pour les Vainqueurs dans les combats Iselastiques *, leur est dû dès le jour qu'ils ont reçu leur couronne; qu'il importe

* Combats, d'où celuy qui sortoit vainqueur étoit conduit dans sa Ville, & y entroit par une brèche, couronné & monté sur un cheval blanc.

peu quel jour ils font leur entrée solennelle dans leur Patrie ; qu'il ne faut regarder que de quel jour ils ont vaincu, & de quel jour par conséquent ils ont pû la faire. Au contraire, je suis de l'avis de ceux qui président à ces combats ; & je croy (non pourtant sans douter bien fort) qu'il ne faut compter que du temps qu'ils ont fait leur entrée. Ces Athlètes demandent encore leur rétribution, pour le combat que vous avez depuis rendu Iselastique, quoyqu'il ne le fût pas encore, au temps qu'ils ont emporté la victoire. Ils disent pour raison, que de même qu'on ne leur donne rien pour ces combats qui ont cessé d'être Iselastiques, depuis qu'ils ont vaincu ; aussi est-il juste de leur donner, pour ceux qui le font devenus. Je me trouve encore fort embarrassé sur ce-

la, & je doute fort que l'on doive faire remonter les prix avant leur établissement, & les donner à ceux à qui ils n'avoient point été proposez, quand ils ont vaincu. Je vous supplie donc, Seigneur, de résoudre mes doutes, ou plutôt de vouloir bien interpréter vous même vos graces.

L E T T R E C X X.

Trajan à Pline.

LA recompense assignée au vainqueur dans les combats Isélastiques ne me paroît dûë, que du jour qu'il a fait son entrée dans sa Ville. Les retributions pour les combats, qui, avant que je les eusse rendus Isélastiques, ne l'étoient point, ne peuvent remonter au temps où elles

344 LES LETTRES DE PLINE ,
n'étoient point établies. Et les
changements survenus , soit dans
les combats qui ont commencé
à être Iselastiques , soit dans ceux
qui ont cessé de l'être , ne dé-
cident rien en faveur des Athlé-
tes. Car quoyque la nature de
ces combats change , on ne leur
fait point rendre ce qu'ils ont
une fois reçu.

LETTRE CXXI.

A l'Empereur Trajan.

JUSQU'ICY , Seigneur , je n'ay
donné de route à personne ,
ny pour d'autres affaires , que pour
les vôtres. Une nécessité impré-
vûë m'a forcé de rompre cette loy ,
que je m'étois faite. Sur la nou-
velle que ma femme a reçu de
la mort de son ayeul , elle a sou-

haité de se rendre au plutôt auprès de sa grand'-tante. Comme le plus grand mérite d'un si juste devoir consiste dans l'empressement, & que je sçavois que vous ne désapprouveriez pas un voyage où la tendresse pour ses proches l'engageoit, j'ay crû qu'il y avoit de la dureté à luy refuser cette route. Je vous mande ce détail, Seigneur, parce que je me ferois reproché de l'ingratitude, si parmi tant de graces dont vous m'avez comblé, je vous avois dissimulé celle-cy seule, que je n'ignorois pas ne tenir que de votre bonté pour moy. C'est la confiance que j'ay en elle, qui m'a fait faire, comme si vous me l'aviez permis, ce que j'eusse fait trop tard, si j'eusse attendu votre permission.

LETTRE CXXII.

Trajan à Pline.

VOTRE confiance en mon affection pour vous a été juste, mon très-cher Pline. Il n'y avoit point à douter que la route que vous eûssiez pû donner à votre femme luy eût été inutile, si vous aviez attendu à la luy remettre, que vous en eûssiez reçu de moy la permission. Car sa diligence devoit augmenter de beaucoup le plaisir que son arrivée devoit faire à sa grand'-tante.

*Fin du troisième Tome.*

 De l'Imprimerie de MOREAU.



